

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(77^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

2^e séance du jeudi 18 juin 1992

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. HENRI EMMANUELLI

1. **Désignation de candidats à un organisme extra-parlementaire** (p. 2556).
2. **Saisine pour avis d'une commission** (p. 2556).
3. **Révision de la Constitution.** - Suite de la discussion, en deuxième lecture, d'un projet de loi constitutionnelle (p. 2556).

M. Jean Auroux.

Suspension et reprise de la séance (p. 2556)

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre.

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois, rapporteur.

MM. Charles Millon, Jacques Barrot, Jean Auroux.

Suspension et reprise de la séance (p. 2558)

M. le président de la commission, rapporteur.

QUESTION PRÉALABLE (p. 2559)

Question préalable de M. Mazeaud : MM. Pierre Mazeaud, Guy Lordinot. - Rejet par scrutin.

M. Bernard Pons.

Suspension et reprise de la séance (p. 2565)

Rappel au règlement (p. 2565)

M. Bernard Pons.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2566)

M. Jean Auroux.

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

MM. Jean-Claude Lefort,
Alain Lamassoure,
Bernard Bosson,
Jean-Pierre Brard.

PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

MM. Jean-Pierre Brard,
Jean-Jacques Hyst,
Philippe de Villiers,
Adrien Zeller,
Loïc Bouvard.

Clôture de la discussion générale.

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes.

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2578)

Article 1^{er} A (p. 2578)

Amendement n° 43 de M. Briane : MM. Jean Briane, le président de la commission, rapporteur ; Michel Vauzelle, garde des sceaux, ministre de la justice ; Jean-Pierre Briard, Alain Lamassoure. - Rejet.

Adoption de l'article 1^{er} A.

Article 1^{er} A B. - Adoption (p. 2580)

Article 2 (p. 2580)

MM. Jean-Pierre Brard, Louis Pierna, le président.

Rappel au règlement (p. 2581)

MM. Gilbert Millet, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 2581)

PRÉSIDENTE DE M. HENRI EMMANUELLI

MM. Pierre Goldberg, Maurice Pourchon.

Amendement n° 47 de M. Jean-Pierre Michel : MM. Michel Suchod, le président de la commission, rapporteur ; Mme le ministre, M. Jean-Pierre Brard. - Rejet.

Amendement n° 48 de M. Suchod : MM. Michel Suchod, le président de la commission, rapporteur ; le garde des sceaux, Fabien Thiémé. - Rejet.

Amendement n° 9 de M. Hoarau : MM. Ernest Moutousamy, le président de la commission, rapporteur ; Mme le ministre, M. Jean-Pierre Brard. - Rejet.

Adoption de l'article 2.

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 2584)

Explications de vote :

MM. Gilbert Millet,
Charles Millon,
Jacques Barrot,
Jean Auroux.

Adoption, par scrutin, de l'ensemble du projet de loi constitutionnelle.

M. le garde des sceaux.

2. **Dépôt de rapports** (p. 2585).
3. **Dépôt de projets de loi modifiés par le Sénat** (p. 2586).
4. **Dépôt d'un projet de loi adopté avec modifications par le Sénat** (p. 2586).
5. **Dépôt d'une proposition de loi adoptée par le Sénat** (p. 2586).
6. **Dépôt de rapports d'information** (p. 2586).
7. **Ordre du jour** (p. 2586).



LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. HENRI EMMANUELLI

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DÉSIGNATION DE CANDIDATS À UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une demande de renouvellement du mandat des cinq représentants titulaires et des cinq représentants suppléants de l'Assemblée nationale au sein de la commission nationale d'urbanisme commercial.

Conformément à la décision prise précédemment, l'Assemblée voudra sans doute confier à la commission de la production et des échanges le soin de présenter les candidats.

Les candidatures devront être remises à la présidence avant le mercredi 24 juin 1992, à dix-sept heures.

2

SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

M. le président. J'informe l'Assemblée que la commission de la production et des échanges a décidé de se saisir pour avis de la proposition de loi de M. Louis Mermaz et plusieurs de ses collègues, tendant à assujettir les carrières aux dispositions de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 et à créer la commission départementale d'agrément des carrières (n° 1390).

3

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Suite de la discussion, en deuxième lecture, d'un projet de loi constitutionnelle

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « Des Communautés européennes et de l'Union européenne ».

Cet après-midi, l'Assemblée a rejeté l'exception d'irrecevabilité.

La parole est à M. Jean Auroux.

M. Pierre Mazeaud. Suspension !

M. le président. Monsieur Mazeaud, je vous en prie !

M. Robert Pandraud. M. Auroux n'a pas eu le temps de dîner !

M. Pierre Mazeaud. Non, c'est le match qui n'est pas fini !

M. Jean Auroux. Monsieur le président, nous n'avons manifestement pas le même niveau de préoccupation ni les mêmes centres d'intérêt que certains de nos collègues.

Monsieur le président, au nom du groupe socialiste, je demande une demi-heure de suspension de séance. Nos travaux, ne devraient pas en être retardés.

M. Robert Pandraud. Bon appétit, messieurs,...

M. le président. La suspension est de droit.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt et une heures trente-cinq, est reprise à vingt-deux heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la ratification du traité sur l'Union européenne tel qu'il a été signé à Maastricht exige une révision de notre Constitution.

M. Bernard Pons. Exact !

M. le Premier ministre. Le Président de la République a souhaité que celle-ci soit opérée par la voie parlementaire, en vertu de l'article 89 de la Constitution qui confère à l'Assemblée nationale et au Sénat, à égalité de droits, le pouvoir constituant, lorsque celui-ci n'est pas exercé directement par le peuple souverain.

Le Président de la République et le Gouvernement ont voulu qu'en cette circonstance se dégage un mouvement de concorde national, dénué de toute préoccupation de politique intérieure. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

A l'Assemblée nationale, le Gouvernement a accepté plusieurs amendements présentés par l'opposition. Il s'est félicité de la qualité du débat et du vote obtenu, puisque 398 députés sur 576 ont approuvé le texte révisant la Constitution. C'est dans le même esprit que le Gouvernement a abordé le débat parlementaire devant le Sénat. Plusieurs amendements présentés par l'opposition y ont ainsi été acceptés, dans un souci de compromis et d'union. Pourtant leur portée n'est pas négligeable. Sans modifier le fond du projet gouvernemental, ils apportent des précisions rédactionnelles qui relèvent davantage de la sémantique que de l'exigence juridique.

Ainsi, à propos du vote des ressortissants communautaires aux élections municipales, il a été précisé que seuls ces derniers pourront participer aux scrutins locaux et être éligibles. Cela allait de soi. Nous l'avons néanmoins accepté.

Il est une autre modification concernant le texte proposé pour l'article 88-2 et portant sur l'amendement de M. Lamasouze adopté par l'Assemblée nationale. Il s'agit de donner à la Haute assemblée des pouvoirs identiques à ceux de l'Assemblée nationale pour le vote de la loi organique devant déterminer les conditions d'application de la totalité de l'article 88-2 du projet de loi.

De l'avis du Gouvernement, conforme à celui du chef de l'Etat, cet amendement soulève pourtant une question importante au regard des termes du quatrième alinéa de l'article 46 de la Constitution de 1958. Il nous est en effet apparu que cet amendement pouvait avoir pour conséquence d'élargir les domaines dans lesquels le vote conforme du Sénat serait requis pour l'adoption d'une loi organique, touchant ainsi à l'équilibre des pouvoirs entre les deux assemblées.

Il était de mon devoir d'alerter la représentation nationale avant que celle-ci ne se prononce définitivement. Cela a été fait. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La Constitution votée en 1958 s'impose à tous. Cependant, il est naturellement possible à la représentation nationale de la modifier. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Paul Chérié. « Naturellement ! »

M. Pierre Mazeaud. Mais à condition de ne pas outrepasser ses droits !

M. le Premier ministre. A partir du moment où notre interprétation ne semble pas prévaloir, il vous reste à vous déterminer en conscience et avec l'esprit de responsabilité qu'une telle décision impose.

Le Gouvernement...

M. Alain Juppé. S'en lave les mains !

M. le Premier ministre. ...s'en remet donc à la décision de l'Assemblée nationale...

M. Pierre Mazeaud. Que devient l'amendement Vauzelle ?

M. le Premier ministre. ...et il retire l'amendement exposé par le garde des sceaux au nom du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.* - *Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Gouzes ! Gouzes !

M. Pierre Mazeaud et M. Bernard Pons. Il n'applaudit pas !

M. Eric Raoult. Il avale la couleuvre !

M. Henri Cuq. Ce n'est pas glorieux !

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, s'il y a eu des arrière-pensées partisans dans ce débat, elles n'émanaient pas de nos rangs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Pons. Monsieur Gouzes, il faut démissionner !

M. le Premier ministre. Notre souci demeure que la plus large majorité se dégage sur la révision de la Constitution rendue nécessaire par le traité signé à Maastricht.

Le Gouvernement poursuit un seul objectif et n'a qu'une ambition :...

M. Bernard Pons. Survivre, et à n'importe quel prix !

M. Jean-Louis Debré. C'est la pêche à la mouche !

M. le Premier ministre. ...assurer l'avenir de la France dans une Europe de paix, de solidarité et de progrès. Il mettra donc tout en œuvre pour que le traité sur l'Union européenne soit ratifié par le peuple français, comme l'a décidé le Président de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.* - *Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Gouzes, président et rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Alain Juppé. Et l'amendement Vauzelle ?

M. Pierre Mazeaud. Il est parti !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Monsieur le président, mes chers collègues. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)...

M. Robert Pendraud. On se déshabille !

M. Pierre Mazeaud. Il va enlever la veste !

M. Eric Raoult. Et le pantalon !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. ... compte tenu de l'importance des déclarations de M. le Premier ministre (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), je demande la suspension de nos travaux pour pouvoir réunir la commission des lois.

M. Pierre Mazeaud. Ça se corse !

M. Jean-Louis Debré. Il n'est pas content !

M. le président. Cette demande de suspension est de droit.

M. Pierre Mazeaud. Combien de temps ?

M. le président. La parole est à M. Charles Millon.

M. Charles Millon. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous prenons acte de la déclaration de M. le Premier ministre et nous nous félicitons du fait qu'il veuille bien respecter le pouvoir constituant de nos assemblées.

Si la procédure engagée est suivie comme elle devrait l'être désormais, il est probable que la majorité des trois cinquièmes, nécessaire pour toute révision de la Constitution, sera obtenue au Congrès.

M. Alain Juppé. Ça, on n'en sait rien !

M. Jean-Paul Chérié. Et au rythme où cela va !

M. Jean-Marie Caro, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Très bien, monsieur Millon ! C'est l'Europe qui gagne !

M. Charles Millon. Cela permettra à l'Europe de franchir une étape importante. Nous vous en remercions. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et socialiste.* - *Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gabriel Kasperoît. J'aurais honte à votre place, monsieur Millon ; vous êtes applaudi par les socialistes !

M. Jean-Pierre Brard. Les duettistes sont au point !

M. Gabriel Kasperoît. Que vous a-t-on donné ?

M. Jean-Marie Caro, rapporteur pour avis. Il n'y a pas de perdants, c'est l'Europe qui a gagné !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie.

La parole est à M. Jacques Barrot.

M. Jacques Barrot. Monsieur le Premier ministre, je voudrais à mon tour prendre acte de votre sage décision. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Patrick Balkany. Ils sont vraiment nuls !

Mme Suzanne Sauvaigo. Lamentable !

M. Jacques Barrot. Dès lors que le Conseil constitutionnel, dans l'avis qu'il avait remis au sujet du traité de Maastricht, avait démontré que toute mesure relative à la composition des conseils municipaux concernait le Sénat, il ne devait plus y avoir d'hésitation : la loi organique nécessaire s'inscrivait dans le cadre de l'article 46 de la Constitution et devait donc être votée en termes identiques par les deux assemblées.

D'ailleurs, il n'y avait pas, entre la proposition formulée par M. Vauzelle cet après-midi et le texte résultant des travaux du Sénat, de différence véritable. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Xavier Deniau. C'est trop fort ! Vous ne l'avez pas lu !

Mme Suzanne Sauvaigo. Ce n'est pas possible !

M. Jacques Barrot. C'est la raison pour laquelle nous pensions que ce débat méritait mieux qu'un malentendu, mieux qu'une sorte de discussion incompréhensible autour d'un texte qui, finalement, avait la même signification que celui du Sénat.

M. Jean-Michel Ferrand. A la soupe !

M. Jacques Barrot. Par conséquent, monsieur le Premier ministre, nous prenons acte du fait que le Gouvernement laisse au Parlement le soin de trancher ce débat rédactionnel...

M. Jean-Paul Chérié. Il ne peut pas faire autrement !

M. Jacques Barrot. ... étant entendu qu'il ne s'agit pas, pour nous, de provoquer je ne sais quel changement d'équilibre entre les pouvoirs de la République. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Paul Charlé. On n'est pas sous la IV^e !

M. Jacques Barrot. Il s'agit simplement de permettre au Sénat de se prononcer sur ce qui le concerne, conformément aux termes de la Constitution.

Je crois avoir montré suffisamment dans cette assemblée depuis un certain nombre d'années...

M. Pierre Mauger. De l'hypocrisie !

M. Jean-Pierre Brard. Votre sens de la communion !

M. Jacques Barrot. ... mon sens de l'écoute des autres...

M. Patrick Balkany. Ça oui ! Surtout à l'égard de ceux qui siègent de l'autre côté de l'hémicycle !

M. Pierre Mazeaud. Il ne manque pas d'air !

M. Jacques Barrot. ... pour souhaiter pouvoir m'exprimer à mon tour. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je veux simplement prendre acte du fait que le Gouvernement a bien voulu, dans ce débat où le Parlement exerce son pouvoir constituant, s'en remettre à la sagesse de ce Parlement.

M. Patrick Balkany. On se couche !

M. Jacques Barrot. Après avoir donné ces précisions sur notre interprétation qui me semble bien réunir toute l'Assemblée. (*Protestations sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)...

M. Xavier Deniau. Oh non !

Mme Suzanne Sauvaigo. Et pas sur Maastricht !

M. Pierre Mazeaud. Il n'est pas à l'aise !

M. Jacques Barrot. ... je tiens à souligner, monsieur le Premier ministre, que l'enjeu essentiel dans cette affaire, celui de l'Europe, ne doit pas être perdu de vue.

C'est pourquoi, en prenant acte de la décision du Gouvernement, nous souhaitons que l'Assemblée nationale, dans sa sagesse, suive les propositions du Sénat, maintenant que les équivoques sont levées. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et socialiste - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Auroux.

M. Jean-Paul Charlé. Pour demander une suspension de séance ?

M. Jean Auroux. Monsieur le Premier ministre, le groupe socialiste, radicaux de gauche et apparentés, tient à vous remercier, le Gouvernement ayant légitimement exercé ses responsabilités au titre de l'article 5 de la Constitution...

M. Patrick Balkany. Il n'y a que l'UDF qui intéresse le Gouvernement !

M. Jean Auroux. ... de créer les conditions - comme vous l'avez dit très justement - d'un progrès législatif sur la base d'une concorde nationale.

M. Patrick Balkany. M. Barrot l'a déjà dit en partie !

M. Jean Auroux. Nous vous remercions d'avoir été à l'écoute du Parlement, d'avoir été à l'écoute du groupe de la majorité (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Paul Charlé. Ridicule !

M. Jean Auroux. ... et de montrer ainsi, en ce 18 juin, n'en déplaise à quelques-uns (*Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), que vous avez davantage le sens...

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. De l'hypocrisie !

M. Jean Pierre Brard. De la communion !

M. Jean Auroux. ... de l'Etat...

M. Pierre Mazeaud. Il ne manque pas d'air !

M. Jean Auroux. ... que l'esprit partisan. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. Jean-Claude Lefort. Arrêtez ! C'est déjà beaucoup !

M. le président. Mes chers collègues, M. Gouzes a demandé une suspension de séance. Je crois qu'elle va être à tous égards positive, y compris pour calmer les esprits.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-deux heures trente, est reprise à vingt-trois heures dix.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le président de la commission.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Monsieur le président, mes chers collègues, la commission des lois vient de se réunir. Après un débat très intéressant, où chacun a pris la parole, elle m'a autorisé à retirer les amendements n^{os} 7 et 8 qu'elle avait adoptés.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Elle s'est couchée !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Je me permettrai de rappeler les propos que j'avais tenus lors de mon intervention au nom de la commission sur le sujet d'où combien important qu'est justement la modification des prérogatives de l'Assemblée nationale et du Sénat : « Doit-on, pour l'Europe, pour sa construction, sacrifier si peu que ce soit ce qui, pour les constituants de 1958, était essentiel : l'équilibre des pouvoirs entre le Sénat et l'Assemblée nationale ? » J'avais également déclaré : « Gâcher Maastricht, c'est échanger ce que nous construisons pas à pas, ce que nous apprenons à connaître jour après jour, de Jean Monnet à Charles de Gaulle, du traité de Rome à l'Acte unique, pour l'inconnu et pour l'aventure. Gâcher Maastricht, ce serait d'une certaine façon revenir en 1939, ce serait aboutir à une Europe qui verrait les nations se dresser... » (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gabriel Kasperoît. Ce n'est pas vrai ! Arrêtez de dire des bêtises !

Mme Muguette Jacquaint. Assez de cinéma !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. « ... comme en Yougoslavie, peuple contre peuple, intérêts nationaux contre intérêts nationaux. »

M. Gabriel Kasperoît. Vous ne connaissez pas votre histoire ! Il est ridicule de raconter autant d'âneries !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Mes chers collègues, les propos que je tenais alors étaient suffisamment forts pour permettre à chacun de mesurer ses responsabilités.

M. Gabriel Kasperoît. Vous êtes un ignare ! Le parti socialiste a d'autres gens que ça !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Nous avons pu mesurer que nos concitoyens ne comprennent rien à nos discussions juridiques. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ils espèrent pour la France dans la construction de l'Europe. Ils en attendent plus de prospérité, plus de garanties pour la paix. Nos concitoyens n'auraient pas compris.

M. Franck Borotra. Nos concitoyens ne veulent plus vous voir. Ils veulent que vous partiez !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Ce soir, mes chers collègues, personne n'a gagné, personne n'a perdu. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Paul Lombard et Mme Muguette Jacquaint. C'est pitoyable !

M. Jean-Louis Debré. La France a perdu !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. La seule victoire dont notre assemblée puisse s'enorgueillir ce soir, c'est la victoire de la responsabilité et du courage.

M. Franck Borotra. Quelle langue de bois !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. C'est la victoire de la France dans l'Europe. C'est une nouvelle dynamique qui s'est mise en place. C'est l'intérêt supérieur de notre pays qui aura triomphé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Estroff. Les compromissions ! Les magouilles !

M. Gabriel Kasperoff. Il est cocu !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Démission !

Question préalable

M. le président. M. Pierre Mazeaud oppose la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Pierre Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, monsieur le garde des sceaux, madame le ministre délégué aux affaires européennes, monsieur le secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement...

M. Jacques Mahéas. « Mes chers collègues ! » (*Rires.*)

M. Pierre Mazeaud. ... et mes chers collègues (*Rires*)...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ah !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. M. Mazeaud est un peu ému !

M. Pierre Mazeaud. Non, monsieur le président de la commission des lois ! Je ne suis pas « ému », je suis indigné (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) de vous voir renoncer ce soir à un amendement que vous aviez vous-même défendu en commission ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. C'est vrai !

M. Jacques Mahéas. Quel cinéma !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Il en va de l'intérêt de la France et de l'Europe, monsieur Mazeaud !

M. Franck Borotra. M. Gouzes est un caméléon !

M. Pierre Mazeaud. Il est vrai, mes chers collègues, que l'on est en droit de s'interroger - car cela nous touche tous - sur le discrédit du Parlement.

M. Charles Miossec et Mme Suzanne Sauvalgo. Et du Gouvernement !

M. Philippe Auburger. Ainsi que du Président de la République !

M. Pierre Mazeaud. Au-delà du discrédit qui frappe le Parlement, ce sont sans doute nos institutions tout entières qui sont touchées, y compris donc le Président de la République et son Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe Auburger. Mais oui !

M. Pierre Mazeaud. Vous me permettrez sans doute, madame et messieurs les ministres...

M. Jacques Mahéas. Hypocrite !

M. Pierre Mazeaud. ... avant d'entrer dans un débat qui est, au fond, de caractère juridique, même si, ce soir, l'aspect politique...

M. Guy Bâche. Mais non ! C'est vous qui faites de la politique !

M. Pierre Mazeaud. ... a quelque peu effacé le caractère juridique profond de cette discussion constitutionnelle...

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. C'est cela la responsabilité !

M. Pierre Mazeaud. Vous savez, monsieur le président de la commission des lois, que je suis dans la capacité de vous répondre. Vous osez affirmer que c'est là une preuve de responsabilité.

M. Jean-Pierre Worms. Oui !

M. Pierre Mazeaud. Eh bien, sachez que les pays où le politique a supplanté le juridique n'ont pas laissé un grand nom dans l'histoire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. C'est discutable !

M. Jean-Pierre Basulier. Citez-nous des exemples !

M. Christian Estroff. Certaines vérités sont dures à « avaler », messieurs !

M. Pierre Mazeaud. Alors que le Sénat a adopté un amendement, comme il en avait tout à fait le droit dans la mesure où il s'agit d'une révision constitutionnelle, je suis quelque peu triste et étonné d'entendre des ministres, et notamment le premier d'entre eux, déclarer que le Sénat a outrepassé ses droits dans la mesure où cet amendement ne correspond pas - et cela, je le reconnais - aux institutions fondamentales de la V^e République. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Et le Premier ministre...

M. Gilbert Bonnemeison. Il a eu raison !

M. Pierre Mazeaud. ... n'a pas hésité...

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Il a été courageux !

M. Pierre Mazeaud. ... à écrire au président du Sénat qu'il lui apparaissait que la Haute Assemblée avait outrepassé ses droits.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Il n'a pas écrit cela ! Ce n'est pas vrai !

M. Pierre Mazeaud. Or nous savons très bien que, le Sénat étant constituant au même titre que l'Assemblée nationale, il lui est tout à fait loisible de modifier les dispositions qu'il veut.

M. Jean-Christophe Cambadélis. Ce n'est pas ce que disait le général de Gaulle !

M. Pierre Mazeaud. J'irai même jusqu'à dire : y compris l'article 46, en ce qui concerne - M. le garde des sceaux le sait bien - les lois organiques elles-mêmes.

M. Jean-Christophe Cambadélis. C'était l'interprétation de Monnerville !

M. Pierre Mazeaud. Et puis, sans doute alerté par quelques juristes, le Président de la République semble prendre une position différente de celle qui a été admise dans la nuit par son Gouvernement. C'est ainsi qu'aux communiqués de victoire de la nuit succèdent des communiqués d'une tonalité quelque peu différente à l'issue du conseil des ministres de mercredi matin.

De là, bien sûr, des interrogations pour ceux qui suivent, comme c'est légitime, tout ce qui se passe dans le pays au sujet de la révision constitutionnelle.

Les familles politiques s'interrogent. On laisse entendre que, finalement, l'amendement du Sénat doit être défendu dans son principe parce qu'il faut un vote conforme des deux assemblées. Mais le Président de la République et son Gouvernement considèrent que, dans la mesure où le Sénat a outrepassé ses droits, il faut déposer un nouvel amendement devant l'Assemblée. Moyennant quoi, cet après-midi, le Gouvernement, par la bouche de M. le garde des sceaux, propose à l'Assemblée nationale tout entière un nouvel amendement. Et que l'on ne me dise pas, comme certains l'ont prétendu, qu'il ressemblait étrangement à l'amendement du Sénat ! Pas du tout ! Votre amendement ne concernait que les dispositions relatives à la loi organique, alors que celui du Sénat touchait, lui, la totalité même de l'article 88-2, ce qui m'a fait dire - et le Premier ministre le sait bien - que je le soutenais dans sa position car le Sénat avait effectivement modifié les règles d'équilibre de la V^e République.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Vous le dites maintenant !

M. Pierre Mazeaud. Alors, ce soir, parce qu'on a senti effectivement quelque trouble ici ou là...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Où ça ?

M. Pierre Mazeaud. ... le Gouvernement a adopté une attitude un peu curieuse,...

M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin). C'est le moins que l'on puisse dire !

M. Pierre Mazeaud. ... qui sera jugée par l'opinion publique tout entière.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Comme une pantalonnade !

M. Pierre Mazeaud. Alors même qu'il avait « sorti » cet amendement cet après-midi, voilà que le Gouvernement y renonce ! En effet, il tient à tout prix, comme l'a expliqué M. Pezet devant la commission des lois, à obtenir un vote conforme des deux assemblées,...

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Oui ! C'est cela la responsabilité !

M. Pierre Mazeaud. ... parce que ce vote conforme lui évite effectivement...

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. C'est une preuve de courage !

M. Jean-Claude Boulard. Et d'intelligence !

M. Pierre Mazeaud. ... de renoncer à la procédure de l'article 39 pour recourir à celle de l'article 11. M. Gouzes l'a lui-même reconnu hier, en commission des lois - et je relèverai tout à l'heure les propos qu'il a tenus.

Voilà à quelles combinaisons nous sommes réduits !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Des « combinaisons » ? Qu'est-ce que cela signifie ?

M. Pierre Mazeaud. Alors qu'il s'agit d'un problème fondamental et essentiel, on semble considérer que celui-ci peut se régler par des discussions de couloirs !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Quels « couloirs » ?

M. Pierre Mazeaud. Je vous dis tout de suite que cela ne m'empêchera nullement d'exposer les motifs juridiques qui fondent ma question préalable.

M. Augustin Bonrepaux. Oh ça !...

M. Pierre Mazeaud. Quels que soient les sentiments de ceux qui veulent à tout prix aller vite, il n'en demeure pas moins que le peuple français sera demain le seul juge...

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. A condition que l'on révisé la Constitution !

M. Pierre Mazeaud. ... et que nous aurons alors l'occasion de débattre plus amplement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Ils ne seront pas jugés si l'on ne révisé pas la Constitution !

M. Pierre Mazeaud. Car, mes chers collègues, vous pouvez naturellement vous demander la raison de ma question préalable.

M. Roland Beix. Ah oui !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Cela, c'est vrai !

M. Pierre Mazeaud. Je suis de ceux qui considèrent qu'il n'y a guère lieu de délibérer d'une révision constitutionnelle dans la mesure où - ce qui est un élément nouveau depuis le dépôt du projet de loi - le Danemark a refusé de ratifier le traité de Maastricht. Ce fait nouveau suscite chez nous certaines interrogations, et nous sommes en droit de nous demander si cette révision constitutionnelle est opportune dans la mesure où nous ne sommes pas certains que le traité soit susceptible d'entrer en application.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. On révisé, on ne ratifie pas !

M. Pierre Mazeaud. Voilà, mes chers collègues, ce que je veux tenter de vous démontrer. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Mahéas. « Tenter » est le mot !

M. Pierre Mazeaud. Et rien ne m'empêchera d'exposer mes arguments,...

M. Jean-Claude Boulard. Brièvement !

M. Pierre Mazeaud. ... tant juridiques que politiques - car j'ai déjà eu l'occasion, dans cette assemblée, de manifester certaines capacités,...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Oh oui !

M. Pierre Mazeaud. ... sinon intellectuelles, du moins physiques.

M. Guy-Michel Chauveau. Modeste avec ça !

Un député du groupe socialiste. Il avoue qu'il a quelque faiblesse intellectuelle !

M. Pierre Mazeaud. Il est vrai - vous l'avez reconnu, monsieur le ministre d'Etat - que le vote du Danemark a semé quelque trouble et qu'il suscite certaines interrogations. Ainsi, dans notre pays, le Président de la République lui-même, son Gouvernement, l'ensemble de la classe politique, je dirai même la plupart des citoyens - du moins ceux qui sont informés - s'interrogent. Et, dans d'autres pays de la Communauté, les mêmes inquiétudes et les mêmes interrogations apparaissent, y compris à Bruxelles, où M. Delors lui-même, je tiens à le souligner, a fait plusieurs déclarations contradictoires. En effet, dès le lendemain du référendum du Danemark, il se demandait si l'on pouvait poursuivre la discussion institutionnelle en France. L'Angleterre, elle aussi, s'interroge.

M. Jean-Claude Boulard. On va faire le tour de l'Europe !

M. Pierre Mazeaud. Nous pouvons effectivement en faire le tour ! J'ai le temps !

L'Angleterre, dis-je, attend de connaître la solution adoptée par les autres pays et a reporté au mois de novembre la discussion à la Chambre des Communes.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Si tout le monde attend tout le monde !

M. Pierre Mazeaud. On s'interroge également dans d'autres pays, notamment en Allemagne.

Tout cela pour dire que le vote du Danemark a créé une situation nouvelle.

Ceux qui refusent de le reconnaître et, par là même, d'en tirer les conclusions juridiques nécessaires se méprennent sur le sens du refus de ce pays.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Ce n'est pas le Danemark qui dicte la politique de la France !

M. Pierre Mazeaud. J'entends bien que nous ne sommes pas le Danemark, mais, si toutes ces interrogations se sont fait jour, c'est - Mme Guigou elle-même l'a reconnu, et je le lui rends cet hommage (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) - parce que ce traité est « difficilement lisible ». C'est un traité « rédigé en catimini » - je reprends sa propre expression - et sans transparence.

M. Michel Charasse, ministre du budget. Ah bon ?

M. Pierre Mazeaud. C'est sans doute ce qui conduit les Français, comme d'ailleurs les citoyens de tous les pays européens, à se poser des questions.

Certes, il est difficile de traduire les dispositions qui résultent de conventions internationales, dispositions qui connaissent une certaine inflation. Mais comme vous l'avez dit vous-même, madame le ministre - et j'ai sous les yeux une déclaration que vous avez faite à un journal du soir -, il y a lieu de fournir quelques explications. Voilà qui justifie ma question préalable ! C'est, en quelque sorte, vous-même qui m'y avez conduit !

M. Henri Cuq. Très bien !

M. Pierre Mazeaud. En effet, mes chers collègues, un grave problème juridique se pose : le traité de Maastricht existe-t-il toujours ?

M. Jean-Claude Boulard. Mais oui ! On l'a rencontré ! (*Sourires.*)

M. Pierre Mazeaud. Et, s'il existe encore, est-il applicable ?

Oh ! certes, j'ai souvent entendu qu'il n'était point nécessaire de s'arrêter à de telles considérations, mais - ce n'est pas M. le ministre d'Etat qui me contredira - il est quand même bon, dans un Etat de droit, d'accepter la discussion juridique !

C'est sans doute afin d'éviter cette discussion, madame et messieurs les ministres, qu'on s'est quelque peu pressé - nous en voyons une nouvelle démonstration ce soir. On entend réviser de toute urgence la Constitution afin de ratifier le traité au plus vite !

Là encore, je citerai Mme Guigou, qui a dit : « S'il y a un problème, ... » - et je crois qu'il y en a un - « ... on verra après. »

A mes yeux, il serait sans doute préférable, compte tenu de la situation juridique, de renégocier. Et ce n'est qu'après cette renégociation, qu'il faudrait revenir devant le Parlement pour lui proposer un nouveau projet de révision constitutionnelle.

Même si vous voulez apaiser les inquiétudes, montrer l'exemple, ou, pour reprendre une expression que j'ai maintes fois entendue, faire que notre pays soit le premier de la classe, à vouloir aller trop vite, vous risquez de laisser persister certaines imperfections.

D'ailleurs, je note de la part des membres du Gouvernement un véritable aveu. Alors qu'il y a encore peu de temps, le Président de la République disait « c'est tout ou rien »...

M. Bernard Pons. Absolument !

M. Pierre Mazeaud. ... Mme le ministre nous parle aujourd'hui de toilettage, ce qui revient à dire qu'il faut modifier quelque peu les dispositions qui nous sont présentées. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

Par ailleurs, M. Valéry Giscard d'Estaing...

M. Michel Charasse, ministre du budget. Le président Valéry Giscard d'Estaing !

M. Pierre Mazeaud. ... a parlé de la nécessité de négocier un traité de Maastricht *bis*, et notre collègue M. Lamassoure, reprenant cette idée, a dit que, puisque le traité était inapplicable, il fallait de nouvelles dispositions.

Dès lors, je vous conjure de réfléchir, de ne pas vous presser. De toute façon, vous savez très bien que la négociation qui aura lieu entre les Onze conduira inmanquablement à réviser les dispositions actuelles et à en présenter de nouvelles. Il serait erroné - et c'est, hélas ! ce que vous faites - de précipiter la révision constitutionnelle, alors qu'il n'y a en réalité plus de traité ou tout au moins que celui-ci est totalement inapplicable !

M. Jean-Pierre Brard. Très bien !

M. Pierre Mazeaud. Comme l'a rappelé le président de la commission des lois, cet après-midi, le Conseil constitutionnel a bien précisé, dans l'article 1^{er} de sa décision, que l'autorisation de ratifier, par une loi, le traité sur l'Union européenne ne peut intervenir qu'après révision de la Constitution. Nous en sommes tous parfaitement conscients.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. CQFD !

M. Pierre Mazeaud. Mais il a considéré que les engagements contenus dans les stipulations soumises à l'examen du Conseil constitutionnel ne prennent effet, conformément à l'article R du traité sur l'Union européenne, qu'après le dépôt du dernier instrument de ratification, et qu'il s'ensuit que ces instruments internationaux ont le caractère d'engagements réciproques.

Or le Danemark a refusé la ratification.

M. Jacques Mahéas. Cela fait six fois que vous le dites !

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le ministre d'Etat, vous qui êtes un éminent juriste - et certains d'entre nous ont dû suivre quelques unes de vos plaidoiries - vous devez savoir que des notions de droit civil ont été intégrées dans les règles de droit international public.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Ça se discute !

M. Pierre Mazeaud. Comme vous, monsieur le ministre, je considère que le traité existe et qu'il n'est pas caduc. (« Ah » sur les bancs du groupe socialiste.) Mais, pour ma part, j'estime qu'il est inapplicable et je vais vous en apporter la preuve.

M. Bernard Pons. Bravo ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazeaud. Le traité de Maastricht existe. Pourquoi ? Tout simplement parce que son objet demeure. Mais il est inapplicable parce qu'il n'y a plus de cause de l'obligation.

Permettez-moi de lire ce qu'ont pu écrire à ce sujet certains juristes que vous connaissez bien : dans de telles conventions internationales, chaque obligation ayant pour cause la considération de l'obligation corrélatrice (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*), si cette même obligation corrélatrice ne se forme pas, la première manque de cause.

Un député du groupe socialiste. Quel charabia !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Et la souveraineté nationale dans tout ça ?

M. Pierre Mazeaud. Même si de tels propos passent au-dessus de la tête du président de la commission des lois (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), je n'hésite pas à dire que dans les considérants et dans l'esprit du Conseil constitutionnel, la cause de l'obligation, c'est précisément la réciprocité.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Mais ça, c'est la théorie des obligations de droit civil, mais pas du droit international !

M. Pierre Mazeaud. Or la réciprocité ne se manifeste pas simplement dans un contrat entre deux partenaires, elle se manifeste aussi dans toute convention internationale, quel que soit le nombre des partenaires.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Maastricht n'est pas un contrat de mariage !

M. Pierre Mazeaud. Il suffit qu'un seul des partenaires n'ait pas ratifié la convention pour qu'elle se trouve, par là-même, sans cause et totalement inapplicable.

D'ailleurs, monsieur le président de la commission des lois, vous qui connaissez si bien le traité de Maastricht, rappelez-vous ce que prévoit l'article R.

Selon les termes de cet article, si tous les instruments de la ratification n'ont pas été déposés,...

M. Jean-Pierre Brard. ... le traité ne s'applique pas. Il s'agit tout simplement de l'application des règles du droit commun en droit international public.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Nous ne sommes pas à l'école, monsieur Mazeaud !

M. Pierre Mazeaud. Il n'y a pas de cause de l'obligation parce qu'il n'y a plus de réciprocité. Voilà le fond du débat juridique !

M. Gilbert Bonnemaison. Il n'y a pas de cause, mais il y aura des effets ! (*Sourires.*)

M. Pierre Mazeaud. Certes, on peut écarter le débat juridique en disant que le politique doit l'emporter.

M. Jean-Claude Boulard. Ce n'est pas le débat d'aujourd'hui !

M. Pierre Mazeaud. En tout cas, M. le ministre d'Etat sait de quoi je parle.

Autrement dit, mes chers collègues, la convention internationale, c'est-à-dire le traité, n'a plus de base juridique. Elle a en quelque sorte perdu son caractère contraignant. Elle ne peut donc, étant inapplicable, entrer en vigueur. Il s'agit, comme l'ont dit certains juristes, d'un traité mort-né qui n'a aucun effet. Il persiste, il est vrai, en tant qu'avant-contrat, exigeant sa propre modification et la ratification par tous pour retrouver son plein effet juridique.

Sentant la difficulté, le Président de la République à Oslo et M. le ministre d'Etat ont trouvé un moyen pour la supprimer, c'est celui qui consiste à négocier à onze et à éliminer le douzième, à savoir le Danemark. C'est ce que j'ai retenu de la conférence d'Oslo.

Mais, monsieur le ministre d'Etat, permettez moi de vous signaler que c'est totalement impossible, dans la mesure où, à notre connaissance, le Danemark reste dans la Communauté européenne et où toute modification du traité de Rome exige l'unanimité.

Un député du groupe socialiste. Mais non !

M. Gilbert Millat. Si, il a raison !

M. Pierre Mazeaud. Dans ce cas, si !

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. Pierre Mazeaud. Nous aurons l'occasion de nous en expliquer ailleurs si c'est nécessaire. (« Où ? » sur les bancs du groupe socialiste.)

Toute modification que vous apporterez, tout toilettage auquel vous procéderez, monsieur le ministre, exigera la saisine de la Cour de Luxembourg. En effet, dans la mesure où le traité de Rome est modifié, une telle saisine doit forcément avoir lieu.

Je me demande alors si la Cour sera capable de nous dire - comme, hélas, vous vous le dites - qu'il peut y avoir une Europe à deux vitesses ou, pour reprendre l'expression de Mme Guigou, une Europe à géométrie variable, ce qui imposerait la définition de règles pour une Europe des Douze et d'autres règles pour une Europe des Onze.

Une telle Europe à deux vitesses ne pourrait que susciter des difficultés. Sur le plan juridique, la situation serait quelque peu inextricable. Ainsi, le douzième Etat, qui demeurerait « sorti » de Maastricht, mais qui demeurerait dans la Communauté, pourrait très bien un jour présider la Communauté. Dès lors, il faudra désigner un ou plusieurs commissaires danois. Or vous savez très bien que, en vertu de Maastricht, ces désignations ne se feront qu'au travers du Parlement de Strasbourg !

M. Xavier Deniau. Le président de la Cour de justice est danois !

M. Pierre Mazeaud. On peut, bien sûr, écarter ces difficultés juridiques. Mais si l'on agit ainsi, on démontre à l'ensemble du peuple français que tout ce qui compte, c'est d'aboutir au mépris de toutes les règles de droit, et cela sans en peser toutes les conséquences ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Vous rappellerai-je que des sénateurs et des juristes de renommée incontestable ont fait rigoureusement la même analyse ?

Vous rappellerai-je que le rapporteur du Sénat, M. Larché, a lui-même admis que le traité, en l'état, ne peut entrer en vigueur, et qu'il est inapplicable ?

Vous rappellerai-je que M. le professeur Favoreu a déclaré que, la révision ayant été faite « sur mesure » pour tirer les conséquences du traité signé le 7 février 1992, on ne voyait pas comment la procédure de révision pourrait continuer car elle apparaissait comme frappée de caducité ?

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. C'est un avis isolé parmi d'autres !

M. Pierre Mazeaud. Comme l'est sans doute aussi l'avis du représentant de la Commission européenne auprès du Parlement européen, monsieur le président de la commission des lois !

M. Gérard Gouzes, président de la commission. Il y a plus d'avis dans le bon sens que dans le mauvais !

M. Pierre Mazeaud. En tout cas, celui-ci a indiqué clairement que la défaillance d'un seul Etat membre ferait obstacle à l'entrée en vigueur du traité.

Pourquoi, dès lors, se lancer dans une révision constitutionnelle ?

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Parce qu'il faut ratifier !

M. Pierre Mazeaud. On peut me répondre en invoquant ce besoin. Mais c'est faire fi de toute règle juridique.

La révision constitutionnelle nous a été imposée par une décision du Conseil constitutionnel ayant comme base juridique le traité lui-même. Or dans la mesure où le traité est inapplicable, la décision du Conseil constitutionnel est, elle aussi, lettre morte. Voilà pourquoi il me semble inutile de réviser la Constitution.

L'article 54 de la Constitution prévoit que si le Conseil constitutionnel déclare qu'un engagement constitutionnel comporte une clause contraire à la Constitution, l'autorisation de la ratifier ou de l'approuver ne peut intervenir qu'après révision de la Constitution. Cela signifie que la révision doit être antérieure à la ratification. On peut en déduire *a contrario* que, dans la mesure où le traité n'est plus applicable, il n'est plus nécessaire de réviser. Ce qui ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait pas lieu de réviser dans le futur.

Il serait souhaitable, madame et messieurs les ministres - et beaucoup le pensent en reconnaissant que c'est difficile - que vous imposiez à Lisbonne le plus tôt possible un toilettage, voire une renégociation du traité. Puis, cela fait, vous pourriez soumettre les nouvelles dispositions adoptées au Conseil constitutionnel avant de les présenter au Parlement.

Etes-vous à quelques semaines près ? Ne montrez-vous pas, par votre hâte à vouloir ratifier ce traité, votre volonté d'en dissimuler toutes les imperfections et de ne pas connaître les solutions qui pourraient se dégager dans d'autres pays où les mêmes problèmes juridiques se posent, quelles que soient leurs institutions ?

Voilà le fond du débat, j'en suis personnellement convaincu. Je vous exhorte donc à en tirer les conclusions qui s'imposent. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

On pourrait développer longuement les conséquences de cette révision.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Non !

M. Pierre Mazeaud. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je suis disposé à le faire le temps qu'il faudra. J'ai déjà montré en d'autres occasions que j'en étais capable.

Vous pourriez également nous demander de ne pas ratifier tout de suite. Cela serait plus simple, et nous aurions sans doute réglé tous les problèmes. Mais nous ne pouvons pas le faire, parce qu'une loi rigoureuse nous impose de suivre une procédure bien déterminée.

Ce que je voudrais, monsieur le ministre, c'est que la France ait à Lisbonne l'attitude que je préconise. Et je le dis d'autant plus volontiers que, si j'en crois ce que j'ai pu lire ici ou là, il n'est pas exclu, monsieur le ministre d'Etat et ce quel que soit votre désir personnel, on envisage un ajournement à Lisbonne. Or si l'on ajournait dans une ou deux semaines, ne seriez-vous pas en droit de vous demander si nous n'avons pas révisé pour rien ?

Autant il est nécessaire de réviser pour ratifier le traité, autant nous n'avons pas le droit de réviser pour le plaisir. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Pourtant, à l'heure actuelle, c'est ce qui se passe ! Nous procédons à une révision de la Constitution sans en connaître l'objet puisque le traité est inapplicable ! Vous l'avez d'ailleurs dit vous-même. Mais vous abandonnez en chemin le raisonnement juridique, parce qu'il vous gêne, parce qu'il gêne le Gouvernement et parce qu'il gêne le Président de la République qui s'est engagé personnellement dans cette affaire. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Faites de la bonne musique, monsieur Mazeaud ! Ne vous contentez pas de trémolos !

M. Pierre Mazeaud. Ce débat est certes juridique, mais j'espère que Mme et MM. les ministres m'autoriseront...

M. Bernard Pons. Ils n'ont pas à vous autoriser !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ce n'est pas nécessaire !

M. Pierre Mazeaud. ... à dire un mot de politique, parce qu'il s'est tout de même passé un certain nombre de choses. Je laisse volontiers de côté les réactions du président de la commission des lois...

M. Jacques Toubon. De minimis non curat praetor !

M. Pierre Mazeaud. ... qui, de toute façon, ne resteront point dans l'histoire, sinon pour signaler que, entre hier et aujourd'hui, il a dû prendre des positions incohérentes qui, au-delà de sa propre incohérence, manifeste et connue, traduisent...

M. Jean-Louis Debré. Sa souplesse et son agilité !

M. Pierre Mazeaud. ... l'incohérence du Gouvernement tout entier ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Toubon. Et du Président de la République, monsieur Mazeaud !

M. Pierre Mazeaud. Sur le fond, j'ai été l'un des rares sur les bancs de l'opposition à vous approuver, comme je l'ai dit au Premier ministre et à vous-même, monsieur le ministre d'Etat.

M. Jean-Pierre Brard. Vous n'avez pas été payé de retour ! Ce sont des ingrats !

M. Pierre Mazeaud. Comment se fait-il que vous ne vous soyez pas suffisamment défendu au sein de la Haute Assemblée pour éviter ce que vous avez d'abord appelé une entorse à la Constitution de 1958 - je veux parler d'un certain amendement adopté par le Sénat - et qui a conduit le premier des vôtres à affirmer que cette assemblée avait outrepassé ses droits ?

Comment se fait-il que vous ne vous soyez pas suffisamment défendu ? Au-delà de l'incohérence, j'y vois, permettez-moi de vous le dire, une véritable erreur du Gouvernement qui a amené le Président de la République lui-même à réagir et vous, messieurs les ministres, à le suivre dans cette réaction. Nous nous trouvons maintenant dans une situation absolument incohérente qui, je le répète, discrédite totalement le Parlement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Toubon. Et le Président de la République !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Et le Gouvernement !

M. Pierre Mazeaud. Faites-moi confiance, mes chers collègues : j'ai l'intention de dire ce que je pense, au travers de ces événements, du Président de la République lui-même et de son gouvernement.

M. Jean-Louis Debré. Il n'y a plus de gouvernement !

M. Pierre Mazeaud. J'ai lu avec quelque intérêt, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le garde des sceaux,...

M. Jean-Louis Debré. Il n'y a plus de garde des sceaux : c'est le garde des chiots !

M. Eric Raoult. Le garde mobile ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. ... la lettre envoyée par le Premier ministre à M. le président du Sénat.

M. André Labarrère. Quel phraseur !

M. Pierre Mazeaud. Je pense que cette lettre a dû réjouir quelque peu les sénateurs. Monsieur le garde des sceaux, c'est sans doute parce que vous avez senti les réactions des sénateurs que vous avez, cet après-midi même, adopté une attitude qui m'a paru traduire la plus grande des incohérences !

Il fallait d'abord, pensiez-vous, résister, convaincu que vous étiez sans doute, au-delà du fait qu'il fallait respecter ce qu'avait dit le Président de la République, qu'il importait de montrer au pays tout entier que le Gouvernement ne cédait point.

Mais ce soir, je le dis comme je le pense, vous avez démontré que le Gouvernement,...

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Avait du courage !

M. Pierre Mazeaud. ... en cédant parce qu'il était pressé d'en terminer, s'est conduit - j'emploie le terme à bon escient - de la façon la plus indigne qui soit ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Tout cela est extravagant !

M. Pierre Mazeaud. Vous avez reconnu, monsieur le ministre d'Etat,...

M. Jean-Louis Debré. Il y a un ministre, mais il n'y a plus d'Etat !

M. Pierre Mazeaud. ... que le Sénat a la liberté la plus totale quand il est constituant. Mais qui a voulu qu'il le soit ! Vous-mêmes, dans la mesure où vous n'avez pas envisagé de soumettre directement au peuple la révision constitutionnelle, préférant recourir à l'article 89 de la Constitution ! Par là même, vous avez donné au Parlement ses propres pouvoirs constituants et, dans ces conditions, reconnaissez que la Haute assemblée avait la possibilité de voter effectivement quelque amendement que ce soit, ce qu'elle a fait. Vous n'avez en tout cas pas le droit de dire qu'elle outrepassait ses droits.

M. Jean-Louis Debré. M. Mazeaud a raison !

M. Charles Millon et M. Gérard Longuet. Très bien !

M. Pierre Mazeaud. Vous aviez par ailleurs assuré que vous n'avez plus la possibilité de revenir en arrière, à moins d'avoir l'attitude que j'ai stigmatisée tout à l'heure. Sans doute, avec cette hâte qui est l'objet d'une véritable obstination, n'avez-vous trouvé de solution que dans la négociation.

M. Gibert Millet. C'est la capitulation en rase campagne !

M. Pierre Mazeaud. Permettez-moi de vous dire qu'une telle négociation n'est pas digne du pouvoir exécutif.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Une négociation avec qui ? Allez jusqu'au bout de votre pensée !

M. Jean-Pierre Brard. Des combines !

Mme Muguette Jacquaint. Des magouilles !

M. Pierre Mazeaud. Cette négociation, c'est vous, nous le savons, qui l'avez proposée !

On a vraiment tout entendu, et j'en terminerai là-dessus... (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais je pourrais développer plus longuement mon argumentation. (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. C'est intéressant ! Il faut continuer !

M. Pierre Mazeaud. On a vraiment tout entendu, disais-je...

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. C'est vrai !

Un député du groupe socialiste. On a même entendu M. Mazeaud !

M. Pierre Mazeaud. On a même, cet après-midi, confirmé ce qu'avait déclaré M. le président de la commission des lois...

M. Franck Borotra. Comment s'appelle-t-il, déjà ?

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Je croyais que M. Mazeaud m'avait oublié ! (*Sourires.*)

M. Pierre Mazeaud. Je le cite : « S'il y a blocage au Sénat, le Président de la République peut très bien abandonner la procédure de l'article 89 et utiliser l'article 11. »

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. C'est le droit !

M. Jean-Louis Debré. M. Gouzes veut devenir ministre !

M. Pierre Mazeaud. De quel respect pour le Parlement et nos institutions font preuve ceux qui tiennent de tels propos ?

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Michel Debré a dit la même chose en 1962 ! Inspirez-vous-en.

M. Pierre Mazeaud. Vous ne devriez en aucun cas vous servir d'une telle référence...

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Et pourquoi donc ?

M. Pierre Mazeaud. ... car jamais le général de Gaulle n'est passé de l'utilisation de l'article 89 à celle de l'article 11 !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Il a recouru directement à l'article 11 parce qu'il avait peur du Sénat, peur du Parlement !

M. Pierre Mazeaud. C'est un véritable affront qui sera fait au Parlement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Et qui va le commettre, si ce n'est le Président de la République lui-même ?

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. C'est parce que le général de Gaulle craignait le Sénat qu'il a recouru directement à l'article 11, et vous le savez !

M. Pierre Mazeaud. Non, monsieur Gouzes ! Si vous me le permettez, je m'adresserai encore à MM. les ministres.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Il y en aura pour chacun !

M. Pierre Mazeaud. Solennellement, je les conjure...

M. Bertrand Gallet. Quel cinéma !

M. Pierre Mazeaud. ... de dissuader le Président de la République de se lancer dans une telle procédure ! En effet, passer de l'article 89 à l'article 11, c'est en appeler au peuple après en avoir appelé au Parlement. Or, si l'on peut saisir le peuple, ce n'est que directement. Mais, dans la mesure où il n'y a pas de textes identiques, on ne saurait - et ce n'est pas vous, monsieur le garde des sceaux, qui me démentirez - passer de l'un à l'autre, et je vois que le garde des sceaux m'approuve.

En disant le contraire, le président de la commission des lois a dit une ineptie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - M. Gérard Gouzes applaudit également.*)

M. Franck Borotra. M. Gouzes applaudit son ineptie ! (*Rires.*)

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Quel exposé remarquable, monsieur Mazeaud !

M. Pierre Mazeaud. Mes chers collègues, sur tous les bancs de cette assemblée s'expriment, sur le débat de fond sur l'Europe, des divergences. (« Ah bon ? » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) En ce qui me concerne, je considère que cela est normal, compte tenu de l'importance de ce débat. Certains peuvent souhaiter une Europe fédérale, d'autres penser qu'il faudrait s'y opposer.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Voilà un langage clair !

M. Pierre Mazeaud. Je demande cependant à tous de s'associer, compte tenu du caractère juridique du débat, à la question préalable que je défends. Quels que soient nos sentiments personnels, nous sommes tous conscients que, dans un Etat de droit comme le nôtre, le rôle du législateur est non seulement de faire le droit, mais aussi et avant tout de le respecter. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

Quelles que soient nos convictions sur le fond du débat lui-même, nous attendons tous, en ce qui concerne la révision, de nouvelles dispositions. Point n'est besoin de rappeler ce qu'a dit le Président de la République à l'Institut des sciences politiques...

M. Jean-Louis Debré. Il dit n'importe quoi !

M. Pierre Mazeaud. ... ni ce qu'ont déclaré l'ancien Président de la République Valéry Giscard d'Estaing et un très grand nombre d'hommes politiques et de juristes : on ne saurait engager la révision dans la situation actuelle car le traité, je le répète, n'a pas d'application !

Aux membres de l'opposition, à mes amis de l'opposition, je dirai que, demain, il y aura l'alternance...

M. Jean-Claude Boulard. Peut-être !

M. Pierre Mazeaud. Demain, nous reviendrons aux affaires...

M. Gérard Gouzes, président de la commission. Des menaces ?

M. Pierre Mazeaud. Ce ne sont des menaces pour personne, sauf pour vous, monsieur le président de la commission des lois ! (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. François Rocheblolne. C'est bien fait ! Il l'a cherché !

M. Pierre Mazeaud. De toute façon, alors même que vos amis sont aux affaires, je ne vous vois pas encore au banc du Gouvernement !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Je ne vous y vois pas non plus !

M. Pierre Mazeaud. Je félicite d'ailleurs le Président de la République et son Premier ministre de ne point vous avoir choisi ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Mahéas. C'est ignoble !

M. Bertrand Gallet. Il est ignoble !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Quel guignol !

M. Pierre Mazeaud. C'est parce que, demain, nous serons aux affaires, mes chers collègues et amis de l'opposition, ...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Hélas !

M. Pierre Mazeaud. ... qu'il nous appartiendra de suivre, au mieux des intérêts de la France, l'application des traités, des protocoles et des conventions pour une Europe, monsieur le ministre d'Etat, où la France restera dans la France !

Le traité de Maastricht est inapplicable juridiquement et la décision du Conseil constitutionnel est en réalité sans objet. Vous nous proposez finalement une révision ubuesque.

Dans ces conditions, mes chers collègues, je demande que nous interrompions nos travaux car il est inutile de délibérer de ce projet de révision dans la mesure où vous serez peut-être obligés, dans quelques mois, d'examiner de nouvelles révisions constitutionnelles, vous apercevant par là même que vous aurez aujourd'hui révisé pour rien. Il y a suffisamment d'éléments juridiques et politiques pour conclure à ne plus débattre...

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Tiens donc !

M. Pierre Mazeaud. ... et donc à voter la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. C'était courtelinesque !

M. le président. La parole est à M. Guy Lordinot, pour une explication de vote.

M. Guy Lordinot. Monsieur le président, nous venons d'assister à un exercice de haute voltige...

M. Jean-Pierre Brard. C'est normal : M. Mazeaud sait grimper !

M. Guy Lordinot. D'un alpiniste, on ne pouvait pas s'attendre à moins ! Salut l'artiste ! (*Rires et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Mais pour qualifier cet exercice, je dois user du seul mot qu'il mérite : dérisoire ! (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Louis Debré. Il n'a rien compris !

M. Guy Lordinot. L'acteur était excellent, mais la pièce était mauvaise. Car, enfin, de quoi parlons-nous ? De révision constitutionnelle !

Dans son exercice, M. Mazeaud a tenté de nous égarer sur des sentiers de montagne. Il s'est perdu dans la brume et le brouillard. (*Sourires.*) Nous ne le suivrons pas dans cette voie, ...

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est sûr !

M. Guy Lordinot. ... mais il convient quand même de lui répondre.

« Pasqua » allons-nous commencer ? (*Sourires.*)

Le plus simple est de se demander d'abord de quoi nous parlons.

Dans la question posée aujourd'hui au Parlement, il s'agit seulement, et seulement de cela, d'accorder au Gouvernement le droit de consulter les Français sur le traité de Maastricht. La querelle sur la validité du traité ne peut en aucune manière faire obstacle au légitime désir de connaître en premier lieu l'avis du peuple français sur l'évolution de la construction européenne telle que les Douze l'ont envisagée.

Les Danois se sont prononcés il y a quelques semaines et les Irlandais se sont prononcés aujourd'hui. Pourquoi vouloir imposer silence aux Français ? Le « non » du peuple danois montre au contraire la nécessité de consulter le peuple français.

M. Xavier Deniau. Ainsi, vous y venez ! Nous avons été les seuls à le demander pendant des mois !

M. Guy Lordinot. S'il apparaissait indispensable, selon les vœux des Français, de renégocier le traité à dix, à huit, ou à moins encore, nous saurions à l'avance les dispositions que la France avalise.

Il faut le répéter, le débat d'aujourd'hui n'a qu'un but et un seul : ouvrir dans la Constitution la possibilité de ratifier le traité de Maastricht.

Deuxième question : ne faut-il pas être « Mazeaud-chiste » (*Sourires*) pour utiliser des artifices de procédure qui ne font que prolonger inutilement les débats et donc aviver la blessure que s'infligent à l'envi nos collègues de l'opposition du RPR ?

Si l'on en croit l'... mauvaises langues, un illustre Français, auteur du fameux discours du 18 juin, traitait les Français de « veaux ». (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gabriel Kasperait. Arrêtez donc ! Vous êtes stupide !

M. Xavier Deniau. C'est une légende !

M. Guy Lordinot. Un autre, peut-être moins illustre, les invite, dans un discours du 6 juin, à le suivre, lui le berger conduisant les chèvres, sur la voie d'une autre Europe. Mais laquelle ? Celle qui se situe sur le chemin du renfermement, du refus, du renoncement à l'effort, de la cachexie.

M. Eric Raoult. Il était meilleur sur l'octroi de mer !

M. Guy Lordinot. Quel socialiste peut se dire parfaitement heureux et satisfait de toutes les dispositions du traité de Maastricht ?

En revanche, quel socialiste n'est pas fier de constater que deux socialistes sur les douze chefs d'Etat et de gouvernement, ainsi que l'a rappelé hier M. le Premier ministre, ont su ouvrir le volet de l'Europe sociale ?

Le traité de Maastricht mérite examen, mais il mérite surtout une décision du peuple français.

M. Jacques Baumel. Comme porte-parole socialiste, on fait mieux !

M. Guy Lordinot. Mes chers collègues, le débat en première lecture nous avait paru « tout bon ». (*Sourires.*) Alors, cessons de faire le Jacques ! (*Nouveaux sourires.*) Reprenons nos travaux dans l'état d'esprit d'hommes et de femmes qui savent qu'ils préparent l'avenir, non pas seulement l'avenir de la France, mais aussi celui de centaines de millions d'hommes et de femmes qui, de par le monde, se tournent avec espoir vers l'Europe qui se constitue !

Une « redondance », disait cet après-midi notre collègue Pascal Clément en parlant de l'amendement du Sénat - une « redondance » destinée à empêcher une fausse interprétation. Il reconnaissait ainsi, en lui donnant force, la lecture de l'amendement faite hier matin par le Gouvernement et avec lui par d'autres constitutionnalistes.

Il était du devoir du Président de la République, gardien de la Constitution et du Gouvernement, d'attirer l'attention du Parlement sur le risque d'interprétation. Mais le Parlement, libre et souverain, correctement et pleinement informé, peut poursuivre ses travaux.

Au problème de nature juridique qui était posé se surajoute maintenant un problème de nature politique.

Le débat juridique, irréal pour le peuple français, devait, au nom de l'Europe, au nom d'une classe politique que les gesticulations et les vociférations de M. Mazeaud, les mercredis après-midi, ne contribuent pas à valoriser, laisser place à un examen froid et serein.

Passées les heures chaudes de ce 18 juin, nous avons su raison garder.

Nous avons choisi une solution politique à la crise que le RPR espérait, tentait et tente encore de créer.

Nous avons choisi d'avaliser les modifications proposées par le Sénat et de préparer sans délai l'expression libre et démocratique du peuple français par voie de référendum. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Cuq. C'était moyen !

M. Eric Raoult. Oui, ce n'était pas terrible !

M. le président. Je mets aux voix la question préalable opposée par M. Pierre Mazeaud.

Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République et par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	461
Nombre de suffrages exprimés	447
Majorité absolue	224
Pour l'adoption	165
Contre	282

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La parole est à M. Bernard Pons.

M. Bernard Pons. Monsieur le président, au nom du groupe RPR, et afin qu'il puisse se réunir, je demande une suspension de séance d'une demi-heure.

M. le président. Monsieur Pons, d'accord pour vingt minutes. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Suzanne Sauvalgo. Ah non, les socialistes ont eu une demi-heure !

M. Gabriel Kasperait. C'est lamentable !

M. le président. Vous êtes vraiment d'une nervosité exceptionnelle. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) Vous savez très bien que lorsqu'on donne vingt minutes, c'est pour que la suspension ne dépasse pas une demi-heure. J'ai fait la même chose pour M. Millon ! (*Mêmes mouvements.*) Calmez-vous un peu !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Lamentable !

M. Pierre Mazeaud. Et le groupe socialiste ? On a attendu trois quarts d'heure !

M. Franck Borotra. C'est une présidence sélective ! C'est anormal !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue le jeudi 19 juin 1992, à zéro heure quinze, est reprise à une heure.*)

M. le président. La séance est reprise.

Rappel au règlement

La parole est à M. Bernard Pons, pour un rappel au règlement.

M. Bernard Pons. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58.

Toute révision de la Constitution est un acte solennel. Le groupe du RPR vient de se réunir et a constaté qu'il était en droit d'attendre une discussion cohérente et empreinte de dignité. Tel n'est pas le cas. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe socialiste.*) Notre collègue Pierre Mazeaud a démontré il y a un instant que le Gouvernement précipitait la discussion pour faire ratifier un traité inapplicable.

Les incohérences du Gouvernement au cours de ces dernières heures et le peu de cas que le Président de la République et le Gouvernement ont l'air de faire de notre Constitution conduisent, à regret, le groupe du RPR unanime à ne plus participer au débat non plus qu'à aucun scrutin au cours de la soirée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

(*Les députés du groupe du Rassemblement pour la République quittent l'hémicycle.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Bonne nuit !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Courage, fuyons !

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean Auroux.

M. Jean Auroux. L'initiative que vient d'annoncer M. Pons me donne envie de rappeler à son adresse qu'il y a quelques années quelqu'un, dans des circonstances bien plus difficiles (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française*), avait eu le courage de lancer un appel à la nation. Aujourd'hui, j'observe que, après le silence de M. Chirac, c'est la désertion du RPR ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous voici à nouveau réunis pour débattre de ce grand chantier d'avenir qu'est la construction européenne. Ce chantier-là est unique dans notre monde d'aujourd'hui où nous voyons s'effondrer des empires, se déchirer des nations et s'affronter des peuples.

Ce chantier de paix, de démocratie et de prospérité...

M. André Santini. Bon ! On a tout compris !

M. Jean Auroux. ... concerne douze peuples de notre continent, si longtemps et si souvent meurtri par des guerres, dans un passé qui n'est pas si lointain.

Il concerne naturellement tous les Français, bâtisseurs du premier jour, qui sont fondés plus que d'autres à en partager la paternité et les espérances. En effet, compte tenu de notre histoire et de nos responsabilités particulières et politiquement très partagés dans la construction européenne, compte tenu du poids et du rôle actuel de la France dans la Communauté, compte tenu des espérances et des besoins si forts de tant de pays voisins récemment libérés de la dictature, nous avons collectivement, ici comme au Sénat, le devoir de conduire à son terme la procédure de révision par la voie parlementaire, de manière à laisser au peuple, comme le Président l'a justement décidé, la responsabilité principale de la ratification.

Ainsi sera heureusement valorisée dans ses deux composantes notre démocratie nationale en cette année du bicentenaire de la création de la République.

D'ores et déjà, l'Assemblée nationale et le Sénat ont massivement voté en faveur de la révision constitutionnelle et, par là, en faveur de la ratification du traité de Maastricht. Il me semble utile de remettre en mémoire quelques chiffres significatifs : 398 députés ont voté pour, soit plus de 83 p. 100 des suffrages exprimés, ...

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Très bien !

M. Jean Auroux. ... ainsi que 192 sénateurs, soit plus de 62 p. 100 des suffrages exprimés. Au total, 590 parlementaires ont voté pour, soit près de 75 p. 100 des suffrages exprimés, ...

M. Guy Bêche. Très bien !

M. Jean Auroux. ... alors que, pour les deux assemblées, on n'a enregistré que 194 voix contre, soit à peine un peu plus de 21 p. 100.

Mme Muguette Jacquelin. C'est ça qui est courageux !

M. Jean Auroux. Ces chiffres sont au moins aussi éloquents que le furent de nombreuses interventions, notamment dans cette enceinte, où je peux rappeler sans forcer la vérité la grande qualité de nos débats, la compréhension du Gouvernement et l'esprit d'ouverture du groupe socialiste, des radicaux de gauche et des apparentés.

Il n'est plus l'heure de rappeler les compromis recherchés et obtenus pour aboutir à un texte complété positivement par notre assemblée, dont je suis fier de dire que les préoccupations premières ont été la conciliation permanente et pertinente de la construction européenne et des intérêts de la France.

On peut sans doute regretter que le Sénat ait eu, malgré les efforts du groupe socialiste et de ceux qui partageaient notre espérance européenne, une attitude moins ambitieuse et, peut-être, moins généreuse. Mais j'en apprécie néanmoins son vote très largement majoritaire dû à des hommes et des femmes de conviction.

Ainsi, une très large majorité d'entre nous ont-ils su exercer leur pouvoir constituant pour adapter notre loi fondamentale aux données nouvelles de la construction européenne.

Nous avons aussi la responsabilité, sauf à remettre en cause notre mission, de veiller au respect des principes et des équilibres de la Constitution. A cet égard, une difficulté est survenue. Elle est désormais surmontable et je puis même dire surmontée pour peu que chacun y contribue par son vote et par une volonté constructive éloignée de tout esprit partisan.

Conformément à l'article 5 de la Constitution et à son rôle de gardien des institutions, le Président de la République et le Gouvernement nous ont utilement alerté sur la réalité de l'évolution du partage des pouvoirs entre nos deux assemblées à l'issue de leurs délibérations.

Le Gouvernement et le Président de la République ont fait ainsi leur devoir avec un sens de l'Etat auquel nous devons rendre hommage. Mais cela fait, ils ont su respecter notre rôle actuel d'assemblées constituantes dont le pouvoir issu du peuple a une légitimité démocratique qu'ils ont prise en compte avec une sagesse et un esprit de concorde nationale que nous tenons à saluer.

A cet égard, qu'il me soit permis de m'adresser, bien qu'il soit parti, à M. Mazeaud dont j'apprécie la conviction ; mais quand il sacralise un peu trop le juridique au détriment du politique, il me faut lui rappeler que ce sont des politiques qui font le droit et que c'est bien là la marque d'une authentique vie démocratique.

M. Guy Bêche et M. Jean-Pierre Basumler. Très bien !

M. Jean Auroux. Enfin, je sais, après avoir consacré avec une large majorité d'entre vous tant d'heures de réflexions, de délibérations communes à ce grand débat européen, que les intérêts supérieurs et durables de la France sont restés prioritaires aux yeux de ceux qui, comme moi, pensent que l'avenir de notre nation ne sera pas étroitement confiné dans l'Hexagone, mais pleinement réalisé dans cet espace plus large qu'est l'Europe des Douze aujourd'hui et davantage demain.

La France et le peuple français ont une tradition et un destin forgés de valeurs universelles rayonnant bien au-delà de nos frontières héritées de l'histoire, et que ne connaissent plus guère nos jeunes générations. Il est bien vrai de dire, comme le Président de la République que « la France est notre patrie et l'Europe notre avenir ».

A la veille du XXI^e siècle et du troisième millénaire, au moment où tant de bouleversements secouent le monde, je ne saurais me résigner à enfermer le destin de la France et du peuple français dans le corset d'un droit immobile et de frontières étriquées.

J'ai davantage confiance dans la capacité et le génie des Français. J'ai davantage d'ambitions pour notre jeunesse en quête de projets. J'ai davantage d'espérances pour réaliser de nouvelles politiques communes que nous serions bien incapables de mettre en œuvre seuls. C'est par l'Europe et dans l'Europe, sans doute plus démocratique, sans doute plus sociale, sans doute plus proche de ses citoyens que, demain, nous pourrions engager et réussir, par exemple, une politique cohérente et dynamique d'aménagement du territoire, une politique de grandes infrastructures de communications, une politique de coordination de grands programmes industriels créateurs d'emplois, et surtout une politique de dialogue et de progrès social, y compris en termes de réduction du temps de travail, nécessaire à la lutte contre le chômage.

Toutes ces politiques s'ajouteront à ces acquis si précieux que sont la paix, la démocratie et la liberté.

Mme Muguetta Jacquaint. Quand je pense que c'est nous qu'on traite de démagos !

M. Jean Auroux. Je sais aussi, chers collègues, que, dans ce cadre nouveau, nous nous affronterons sans doute sur de grands choix politiques, sociaux, économiques, éducatifs ou culturels.

Je sais aussi qu'il y aura encore des femmes et des hommes de gauche et de progrès, et d'autres plus conservateurs et moins attentifs aux préoccupations du monde du travail. Mais je sais également, en tant que socialiste, que d'autres forces progressistes ont vocation à nous rejoindre en France et au-delà de nos frontières. Collectivement, nous trouverons ainsi un nouveau souffle pour nos idéaux de justice et de progrès.

Je sais enfin que si la politique de la France ne se fait pas à Copenhague, beaucoup de peuples, européens ou non, nous regardent aujourd'hui et nous envient, car nous ouvrons ensemble une nouvelle route de l'histoire.

Mes chers collègues, je vous avais promis d'être bref et je respecte cet engagement. Comme la majorité d'entre vous, je suis fier, ce soir, d'être un de ces parlementaires qui se préparent à aller dans quelques jours à Versailles...

Mme Muguetta Jacquaint. Triste destin !

M. Jean-Pierre Brard. Versailles, la Galerie des Glaces, tout un symbole !

M. Jean Auroux. ... pour y donner, juste retour de l'histoire en cette année du bicentenaire de la République, le dernier mot à la nation et au peuple souverain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *M. Jean-Marie Daillet applaudit.*)

(*M. Loïc Bouvard remplace M. Henri Emanuelli au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, la situation dans laquelle nous sommes, qui nous contraint de discuter d'une réforme « constitutionnelle-anticonstitutionnelle », découlant d'un « vrai-faux » traité, n'est pas simplement paradoxale.

Elle montre à quels revirements, à quelles magouilles... (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Mme Muguetta Jacquaint. Très bien !

M. Jean-Claude Lefort. ... à quelle absence d'un minimum de respect des principes les tenants de l'Europe de Maastricht sont capables de se livrer pour poursuivre à marche forcée le processus engagé.

Notre peuple ne manquera pas de considérer que si les choses étaient claires et nettes, si ce traité était aussi bon qu'il est dit, il n'y aurait nul besoin de petites opérations de politique intérieure, qui ne peuvent que jeter le discrédit sur ceux qui s'y sont livrés et sur ceux qui s'y rallieront.

Mme Muguetta Jacquaint et M. Gilbert Millet. Très bien !

M. Jean-Claude Lefort. Ils ne manqueront pas de voir dans ce mauvais spectacle un rapport de cause à effet : à mauvais traité, procédés détestables. Car il est bien de très mauvaise méthode de considérer que la fin justifie les moyens.

C'est d'ailleurs de cette même conception qui a prévalu dans l'attitude française face au « non » danois.

M. Michel Pelchat. Les salauds ! Deux à un ! (*Sourires.*)

M. Jean-Claude Lefort. Les choses en sont même à ce point aujourd'hui qu'il est envisagé froidement de ne pas écouter les peuples et de réduire à onze, à dix - et pourquoi pas à moins ? - l'Europe de ce traité signé à douze.

Cela en vérité ne fait que souligner, et c'est maintenant le seul point que je veux évoquer...

M. François Léotard. Non, non ! (*Sourires.*)

M. Jean-Claude Lefort. ...combien Maastricht défait non seulement les nations, mais également l'Europe elle-même. De sorte que, contrairement à ceux qui prétendent, sans être d'ailleurs suivis dans l'opinion publique, que voter contre ce traité ce serait voter contre l'Europe, nous affirmons et nous démontrons que voter pour l'Europe, c'est précisément voter contre Maastricht.

Mme Muguetta Jacquaint. Très bien !

M. Jean-Claude Lefort. Deux aspects fondamentaux méritent, en ce sens, de retenir toute l'attention.

Ce n'est pas nous, mais le Président de la République qui a affirmé naguère, et cela reste juste, que l'Europe sera sociale ou ne sera pas. Il suffit donc, en premier lieu, de vérifier si l'Europe est sociale ou pas, si elle le sera plus ou moins demain, pour avoir une réponse précise à cette question. C'est chose relativement aisée, bien que les tenants de cette Europe ne soient ni loquaces ni convaincants sur ce point - et pour cause !

C'est ainsi, par exemple, que voulant à tout prix vanter les mérites de l'Europe actuelle, Mme le ministre délégué aux affaires européennes est allée jusqu'à indiquer tout récemment, dans une interview au journal *Le Monde*, que, grâce à l'Europe, un enfant ne pourra plus détacher et avaler les yeux d'un ours en peluche... La grande victoire sociale que voilà ! (*Rires sur les bancs du groupe communiste.*) Evidemment, ce n'est pas négligeable ; mais, franchement, c'est un peu court, ne trouvez-vous pas ?

Avec l'Europe actuelle, le chômage a été multiplié par trois de 1974 à 1987, et la situation ne fait qu'empirer. Il y avait trois cent mille chômeurs en France lors de la signature du traité de Rome, en 1957. Il y en a trois millions aujourd'hui, soit dix fois plus.

Mme Muguetta Jacquaint. Ça, c'est du social !

M. Jean-Claude Lefort. L'Europe actuelle a fait apparaître dans le langage courant des mots comme flexibilité, précarité, chômeurs en fin de droit, contrat à durée déterminée, TUC, SIVP, RMI et j'en passe.

Autre exemple significatif : au moment du traité de Rome, la France était dans le peloton de tête pour les salaires ouvriers. Elles est aujourd'hui dans le peloton de queue, juste avant le Portugal et la Grèce.

M. David Bohbot. Change de lunettes, Lefort !

M. Jean-Claude Lefort. On est ainsi passé d'une pauvreté qui restait réduite à un phénomène de masse. La misère dite « moderne » concerne des dizaines et des dizaines de milliers d'hommes, de femmes, d'enfants dans cette partie du continent. Une seule catégorie a tiré franchement son épingle du jeu : les puissances financières et industrielles dont les profits n'ont cessé de progresser. C'est la seule courbe ascendante !

J'arrête là. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre et sur divers bancs du groupe socialiste.*)

On peut affirmer que toutes ces tendances négatives seront renforcées avec Maastricht.

Par exemple, sous le signe de Maastricht doit sortir du Conseil une directive concernant la durée du travail. Les choses sont claires : la semaine de travail sera portée à quarante-huit heures...

Mme Marie Jacq. Cinquante-quatre !

M. Jean-Claude Lefort. ...et une dérogation permettra de faire « sauter » ce maximum affiché. Le travail de nuit sera élargi aux femmes, alors qu'il leur était jusqu'alors interdit.

Une autre directive est en préparation concernant le travail des jeunes. Elle prévoit tout simplement, en son article 3, paragraphe 2 C, de légaliser le travail à treize ans et moins !

Dans un autre domaine, les dernières décisions en matière agricole aboutiront à faire disparaître la moitié des exploitations existantes d'ici à dix ans.

On observe le même phénomène dans les autres pays européens : réduction de 10 à 40 p. 100 du montant des allocations chômage en Espagne, âge de la retraite porté à soixante-cinq ans pour les femmes comme pour les hommes en Grèce, au lieu de cinquante-cinq et soixante aujourd'hui.

Bref, le social reste au bord de la route de cette Europe-là.

Il est évident que tout cela ne procède pas d'une main invisible ou d'une quelconque fatalité historique. Cela résulte de la logique au cœur de cette Europe, une logique que renforce encore le traité de Maastricht, le libéralisme ultra qui n'a jamais été de gauche, mais toujours de droite.

D'ailleurs, ne voit-on pas, sur les mêmes estrades, des ministres socialistes et des personnalités franchement à droite vanter ensemble les vertus de ce traité ?

Toutes celles, tous ceux qui sont mécontents de la politique actuelle et qui ne veulent pas du retour de la droite auront compris que la seule façon de marquer leur opposition, c'est bien de se prononcer contre ce traité, un traité dont la politique permet une alliance ouverte avec la droite. C'est finalement une belle, bien que triste, leçon de choses.

Mais il est un point que l'on ne devrait pas perdre de vue. Ce n'est pas parce que cette droite le veut que cette Europe-là se fera. Car tout cela est marqué d'une faiblesse essentielle : les peuples, où sont les peuples ? Cette Europe ne se fera pas, car elle ne peut pas être sociale. Elle ne peut se faire que contre les peuples, et ceux-ci n'en voudront pas.

C'est déjà ce que nous disent les Danois, contre l'avis quasi unanime de leurs députés.

M. René Beaumont. Deux à un !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Ils marquent des buts après !

M. Jean-Claude Lefort. C'est une erreur profonde que de ne pas vouloir les écouter. C'est aussi ce que disent déjà 45 p. 100 des Français qui se prononcent contre Maastricht. Et la grande majorité d'entre eux pense qu'être contre Maastricht, ce n'est pas être contre l'Europe. Les tenants de l'Europe de Maastricht sont donc déjà en échec dans leur volonté simplificatrice.

Il est une seconde raison de fond qui nous amène à l'idée qu'être contre Maastricht, c'est être pour l'Europe.

M. Jean Anciant. C'est ce que l'on appelle de la dialectique !

M. Jean-Claude Lefort. On peut toujours prétendre que la pesanteur n'existe pas, par exemple, et s'élancer du vingtième étage d'un immeuble. Le résultat sera clair et sans appel, vous en conviendrez.

M. Jean-Pierre Brard. Cela dépend ! Quand on a la foi comme M. Barrot, on peut voler ! (Sourires.)

M. Jean-Claude Lefort. Il en va de même, toutes choses égales par ailleurs, avec la volonté de nier les nations, les identités nationales, avec cette volonté supranationale qui vise à ce que quelques personnes seulement décident de 80 p. 100 de ce que doit être la vie uniforme de 340 millions d'Européens.

Car on touche là à ce qu'il y a de plus fondamental : la liberté de chaque peuple à choisir son destin. Ce n'est pas là une abstraction, tout le sens de l'histoire humaine le démontre. Au travers mille difficultés, au prix de guerres, de drames, les peuples ont toujours lutté pour plus de liberté et l'ont finalement emporté.

M. René Beaumont. Comme en URSS !

M. Jean-Claude Lefort. Le monde unipolaire qui est le nôtre aujourd'hui ne doit pas devenir un monde uniforme. Sinon les risques de tensions - voire pire - seront énormes. Ce n'est pas vers moins de nations que se fait l'histoire, mais bien vers plus. Le chauvinisme, le repli sur soi et la fuite en avant supranationale sont également destructeurs, car ils ont pour fondement non pas la liberté, mais l'esprit de domination.

M. Jean-Pierre Neume. Comme à Cuba !

M. Jean-Claude Lefort. Les théories sur la souveraineté limitée des nations font partie de la préhistoire de l'humanité. C'est un archaïsme pur et simple ; l'Europe ne peut se faire que dans la liberté des nations qui la composent. C'est elle, la liberté, qui peut seule permettre la coopération mutuellement avantageuse en Europe et dans le monde.

M. Hervé de Charette. Monsieur le président, faites respecter le temps de parole !

M. David Bohbot. Il a dépassé son temps !

M. Jean-Claude Lefort. C'est elle qui peut permettre de créer une adhésion populaire volontaire, gage de succès. En d'autres termes, les nations seront libres et solidaires et l'Europe se fera ; sinon, l'Europe ne se fera pas. Il y a donc une alternative positive pour une construction européenne, féconde pour chacun et pour tous, une alternative qui allie le progrès, la démocratie et la paix.

M. René Beaumont. Amen ! (Sourires.)

M. Jean-Jacques Lefort. Pour y parvenir, les choses étant ce qu'elles sont, il n'est plus qu'un moyen offert au peuple français : se rassembler majoritairement dans le « non » à Maastricht afin d'ouvrir une voie nouvelle en Europe, une voie qui fasse l'Europe sans défaire la France.

Comme a pu le dire un philosophe ancien, ce n'est pas parce que les choses sont difficiles qu'on n'ose pas ; c'est parce qu'on n'ose pas que les choses sont difficiles. Il faut oser la France pour pouvoir sortir l'Europe des difficultés qui la minent. C'est notre choix ! (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. David Bohbot. C'est globalement négatif !

M. le président. Chers collègues, j'ai bien noté que M. Lefort avait dépassé son temps de parole. Je vous ferai cependant remarquer que, malheureusement, du fait de l'absence du groupe du RPR, nous avons, en quelque sorte, gagné une heure de débat. (Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe socialiste.)

Mme Muguette Jacquaint. Très bien ! Comme ils sont tous d'accord, et qu'ils n'ont rien à dire, laissez-nous la parole !

M. le président. La parole est à M. Alain Lamassoure.

M. Alain Lamassoure. Monsieur le président, j'essaierai de respecter le temps qui m'est imparti.

Madame le ministre, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, le groupe UDF se réjouit de l'excellent travail effectué au Sénat et de la convergence de l'analyse et des préoccupations qui s'est ainsi exprimée entre les deux assemblées.

Cette convergence très remarquable s'est d'abord manifestée dans la définition de l'Union européenne, telle que nous l'avions proposée dans un amendement voté dans cet hémicycle à une très large majorité qui voit en l'Europe une communauté de nations souveraines ayant décidé d'exercer ensemble certaines compétences dans le cadre de ce que les juristes appellent une compétence d'attribution.

Communauté de vue aussi sur le rôle plus important que le Parlement doit jouer dans la préparation des actes communautaires : nous constatons, pour nous en réjouir, que le Sénat est allé un peu plus loin que le pouvoir d'avis que nous avions envisagé, en proposant la formule de la résolution.

Enfin, le Sénat a encore amélioré le dispositif pour apporter des précautions supplémentaires dans l'exercice du droit de vote des citoyens de l'Union aux élections municipales. Ces amendements ont permis de préciser que seuls les citoyens de l'Union seraient habilités à voter aux élections municipales, qu'il s'agirait d'une possibilité, et enfin qu'une loi organique, votée dans les mêmes termes par les deux assemblées, déterminerait les conditions d'application. Nous nous réjouissons de constater que, après un moment de flottement, le Gouvernement a eu sur ce point la sagesse de s'en remettre à notre sagesse.

M. François Léotard et M. Jean-Marie Caro, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Alain Lamassoure. Cela étant, si cet accord nous permettra de déboucher ce soir sur un nouveau vote positif en deuxième lecture, qui va clore la navette - et très vite, nous l'espérons, sur un vote à la majorité nécessaire au Congrès - le Gouvernement aurait tort de sous-estimer les difficultés juridiques et politiques et les enseignements que nous devons tirer du vote négatif du Danemark.

Beaucoup de choses étaient justes dans ce qu'a dit notre collègue Pierre Mazeaud.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Pas toutes !

M. Alain Lamassoure. Ainsi, le pointillisme dont le Gouvernement a fait preuve pendant un temps sur certains votes du Sénat a fait contraste avec le laxisme juridique, voire avec l'indifférence dont il a témoigné à l'égard du résultat du référendum au Danemark. En effet, il est indéniable que le traité de Maastricht ne peut entrer en vigueur qu'après douze ratifications. Or nous avons constaté que le peuple danois avait refusé la sienne et nous n'avons pas de raison de penser que, sauf élément nouveau, telle une renégociation dont personne ne veut, le peuple danois pourrait changer d'avis.

M. Gérard Gouzea, président de la commission, rapporteur. Cela ne nous empêche pas de réviser la Constitution !

M. Alain Lamassoure. Si nous continuons dans la voie qui a été tracée à Oslo, pour des raisons que l'on peut comprendre, nous risquons de soumettre au vote, non plus d'un Parlement qui peut comprendre certaines analyses, mais du peuple qui veut des choses simples, un traité dans lequel figurera toujours le Danemark, alors que le peuple danois aura refusé solennellement d'y adhérer. Il s'agit d'un risque que nous ne pouvons pas prendre.

Dans ces conditions, il serait raisonnable de prendre deux mesures en la matière lors du conseil européen de Lisbonne.

Il conviendrait d'abord d'effectuer cette toilette juridique dont vous avez parlé, madame le ministre. Toutefois, alors que vous avez envisagé de l'opérer après les ratifications, il serait préférable de faire la toilette avant la cérémonie de mariage que le lendemain. (*Sourires.*) La toilette minimale doit consister à réécrire l'article R du traité de Maastricht qui prévoit les conditions d'entrée en vigueur, en décidant, à douze, que l'entrée en vigueur pourra se faire après seulement onze ratifications.

M. François Léotard. Très bien !

M. Alain Lamassoure. Ensuite, il faudrait garantir aux Français qu'il n'y aura pas de renégociation et que nous n'admettrons pas une Europe à plusieurs vitesses. Le meilleur moyen de le montrer rapidement - cela devrait aussi découler d'une décision du conseil européen de Lisbonne - serait de proposer que soient mises entre parenthèses les autorités représentant le Danemark dans les institutions communautaires.

Je vais m'attarder sur ce point, pour être sûr que le Gouvernement saisit bien mon propos.

M. Arthur Paecht. Pas sûr !

M. Hervé de Charette. Ce n'est pas certain !

M. Jean-Pierre Brard. Peut-être qu'il ne comprend pas !

M. Alain Lamassoure. Je rappelle qu'à l'heure actuelle, par une ironie de l'histoire, c'est le commissaire danois qui a la charge, au sein de la commission exécutive, de préparer l'union monétaire dont le Danemark ne veut plus ; c'est le gouverneur de la banque centrale du Danemark qui préside le comité des gouverneurs des banques centrales.

M. Gérard Gouzea, président de la commission, rapporteur. Ils ont voté oui !

M. Alain Lamassoure. C'est enfin le Danemark qui assurera, à compter du 1^{er} janvier prochain, la présidence de la Communauté européenne. Pour autant, il ne faut pas croire que le problème ne se posera qu'au 1^{er} janvier ; il sera d'actualité dès le 1^{er} juillet, puisque le ministre des affaires étrangères danois entrera dans la troïka qui aura en charge la politique étrangère de la Communauté, alors que le peuple danois vient de refuser de participer à une politique étrangère commune.

Il serait donc raisonnable de bien signifier au Danemark et à tous les autres Etats qui pourraient être tentés par cette formule, qu'il n'y aura pas de renégociation et qu'en attendant que l'on définisse plus tard ce que sera le statut du Danemark, on met entre parenthèses ses représentants au sein des institutions européennes, au moins pour tout ce qui concerne les attributions liées au traité de Maastricht ou à son application.

M. Gilbert Millet. Les Danois au placard !

M. Jean-Pierre Brard. Quel ostracisme !

M. Paul Lombard. Quelle intolérance !

M. Alain Lamassoure. Ce n'est pas de l'intolérance, il s'agit de respecter le vote démocratiquement exprimé par le peuple danois.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. Vous excluez ses représentants !

M. Alain Lamassoure. Enfin, je crois que nous devons, au-delà de ce problème, nous interroger sur la manière d'accélérer la démocratisation des institutions européennes.

Avec le vote du Danemark, c'est une certaine Europe technocratique et bureaucratique qui est morte, et dont plus aucun peuple ne voudra. L'un des moyens d'accélérer cette démocratisation, dont la mise en œuvre ne dépend que de nous, serait de faire en sorte que les représentants de la France au Parlement européen soient élus, en 1994, selon un système véritablement démocratique, et non plus selon la formule actuelle des listes nationales. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Adrien Zeller. Il y a urgence !

M. Alain Lamassoure. Je constate qu'il existe un accord quasiment unanime sur cette nécessité dans cette assemblée. Différents groupes ont déposé des propositions de loi, certes différentes dans les modalités proposées, mais convergentes quant aux buts.

M. Gérard Gouzea, président de la commission, rapporteur. C'est exact !

M. Adrien Zeller. Nous sommes d'accord !

M. Alain Lamassoure. Chaque fois que j'ai évoqué ce problème à cette tribune, madame le ministre, vous m'avez répondu que le traité de Rome donnait, dans ce domaine, la possibilité au Parlement européen - mais ce n'est pas une obligation - de formuler des propositions pour un statut commun. Avec le vote du rapport de Gucht, il y a quelques jours, nous savons que le Parlement européen sera dans l'impossibilité de présenter des propositions avant 1994. Nous pouvons donc désormais considérer que rien ne nous empêche de rendre le système utilisé en France plus démocratique. Mon groupe est prêt à participer à toute réflexion qui pourrait avoir lieu sur ce sujet.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. Gilbert Millet. La proportionnelle est le système le plus démocratique !

M. Alain Lamassoure. Je conclurai en m'exprimant sur le référendum qui nous attend.

Le Président de la République a décidé qu'après la révision de la Constitution par le Congrès - nous la souhaitons - la ratification du traité serait soumise à référendum avec les avantages et les risques que cela comporte. Je tiens, à ce sujet, à lancer une mise en garde.

Aux yeux de nombreux Français le plus grand handicap du traité de Maastricht est l'impopularité du gouvernement qui l'a négocié pour le compte de la France. Donc de deux choses l'une : ou ce vote populaire se présente comme un plébiscite pour ou contre le pouvoir et le pouvoir perdra le plébiscite ...

M. Pascal Clément. C'est clair !

M. Alain Lamassoure. ... ou bien, ce que nous souhaitons, il se présente comme un véritable référendum pour ou contre l'Europe et l'Europe gagnera le référendum. Faisons donc en sorte que la majorité qui se dégage ce soir fasse campagne pour que l'Europe et la France gagnent. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Bosson.

M. Bernard Bosson. Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, madame le ministre, depuis notre débat du 6 mai, le peuple danois a donc décidé de ne pas ratifier le nouveau traité européen. Comme ce traité prévoit qu'il n'entrera en vigueur qu'après la ratification du douzième Etat

signataire, certains, et non des moindres, ont considéré que les onze autres peuples n'avaient plus à en délibérer. Curieuse conception de la souveraineté nationale !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Tout à fait !

M. Bernard Bosson. Le vote des Danois n'engage en effet que le Danemark et ne saurait réduire les onze autres Etats, notamment la France, au silence !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Heureusement !

M. Bernard Bosson. Pour le groupe de l'UDC, il est donc normal que le débat se poursuive afin que l'on puisse savoir combien d'Etats sont favorables ou défavorables au contenu du traité.

Au-delà de cette considération, relevons qu'est intervenue la réunion d'Oslo au cours de laquelle onze gouvernements ont décidé, sans que les représentants danois ne fassent le moindre blocage, que, quoi qu'il arrive, ils poursuivraient la réalisation de l'union européenne, fusse dans l'avenir à onze si le peuple danois refusait de revenir sur sa décision.

Dès lors, à la fin de l'année, de deux choses l'une : soit le Danemark, ou tel autre pays qui pourrait refuser la ratification revient sur son vote et le traité de Maastricht entrera en application,...

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. C'est ce que j'ai dit ce matin !

M. Bernard Bosson. ... soit ce n'est pas le cas, et le traité ne pourra pas entrer en application.

Par ailleurs, il paraît évident qu'il est techniquement impossible de faire coexister la Communauté économique européenne à douze et une nouvelle Communauté à moins de douze.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Je partage tout à fait votre avis !

M. Bernard Bosson. A nos yeux il sera alors nécessaire soit d'obtenir du Danemark qu'il se retire de la CEE, soit que les onze Etats qui veulent poursuivre le chemin signent entre eux puis ratifient un nouveau traité reprenant les dispositions du traité de Rome, de l'Acte unique et de Maastricht, en prenant en compte, pour ce dernier document, les modifications mineures qu'appellerait l'absence de l'un des douze.

Telle est notre manière de voir. Je souhaiterais, madame, monsieur le ministre, connaître exactement celle du Gouvernement.

Nous avons à examiner aujourd'hui le texte revenant de la Haute assemblée, laquelle a apporté quatre modifications au projet pour tenir compte d'un éventuel nouveau traité : en visant, pour les transferts de compétences, les « modalités » du traité actuel et non plus le traité lui-même ...

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Formule très heureuse !

M. Bernard Bosson. ... en permettant à soixante députés ou sénateurs de saisir le Conseil constitutionnel de tout engagement international ; en donnant à nos assemblées la possibilité de prendre des résolutions et non plus seulement d'émettre des avis dans le domaine communautaire ; enfin, en imposant une loi organique, votée dans les mêmes termes par les deux assemblées pour déterminer les conditions d'application du droit de vote et de l'éligibilité des citoyens communautaires.

Le groupe de l'UDC tient à souligner que le Sénat est directement intéressé par tout ce qui concerne le corps électoral municipal dont il est issu. Il est donc normal que le constituant lui permette de partager avec l'Assemblée nationale, à égalité de droits, le pouvoir de mettre au point la loi organique correspondante. L'on ne saurait soutenir sérieusement que la nouvelle rédaction proposée pour l'article 88-2 pourrait être en opposition avec l'article 46 de la Constitution, puisqu'un article peut parfaitement créer une exception précise à une règle générale.

Dans ces conditions, le groupe de l'UDC n'a pas compris les volte-face gouvernementales et il n'a cessé de considérer que l'Assemblée nationale devait faire intégralement siennes les dispositions ajoutées dans sa sagesse par le Sénat.

Ce n'est qu'ainsi, madame, monsieur les ministres, que la réforme constitutionnelle pourra être adoptée à une assez large majorité pour permettre, demain, la ratification du nouveau traité européen.

Vous savez que nous sommes favorables aux dispositions qu'il comporte dans les quatre domaines essentiels sur lesquels il porte. Je pense en particulier à la création d'une monnaie unique, laquelle représente, à nos yeux, une véritable reconquête de souveraineté, car, actuellement, nous laissons le dollar et le yen régner sur le monde et le Mark régner sur l'Europe.

M. Gilbert Millet. Tu parles !

M. Bernard Bosson. Nous ne faisons pas partie de ceux qui placent l'identité nationale dans la monnaie.

Cette dernière n'est qu'un instrument de mesure, qu'un outil. Nous voulons pour la France la monnaie la plus puissante et la plus stable possible. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Pierre Brard. Vous n'avez plus d'identité !

M. Bernard Bosson. Au moins autant que vous !

Nous voulons aussi la mise au point d'une réflexion commune et d'outils communs en matière de diplomatie et de défense.

La guerre du Golfe a montré la nécessité de cette orientation en matière de défense. La tragédie yougoslave démontre que nous n'avons pas le droit de mener douze politiques séparées, reformant des alliances comme avant les deux dernières guerres, avec tel ou tel Etat, avec telle ou telle nationalité d'Europe ou ravivant les oppositions ou les ferments de guerre civile en Europe centrale et de l'Est.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Brard. Que faites-vous avec la Croatie ?

M. Bernard Bosson. Plus fondamentalement, je veux rappeler à cette tribune les raisons de notre engagement profond en faveur de la construction d'une Europe communautaire.

A nos yeux, il serait tragique, pour la France et pour notre continent tout entier, d'en revenir au splendide isolement de nos Etats. C'est d'ailleurs une évidence telle qu'il n'y a pratiquement plus d'hommes politiques pour prôner l'isolement et l'absence d'Europe.

M. Gilbert Millet. Personne ne dit cela !

M. Bernard Bosson. Tout le monde est donc européen.

M. Gilbert Millet. Oui, mais quelle Europe ?

M. Bernard Bosson. La question est donc de savoir s'il peut exister une autre Europe que l'Europe communautaire, cette prétendue Europe des Etats statuant, en tout, à l'unanimité. Notre réponse est non. Nous devons nous rappeler que c'est parce que le Conseil de l'Europe, fondé sur les principes de l'Europe des Etats, avait échoué qu'est née l'idée de construire la Communauté européenne.

Une Europe des Etats ne serait qu'une structure de coopération inter-étatique, une SDN ou une ONU locale au rabais, inexistante et impuissante, sauf quand l'un des Etats membres serait si puissant qu'il imposerait sa loi à tous les autres, comme les Etats-Unis le font actuellement à l'ONU. (*Rires sur les bancs du groupe communiste.*) Une Europe ainsi bâtie n'existerait pas ou bien serait allemande. Nous n'en voulons pas !

M. François Léotard. Très bien !

M. Bernard Bosson. Il n'est qu'une seule Europe possible, l'Europe communautaire.

Je tiens d'ailleurs à rappeler que l'idée de Communauté est née d'une double volonté : d'une part, respecter nos identités nationales, d'autre part, interdire, après deux guerres, que ces identités puissent à nouveau s'opposer et dériver vers le nationalisme, avec ses haines et ses guerres. Cette idée nouvelle s'est concrétisée dans une organisation unique au monde, qui n'est ni une simple organisation inter-étatique ni la construction d'un super-Etat qui nierait nos nations, nos identités, nos organisations étatiques nationales.

Cette construction nouvelle fondée à la fois sur des règles de majorité dans certains cas, sur l'unanimité dans d'autres, ainsi que sur des institutions spécifiques et nouvelles, est fort loin de nos débats théoriques entre un fédéralisme et simple organisation inter-étatique.

Dans ce cadre, Maastricht apparaît non comme un traité extraordinairement novateur, mais comme la continuité du traité de Rome et de l'Acte unique.

Dire non au traité de Maastricht, serait non seulement donner un coup d'arrêt à l'évolution naturelle de la construction communautaire, mais également - surtout si ce non émanait de la France - ruiner toutes les chances de la Communauté européenne.

Qui peut croire qu'après un non français, la Communauté économique européenne d'hier pourrait continuer comme si de rien n'était ?

M. Jean-Claude Lefort. C'est sûr !

M. Bernard Bossen. Il est probable que, dans le meilleur des cas, elle dériverait vers un grand marché, une simple organisation de libre échange s'étendant aux pays nordiques. Nous aurions assuré le triomphe de l'AELE.

Pour toutes ces raisons, nous voterons avec détermination et ferons campagne pour le oui au nouveau traité européen.

Pour ces mêmes raisons, nous souhaitons, au-delà de Maastricht, que, dans les délais les plus courts, nous sachions nous pencher sur les vrais problèmes.

Il s'agit d'abord de la détermination des domaines qui doivent être traités par la Communauté à la majorité ou à l'unanimité, et de ceux qui doivent impérativement demeurer de la compétence nationale, notamment parce qu'ils touchent à l'identité nationale.

Il faut ensuite déterminer les moyens à utiliser pour garantir le respect du principe de subsidiarité que le nouveau traité a enfin inscrit dans le droit communautaire. Il est capital que la Communauté cesse de dérapier en s'occupant de tout.

Enfin, nous devons réfléchir aux moyens que nous pouvons mettre en œuvre pour tout à la fois démocratiser les institutions communautaires et les renforcer, afin qu'elles soient plus proches des citoyens et qu'elles puissent faire face aux inéluctables élargissements de demain.

C'est donc le débat, non sur la théorie de l'Europe pour savoir si elle doit être fédérale ou non, car il est loin des réalités du contenu de Maastricht et des problèmes qui se posent sur notre continent, mais sur la définition de la Communauté européenne, sur les limites de ses compétences et sur ses méthodes de fonctionnement, que nous voulons ouvrir, car il est le débat de l'avenir et de l'espérance. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, mon propos liminaire sera une réponse à la déclaration du Premier ministre, que nous avons entendue il y a déjà quelques heures.

Madame, monsieur les ministres, à force de vous compromettre avec la droite, vous avez perdu toute énergie pour la combattre.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Qui vote les motions de censure avec la droite ? C'est vous !

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président Gouzes, vous participez aussi à cette démission face à la droite et désespérez ainsi le peuple de gauche. Nous ne faisons jamais d'alliance contre nature. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)* Nous nous déterminons toujours par rapport à l'intérêt du peuple de France.

Ainsi, madame, monsieur les ministres, par la voix du Premier ministre, vous avez fait votre acte de contrition qui vous a valu l'absolution bienveillante que vous ont accordée M. Millon et M. Barrot. Vous avez amené le pavillon. Vous jetez l'éponge.

M. Alain Calmat. Arrêtez vos billevesées !

M. Jean-Pierre Brard. Après les approches furtives en coulisses, les conciliabules, les messes basses, vous vous êtes ralliés à cette partie de la droite dont vous partagez la conception de l'Europe.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Et vous, vous avez voté la question préalable de Mazeaud !

M. Jean-Pierre Brard. Effrayés par la perspective de la procédure du référendum sur la révision constitutionnelle, à un moment où la politique décidée par le monarque solitaire de l'Élysée est de plus en plus contestée dans le pays et suscite le rejet qui s'étend à la personne même du Président de la République, vous avez persévéré dans la politique politicienne.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Et voter avec Mazeaud, ce n'est pas de la politique politicienne ?

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président Gouzes, pourquoi perdez-vous votre sang-froid ? Écoutez-moi, comme je vous ai écouté ! *(Sourires.)*

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. C'est que j'entends des choses invraisemblables, incroyables !

M. Jean-Pierre Brard. Ainsi donc, sur un texte aussi capital, vous venez de vous unir au sens biblique du terme *(Rires)* à cette droite dont le cœur vibre au rythme des cours de la bourse mais certainement pas au rythme de l'intérêt national. Oui, vous construisez, mais ce n'est pas l'Europe que vous construisez, madame, monsieur les ministres, c'est l'internationale des multinationales ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Raymond Forni. Tous les clichés y passent ce soir !

M. Jean-Pierre Brard. Avant d'en venir à l'essentiel, je voudrais tout d'abord remercier mon groupe et son président André Lajoinie de m'avoir donné la possibilité d'exprimer un point de vue original. *(Rires.)*

M. Raymond Forni. Merci Marchais !

M. Jean-Pierre Brard. Cela méritait d'être souligné parce que, lors de la première lecture, monsieur Forni, vous avez constamment interrompu nos collègues, M. Chevènement et M. Delahais, qui ont eu toutes les peines du monde à terminer leur intervention tant le pluralisme vous gêne ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Au-delà du débat sur la révision constitutionnelle que nous avons repris ce soir c'est, bien évidemment, le débat sur l'Europe qui s'engage à nouveau.

Quelle Europe voulons-nous pour le millénaire prochain, pour nos enfants ? Dans quelles conditions pouvons-nous l'accepter ? Une Europe de progrès, d'ouverture, de coopération avec les autres peuples, une antithèse en quelque sorte du traité de Maastricht. Voilà l'Europe que nous souhaitons.

Maastricht et sa révision constitutionnelle, son référendum, son débat occulté par la manipulation de notre peuple : l'Europe sera maastrichtienne ou ne sera pas, nous dit-on. Mais non : l'Europe sera ce que l'on veut en faire. Vous avez choisi, madame le ministre, monsieur le garde des sceaux, une Europe libérale, une Europe de régression sociale, dont le fonctionnement démocratique paraît bien douteux, comme l'a d'ailleurs souligné le président Auroux lui-même.

Vous avez fait ce choix : ce n'est pas le nôtre et nous ne sommes pas les seuls à le dire. Ce choix, que vous nous présentez comme ne devant même pas être discuté, même pas être renégocié, comme dirait M. Lamassoure, fait l'objet de discussion à l'extérieur.

En Allemagne, selon *Les Echos* de lundi dernier, « Maastricht ne fait plus l'unanimité de la coalition gouvernementale ». Le président du FDP dit : « Je ne demande pas une reprise des négociations, mais je considère qu'elle sera inévitable ». Si ce n'est pas une renégociation, de quoi donc s'agit-il ? Les déclarations pour soutenir le discours du gouvernement français de M. Delors n'ont pas empêché les Länder d'emboîter le pas au FDP et de réclamer également l'insertion d'une clause d'*opting-out* pour tous les États membres, lors de la création de la monnaie unique. Or la ratification en Allemagne ne pourra pas se faire sans le feu vert du Bundesrat.

Mais ces réserves n'existent pas seulement chez les Allemands. Elles existent chez les Espagnols, chez les Portugais. Par exemple, on nous dit qu'en Espagne et au Portugal, suite à ce que l'on appelle le syndrome danois, pratiquement tous les partis sont contre le référendum parce qu'il serait perdu !

M. Gérard Gouzas, président de la commission, rapporteur. Le parti communiste portugais est pour l'Europe, lui ! Le parti communiste espagnol aussi !

M. Jean-Pierre Brard. En Grande-Bretagne, la ratification du traité de Maastricht, qui aurait dû être parachevée début juillet, est repoussée de plusieurs mois et l'issue est bien incertaine. Mais cela, vous ne voulez pas l'entendre.

Ce choix, qui n'est pas le nôtre, n'a pas été non plus celui d'une majorité de Danois. Oh, j'entends encore les réflexions malveillantes sur les Danois après l'annonce des résultats de leur référendum : « Le petit non du petit Danemark » de Valéry Giscard d'Estaing. Voilà bien le mépris méprisable des roturiers transfuges qui ont acheté leur titre aristocratique ! (*Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Cela ne vous plaît pas ! C'est pourtant vrai !

« Pouvons-nous admettre que 48 000 femmes et hommes puissent bloquer l'élan de 34 millions ? » C'est M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, qui a dit cela !

D'autres estiment que « Si le Danemark maintient son refus de ratifier le traité de Maastricht, il serait logique qu'il sorte de la Communauté européenne ». Voilà, monsieur Barrot, un curieux esprit écuménique ! Que de mépris pour un peuple et un Etat souverain ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*) Nous en reparlerons, monsieur Barrot. Vous êtes un anti-Européen et je vais le démontrer. (*Rires sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Rappelons quand même que les Danois se sont prononcés alors que le texte du traité leur avait été communiqué et qu'un débat approfondi s'était instauré. C'est précisément parce que les Danois ont lu le traité de Maastricht qu'ils ont voté contre, et ils ont quelques bonnes raisons pour cela.

Savez-vous, mes chers collègues, que le Danemark est le pays de la Communauté économique où le taux de chômage est le plus faible ?

M. Bernard Stasi. Ne nous parlez pas du Danemark !

M. Jean-Pierre Brard. Les vérités ne sont bonnes que quand elles ne vous gênent pas ! Sachez écouter et soyez tolérants !

Savez-vous, mes chers collègues, que c'est au Danemark qu'il y a le plus fort produit intérieur brut par habitant ? Savez-vous, mes chers collègues, que c'est au Danemark qu'il y a, par tête d'habitant, la consommation la plus forte pour les loisirs, la culture, l'enseignement, le logement, les transports et la communication ?

Mme Marie Jacq. Et alors ?

M. Alain Calmat. Il n'y a pas de communistes au Danemark !

M. Jean-Pierre Brard. Evidemment, compte tenu du style de l'harmonisation que vous imposez à l'Europe, les Danois avaient compris ce qu'ils avaient à perdre avec le traité de Maastricht.

En l'état de la loi de révision constitutionnelle, il est toujours fait référence au traité signé le 7 février 1992. Allons-nous adopter une révision constitutionnelle permettant la ratification d'un traité qui ne peut plus être appliqué ? Manifestement, le Gouvernement nous réserve une gymnastique juridique, un « toilettage du texte » - dites-vous, madame le ministre - permettant son application à onze, voire à dix Etats. La caducité du texte fondateur de l'Union européenne n'effraie pas. Il sera en l'état soumis à référendum, puis modifié. Comptez-vous, madame le ministre, également soumettre à référendum Maastricht 2 ? Resterait donc un ou plusieurs Etats soumis au traité de Rome et à l'Acte unique européen et les autres engagés encore plus avant dans votre Europe libérale et financière.

Car ce traité n'est pas un simple « cadre » définissant « des instruments et des procédures », madame le ministre. Il est - et je vous cite - « porteur d'une philosophie monétaire ».

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes. Ce n'est pas moi qui ai dit cela !

M. Jean-Pierre Brard. Je vous donnerai le texte, madame le ministre ! Parfois il y a des formules qui échappent !

Certains de nos collègues sur ces bancs entendraient en faire une lecture de gauche, mais ce n'est pas possible à moins d'être atteint d'une maladie optique.

M. Hervé de Charette. Vous avez raison !

M. Jean-Pierre Brard. L'orientation est d'ores et déjà prise. Certains s'étonnent même que les libéraux français ne ratifient pas le traité avec plus d'ardeur, celui-ci s'inscrivant dans une « continuité libérale ». C'est M. Léotard qui dit cela.

Pour la mise en œuvre de la troisième phase du traité, les Etats membres de la Communauté devront avoir atteint un niveau de convergence économique dont les caractéristiques sont fixées par le traité : réalisation d'un degré élevé de stabilité des prix, pas de déficit excessif des finances publiques - on se demande bien selon quels critères -, respect des marges normales de fluctuation prévues par le mécanisme du SME pendant deux ans au moins, caractère durable de la convergence de l'Etat membre, avec des taux d'intérêt nominal moyens à long terme au maximum supérieurs de 2 p. 100 de ceux des trois Etats ayant l'inflation la plus basse.

Ce processus va laisser aux portes de l'Europe de Maastricht plusieurs Etats, notamment ceux du sud. Ce n'est donc même pas une Europe à onze mais une Europe à cinq ou six qui nous est promise.

Les Danois n'ont sans doute pas su lire dans ces critères économiques de convergence l'Europe de progrès social annoncée !

A ces raisons de refuser le traité de Maastricht, et donc la réforme constitutionnelle qui ouvre toute grande la porte à sa ratification, s'en ajoute une autre : le « non » est la première clé de la nécessaire renégociation de l'Union européenne dans ses diverses composantes économiques, sociales et politiques car l'Europe construite par le traité de Rome, l'Acte unique Européen et le traité de Maastricht n'est pas en mesure d'apporter les réponses que les peuples européens attendent. Il faut tout mettre à plat, renégocier l'ensemble des traités, créer les conditions d'une adhésion populaire à un projet européen ambitieux ouvrant sur le troisième millénaire, après un débat approfondi où chaque nation aura pris sa part dans ce qui peut être une construction d'avenir.

Pour dire oui à l'Europe, il faut dire non à Maastricht !

(*M. Raymond Forni remplace M. Loïc Bouvard au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI, vice-président

M. Jean-Pierre Brard. Il est vrai que les grands problèmes de notre temps : emploi et croissance, maîtrise des technologies, entente entre les peuples, coopération pour le développement, protection de notre environnement, nécessitent des réponses au moins européennes.

M. Hervé de Charette. Et le respect des temps de parole ?

M. Jean-Pierre Brard. Je sais bien, que vous n'êtes pas pour la liberté d'expression !

M. le président. L'auditoire s'impatiente, monsieur Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Le chantier est vaste, mais il n'est pas nouveau et une échéance décisive se présente aujourd'hui, il est trop tard pour créer des commissions de réflexion ou se cantonner dans un attentisme politicien : c'est aujourd'hui que les Français ont besoin d'un débat fécond sur une nouvelle construction européenne pour échapper au piège de tout ou rien dans lequel vous voudriez les enfermer.

En matière sociale, il est urgent de ne plus concevoir ce domaine comme un appendice à la politique économique de libre concurrence, ce qui tend inévitablement à une régression, prétendument pour ne pas pénaliser les entreprises des Etats où les acquis sociaux sont les plus importants. Il faut, au contraire, mettre en œuvre une harmonisation positive, progressive et coordonnée des politiques sociales comportant un échéancier des mesures à prendre pour hisser les Etats en retard au niveau des plus avancés. Cette politique devrait être négociée avec une reconnaissance dans les faits du rôle des syndicats comme partenaires dotés également d'un pouvoir de contrôle. Cette démarche d'harmonisation positive selon un calendrier s'impose aussi en matière d'environnement.

M. Jean-Marc Nesme. C'est trop long !

M. le président. S'il vous plaît, veuillez conclure, monsieur Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, je m'achemine vers ma conclusion, mais je voudrais insister encore sur deux points très importants.

Dans le domaine institutionnel, il faut opérer des transferts de compétences du Conseil et de la Commission vers des instances démocratiques, issues du suffrage universel, le Parlement européen et les Parlements nationaux, par exemple, sous la forme d'un système de navettes. La règle de la majorité des Etats n'est pas la garantie d'une vie communautaire démocratique, chacun le sait, car la centralisation bruxelloise est en contradiction avec les principes de la décentralisation affirmés dans plusieurs Etats membres. La question d'une seconde chambre communautaire représentative des élus nationaux et régionaux devrait être prise en considération. De plus, un fonctionnement démocratique de la Communauté ne peut s'accommoder plus longtemps des pouvoirs exorbitants accordés à la Cour de justice des Communautés européennes et encore moins de ceux qu'elle s'est elle-même attribués avec une orientation supranationale affirmée et en contradiction avec le principe de subsidiarité.

Plutôt que d'attendre de la libre concurrence le salut de l'économie, il y a nécessité de réintroduire dans sa plénitude la notion de service public dans les principes communautaires.

Dans le domaine monétaire, les dangers de la monnaie unique sont maintenant reconnus même par les experts de la banque des règlements internationaux.

Une autre voie est possible : celle d'une monnaie commune ayant une définition indépendante assise sur le volume du produit intérieur brut européen et qui serait utilisée pour soustraire les monnaies aux pressions spéculatives et aux restrictions déflationnistes, pour mesurer et partager les frais et les résultats des accords de coopération.

Enfin, monsieur le président, je me fais le porte-parole de mon collègue Ernest Moutoussamy pour insister sur la nécessité de reconnaître et de sauvegarder les spécificités et l'identité des DOM dans l'ensemble européen.

M. le président. Monsieur Brard, vous disposiez de dix minutes et vous parlez depuis seize minutes. Vous avez donc dépassé votre temps de parole de 60 p. 100. Essayez de conclure si c'est possible.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. C'est l'inflation de paroles !

M. Jean-Pierre Brard. Je vais essayer de conclure, monsieur le président, mais je voudrais me faire l'écho des préoccupations non seulement de mon collègue Moutoussamy, mais de tous les députés des départements et territoires d'outre-mer.

Le processus d'intégration mis en place actuellement, qui repose sur des dérogations limitées dans le temps, inquiète la majorité de nos compatriotes des départements et territoires d'outre-mer.

C'est pourquoi je me joins à mon collègue Moutoussamy pour réclamer un cadre de coopération reposant sur un statut particulier propre aux DOM, d'autant plus que la déclaration relative aux régions ultra-périphériques de la Communauté annexée au traité n'a pas la force juridique.

Monsieur le président, en conclusion, il faut aussi que cette Europe positive que nous voulons se saisisse de questions aussi importantes que les libertés, les relations entre les peuples, entre l'Irlande et la Grande-Bretagne, par exemple, pour mettre un terme aux violations des droits de l'homme dans ces pays.

M. Jean-Marc Nesme. En Roumanie et en Albanie !

M. Jean-Pierre Brard. Ces actions de coopération dans les domaines de l'économie et de l'agriculture doivent se développer.

Madame le ministre, si vous voulez un vrai débat sur l'Europe, il faudrait d'abord un moratoire pour que le peuple français ait le temps de discuter véritablement. Il faudrait un référendum comportant deux questions. La première pourrait être : « Etes-vous pour l'union politique, économique et sociale ? » A cette question, vous le savez bien, dans leur quasi-totalité les Français répondraient « oui ». La deuxième

question pourrait être : « Etes-vous pour ou contre le traité de Maastricht ? » Tous ceux qui auraient répondu en connaissance de cause « oui » à la première question, répondraient évidemment « non » à la seconde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Merci, monsieur Brard.

M. Jean-Pierre Brard. De rien, monsieur le président ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Hiest.

M. Jean-Jacques Hiest. Madame le ministre, mes chers collègues, après l'excellente intervention de mon ami Bernard Bosson, je n'aurai pas grand-chose à dire (*Sourires*) ; d'autant que je m'étais inscrit dans la discussion pour essayer de convaincre quelques-uns qui sont maintenant convaincus.

On me permettra de rappeler brièvement les différents épisodes du processus de ratification du traité.

Après un vote acquis à une très large majorité à l'Assemblée nationale, le Sénat a été saisi de ce texte. Puis est intervenu le non du Danemark, aspect sur lequel beaucoup d'orateurs ont longuement insisté. Le Sénat a joué un rôle déterminant pour franchir un obstacle juridique qui était réel. Je tenais à le souligner, car il a ainsi permis la poursuite du débat sur le projet de réforme constitutionnelle en l'adoptant à une large majorité.

Tous ceux qui sont favorables au traité se sont réjouis, mercredi matin, de constater que la Haute assemblée avait voté à une très large majorité le projet de réforme constitutionnelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Hélas ! il arrive qu'après un matin brillant le ciel se couvre vers midi. Et tous ceux qui sont favorables à la construction européenne se sont inquiétés de ce qui se passerait si la révision constitutionnelle ne pouvait aller jusqu'à son terme.

Il était en outre incompréhensible pour nos concitoyens que trois mots – trois mots seulement – ajoutés par le Sénat puissent entraîner la formation d'une majorité hostile à la ratification du traité.

De surcroît, la disposition introduite par le Sénat et acceptée en définitive par le Gouvernement – M. le garde des sceaux n'a-t-il pas alors parlé de « moment historique » ? – concernait le droit de vote et l'éligibilité aux élections municipales.

Il convient de rapprocher cet amendement de la décision du Conseil constitutionnel du 9 avril 1992 relative au traité de Maastricht, qui précisait que la désignation des conseils municipaux a une incidence sur l'élection des sénateurs. A partir du moment où nous avons accepté que ce soit une loi organique qui organise le droit de vote et l'éligibilité, il est inévitable qu'elle ait trait à la désignation des conseils municipaux, ce qui lui donne, du fait de la position du Conseil constitutionnel, un caractère « relatif au Sénat » au sens de l'article 46 de la Constitution.

C'est une interprétation. Et, dans cette affaire, le Sénat n'a pas cherché à étendre ses pouvoirs. Il a simplement voulu préciser qu'il avait le droit d'exercer ceux qu'il détient dans un domaine qui le concerne spécifiquement.

Un malentendu subsistait dans l'esprit de certains de nos collègues. Il importait d'y mettre fin. C'est ce qu'a fait, ce soir, le Gouvernement en se déclarant prêt à accepter la rédaction sénatoriale, qui, selon moi, ne modifie pas l'article 46 de la Constitution.

Du moins est-ce mon interprétation. Tous ne la partagent pas. Mais c'est celle qui me paraît la plus solide.

Bien entendu, la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité n'est qu'une étape. Les inquiétudes qui se sont manifestées, les réflexions de divers organes communautaires – qui insistent aujourd'hui sur le principe de subsidiarité alors qu'ils avaient peut-être tendance à outrepasser leurs droits –, le « non » du Danemark enfin, tout cela a fait réfléchir les responsables. Il nous reste une tâche d'explication afin que, après cette révision constitutionnelle, le peuple français ratifie le traité de Maastricht. Car la construction européenne est une grande tâche. Tous ceux qui la souhaitent doivent s'y associer, pour le bien du pays, et non dans un esprit partisan. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur de nombreux bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Merci, monsieur Hiest !

La parole est à M. Philippe de Villiers.

M. Philippe de Villiers. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes un certain nombre, à l'UDF, à penser que, quoi qu'il arrive ce soir, le processus de Maastricht échouera.

M. Claude Galametz. Tiens donc !

Mme Denise Cacheux. Foi de vicomte !

M. Philippe de Villiers. Et comme on a entendu, toute la soirée, des parlementaires nous expliquer, du haut de cette tribune, que si le processus de Maastricht échouait c'en serait fini de l'Europe, je tiens à expliquer, très brièvement, pour quelles raisons, selon nous, la fin de Maastricht n'est pas - bien au contraire ! - la fin de l'Europe.

Plusieurs députés du groupe de l'Union du centre. Ah bon ?

M. Philippe de Villiers. Si le processus de Maastricht échoue, il restera l'Europe, avec ses acquis communautaires,...

M. Adrien Zeller. Et ses divisions !

M. Philippe de Villiers. ...le « serpent monétaire », qui maintient une zone de stabilité par rapport au yen et au dollar,...

M. David Bohbot. Vous êtes un « Européen vendéen » !

M. Philippe de Villiers. ...les politiques communes, à condition qu'on veuille bien continuer de les mener - je pense en particulier à l'agriculture,...

M. Jean-Marie Daillet. Eh bien voyons !

M. Philippe de Villiers. ...à la suite de ce programme d'euthanasie de l'agriculture européenne mis en place par la Commission de Bruxelles (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) - et, bien sûr, la liberté de circulation des personnes, des capitaux, des marchandises, que nous devons au traité de Rome et à l'Acte unique. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe de l'Union du centre.*)

L'Europe restera. Je dirai même qu'elle repartira de plus belle, avec de nouvelles orientations, très simples. Ce serait l'honneur de la France que de les proposer le plus vite possible, peut-être à Lisbonne. De proposer une Europe démocratique - finie la dérive technocratique de Bruxelles ! -, une Europe fédérale, et non pas une Europe fédéraliste broyeuse des nations. (*Approbatons sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*) Une Europe élargie à l'Est,...

M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca. Très bien !

M. Philippe de Villiers. ... une Europe de l'an 2000 ! Pas l'Europe du mur de Berlin, pas l'Europe de Yalta ! Cette Europe-là est finie. Ce serait, dis-je, l'honneur de la France que de proposer cette nouvelle Europe.

Le processus de Maastricht (*L'orateur, comme depuis le début de son discours, prononce « Maastricht »*) échouera...

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Prononcez « Maastricht » !

M. Philippe de Villiers. Je prononce « Maastricht » parce que les règles phonétiques le veulent ainsi.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Mais quand on est Français, on dit : « Maastricht ».

M. Philippe de Villiers. Non !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. D'Artagnan, qui est mort sur les remparts de la ville, prononçait « Maastricht » (*Sourires*), et non pas « Maastrikt » !

M. Philippe de Villiers. Monsieur le président, pouvez-vous inviter M. Gouzes à me laisser poursuivre mon propos ?

M. le président. Monsieur Gouzes, veuillez ne pas interrompre l'orateur !

M. Philippe de Villiers. Le processus de Maastricht échouera, et ce pour une raison politique : de partout montent les mécontentements.

Pourquoi êtes-vous si pressés ? Tout simplement parce que vous sentez bien que, petit à petit, les peuples se mettent à rejeter le traité de Maastricht au fur et à mesure qu'ils en découvrent le contenu.

D'ailleurs, les Anglais, qui ont inventé le rugby et savent botter en touche (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), ...

M. David Bohbot. Quelle culture sportive !

M. Philippe de Villiers. ... vont exercer la présidence à partir du 1^{er} juillet prochain. Ils remettront en cause, en proposant des protocoles additionnels, la construction technocratique et social-démocrate de Maastricht. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Mais il y a une autre raison - et M. Pierre Mazeaud a souligné cet aspect tout à l'heure - qui rend notre débat totalement surréaliste et inutile : nous sommes en train de réviser notre Constitution en fonction des exigences d'un traité qui n'existe plus ou qui, en tout cas, est inapplicable.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Ce n'est déjà pas la même chose !

M. Philippe de Villiers. Il n'y a plus de traité de Maastricht. Il s'agit, ce soir, non d'une soirée de « révision », mais d'une soirée de « commémoration » ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous sommes réunis ce soir pour veiller sur un traité mort-né. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Alain Mayoud. Très bien !

M. Philippe de Villiers. Nous sommes devant un « angle mort juridique » : l'ancien traité n'est plus ; le nouveau n'est pas encore né.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur, et un député du groupe de l'Union du centre. Il n'a pas lu le texte du Sénat !

M. Philippe de Villiers. Pour toutes les raisons que j'ai exposées, notre débat est sans utilité. Il est même parfaitement surréaliste. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe de l'Union du centre.*)

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Si ce débat est inutile, arrêtez-vous !

M. David Bohbot. Le plus utile, monsieur de Villiers, serait d'arrêter votre discours !

M. Philippe de Villiers. Il est bon, messieurs, que vous entendiez certaines vérités ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, plus vous interrompez M. de Villiers, plus son intervention sera longue ! Par conséquent, je vous en prie : calmez-vous !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Qu'il cesse de dire des sottises, monsieur le président !

M. Philippe de Villiers. Je vous remercie, monsieur le président, de la remarque que vous avez faite à l'intention des collègues qui m'interrompent. Je pense qu'elle va porter ses fruits.

Nous sommes, mes chers collègues, dans l'incohérence la plus totale.

M. Jean-Pierre Worms. Oui ! C'est vrai !

M. Philippe de Villiers. Imaginons qu'un référendum soit organisé à l'automne, comme cela nous a été annoncé, et que le peuple refuse de ratifier le traité,...

M. Marcel Charmant. Imaginons plutôt un vote positif !

M. Philippe de Villiers. ... alors même que la Constitution aurait été révisée par la voie parlementaire. Il y aurait alors totale contradiction entre ce qu'aurait décidé le Parlement et ce qu'aurait décidé le peuple.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Mais comment ratifier si l'on ne révisé pas la Constitution ?

M. Philippe de Villiers. On aurait ainsi - et c'est grave ! - changé de Constitution pour rien, dans le vide, ce qui constituerait une variété inédite du « coup d'Etat permanent ».

M. Roger Lestas, M. Alain Mayoud et M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca. Très bien !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Mais pour le prouver, il faut d'abord réviser la Constitution !

M. Philippe de Villiers. Je fais appel à mes amis, ...

M. Jean-Pierre Worms. Il vous en reste encore ?

M. Philippe de Villiers. ... en m'adressant tout particulièrement à eux ce soir, ...

M. Jean-Pierre Bequet. Ils ne sont pas nombreux !

M. Philippe de Villiers. ... et à ceux qui accompagnent le processus de Maastricht. Quelle sera la situation politique et morale, en termes de responsabilité, de ceux qui, représentants du peuple français, auront dit « oui » à la révision, alors même que leurs électeurs auront dit « non » à la ratification ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe de l'Union du centre.*)

Mme Marie Jacq. C'est vous qui dites cela !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et si c'était l'inverse ?

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Pourquoi la démocratie ne connaîtrait-elle pas des contradictions ?

M. Philippe de Villiers. Il y aura là une contradiction difficile à admettre : chacun devra prendre ses responsabilités. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les deux leçons que nous apporte ce débat sont simples.

Première leçon : les palinodies de cette journée, les palinodies du Gouvernement montrent l'extrême faiblesse...

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. De votre argumentation !

M. Philippe de Villiers. ... de ceux qui gouvernent aujourd'hui la France. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Oui ! nous sommes tout près, tout près de l'alternance.

Seconde leçon : alors que le Parlement est invité à faire la loi et à respecter le droit, et je reprends les termes employés à cette tribune par Pierre Mazeaud, ...

M. David Bohbot. Ce n'est pas une référence !

M. Philippe de Villiers. ... nous sommes sortis de l'Etat de droit, puisque le Gouvernement a demandé au Parlement de ne plus respecter le droit. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Qu'est-ce que ça veut dire ?

M. Philippe de Villiers. Figurez-vous que les Français le savent, qu'ils le sentent ! Si le Congrès dit oui, la réponse des Français au référendum sera simple : ce sera « oui à l'Europe des peuples », ce sera « non à François Mitterrand », ...

Mme Marie Jacq. C'est vous qui le dites !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. C'est de la politique politicienne, tout ça !

M. Philippe de Villiers. ... ce sera « non au traité de Maastricht » !

J'ajoute, pour être sûr de déclencher vos réactions, qu'à ce moment-là la construction européenne continuera. Ce n'est pas : « Maastricht ou rien ! » C'est même parfois « Maastricht ou l'Europe ». Car Maastricht, c'est l'Europe qui va dans le mur, ...

Un député du groupe socialiste. Il est tombé, le « mur » !

M. Philippe de Villiers. ... c'est une Europe à cinq vitesses, y compris la vitesse danoise - et bientôt d'autres vitesses : la vitesse anglaise, et la vitesse des pays qui ne sont pas associés, en particulier des nouvelles démocraties de l'Est.

M. Adrien Zeller. Qui sont pour Maastricht !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Et l'Afrique ?

M. Philippe de Villiers. C'est un péché contre l'esprit de ne pas les avoir associés.

Cette Europe à plusieurs vitesses, je le répète, ira dans le mur. Elle échouera. La construction européenne doit se faire avec les peuples. Elle doit se faire avec les nations.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. L'Australie, par exemple !

M. Philippe de Villiers. L'Europe restera après le référendum. Le peuple français votera « non ».

Mme Marie Jacq. Ce serait une Europe tronquée !

M. Philippe de Villiers. L'Europe restera, et, je l'espère, François Mitterrand partira. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Pierre de Feretti della Rocca. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Adrien Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour nous, centristes, le traité de Maastricht n'est - vous l'avez compris - ni la potion magique qui sortirait comme par enchantement la France de ses difficultés, ni le bouc émissaire désigné de tous les maux européens présents et à venir, ni bien sûr le symbole de l'aliénation de la souveraineté nationale.

Ce traité est et reste, même après l'échec danois, le point de passage obligé de la poursuite de l'union européenne.

Pour nous, l'union européenne, ce n'est pas d'abord une grande affaire politique ; c'est avant tout une question éthique, et même une question morale.

Aussi, face aux conséquences imprévisibles et incalculables d'un arrêt du long et difficile - il faut le reconnaître - processus vers l'union, notre responsabilité, à tous, est interpellée. Et les tentatives de certains d'utiliser la question européenne soit pour retrouver une popularité perdue, soit pour déstabiliser adversaires ou partenaires, parfois même dans leur propre parti, soit encore pour exploiter les peurs des plus faibles de nos concitoyens face à un monde en mutation, ne sont pas, je le dis librement, à la hauteur des enjeux.

M. Henry Jean-Baptiste. Très bien !

M. Adrien Zeller. J'évoquerai ici deux aspects de la réforme constitutionnelle et du traité de Maastricht.

Le premier, c'est le droit de vote aux élections locales accordé aux citoyens originaires de la Communauté. Il a été dit au Sénat que seul le peuple, et non la représentation nationale, pouvait décider une telle réforme et lui donner une légitimité. Je suis de ceux qui pensent que, dans certains cas, il appartient aux élus du peuple de précéder l'opinion publique et de poser des « signes ».

Au moment même où nous construisons l'Europe économique et monétaire, mais surtout au moment où des peuples d'Europe recommencent à se combattre, à se haïr et à s'exclure, ce que nous faisons en reconnaissant et en partageant librement ce droit dans la réciprocité a plus que valeur de symbole.

Le second aspect que je veux aborder a trait au contrôle démocratique de la construction européenne et à la participation des citoyens.

La réforme constitutionnelle, par diverses dispositions importantes proposées notamment par notre assemblée, marque le retour des parlements nationaux dans le jeu communautaire. J'en suis heureux, même si cela constitue, à certains égards, une complication. Ce retour est un gage de succès de l'union européenne. Et le référendum, s'il n'est pas dévoyé de sa fonction - ce qu'il risque d'être - peut être une occasion supplémentaire d'expression de la volonté européenne de notre pays.

Mais, madame le ministre, le recours au référendum ne peut pas être la démocratie européenne d'un seul jour. Au moment où le Premier ministre a mis en place la commission Vedel pour préparer la réforme du mode de scrutin législatif, applicable seulement après 1993, il nous paraît au moins aussi urgent d'annoncer au pays la mise à l'étude d'une réforme du mode de désignation des quatre-vingt-un ou des quatre-vingt-sept députés européens pour 1994.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Très bien !

M. Adrien Zeller. Car, chacun le sait, le système des listes nationales prive, en réalité, la population de la possibilité de choisir ses députés...

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Système adopté à l'initiative de qui ?

M. Adrien Zeller. ... et de disposer d'une représentation qui soit proche d'elle.

Madame le ministre, je souhaite, comme Alain Lamassoure, que le Gouvernement prenne, avant le référendum, le ferme engagement d'aller dans ce sens. Un tel engagement rassurerait la population sur sa capacité future d'intervention et sur la volonté du Gouvernement de démocratiser davantage encore, et réellement, l'Europe. L'écrasante majorité du peuple français vous approuverait, j'en suis convaincu.

Paul Valéry, face au désastre de la politique internationale en Europe durant la première moitié de ce siècle, disait que le malheur de l'Europe, c'est qu'elle n'a pas la politique de sa pensée. Puisse-t-on, par-delà nos différences et nos oppositions, avoir, face aux pays d'Europe qui observent aujourd'hui le débat européen dans notre pays, une attitude politique européenne digne de la pensée, du rôle et du rayonnement de la France ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur de nombreux bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Loïc Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, qui ne voit que nous sommes aujourd'hui devant la grande affaire de cette fin de siècle ! Faire l'Europe, la parfaire, avancer un peu plus sur la voie de la cohésion, de la solidarité, de l'arrimage en un vaste ensemble de nos nations européennes : il s'agit bien là d'un défi formidable, apte à soulever les passions et les enthousiasmes, à même de mobiliser tout un chacun dans notre pays et dans tous les autres pays !

Je ne vois pas que l'on s'oppose à la construction européenne, si ce n'est sur les marges de gauche et de droite ; les extrêmes en quelque sorte ! En revanche, je sais que le traité de Maastricht suscite des appréhensions et des réserves, mais je respecte tous les points de vue.

Pour certains d'entre nous, ce traité va trop loin ; pour d'autres, dont je suis, il ne va ni assez loin, ni assez vite.

Voilà plus de quarante ans que la construction européenne est en marche. Avouons-le, ce fut à pas lents ! J'entends encore M. Paul-Henri Spaak dire, en novembre 1950, aux 5 000 jeunes du mouvement « Jeune Europe », dont j'étais et qui investissaient le Palais de l'Europe à Strasbourg : « Soyez patients, soyez patients, l'Europe se fera. » Les jeunes d' alors sont aujourd'hui sexagénaires ! Il était temps que l'Europe se fasse pour qu'ils la voient de leur vivant !

M. Alfred Recours. Très bien !

M. Loïc Bouvard. Nous bâtissons en fait l'Europe du XXI^e siècle et nous la bâtissons pour nos jeunes. Ecoutez-les évoquer l'Europe unie, sans frontières, eux qui ont déjà à leur disposition tous les moyens modernes de la mobilité et de la communication. « L'Europe, c'est super » disent-ils, parce qu'ils comprennent intuitivement - eux qui n'ont pas lu l'ensemble du texte signé à Maastricht - que l'Europe de demain sera une Europe plus grande, plus forte, plus libre, plus prospère et plus démocratique : une Europe où il sera plus facile de bouger, d'aller et venir, de s'instruire, de se rencontrer, de concourir et de travailler.

C'est cela le défi de la ratification de Maastricht qui commence avec la modification de la Constitution.

Modification essentielle certes, mais nullement exorbitante puisqu'il s'agit de donner, sous réserve de réciprocité, aux Européens installés chez nous la possibilité de voter aux élections européennes et locales. Qui veut-on leurrer en disant qu'il y a là matière à report du traité ?

L'essentiel n'est pas là, mais dans la perspective d'une unité monétaire unique à l'horizon 1997 ou 1999. L'essentiel est dans le mécanisme mis en place pour permettre plus de démocratie aux différents niveaux de direction de l'Europe. L'essentiel est dans la volonté affirmée d'une politique étrangère et d'une défense communes.

Que voilà donc de bonnes résolutions !

Et loin de perdre son âme et son identité, loin de voir s'édulcorer sa souveraineté, la France, en continuant de se montrer moteur de l'Europe, ne pourra, au contraire, que s'affirmer au sein de la Communauté et entraîner dans son sillage ses partenaires. Elle y trouvera, dans une responsabilité partagée, plus de force politique et économique, plus de souveraineté face aux grands concurrents que seront, disons-le, les Etats-Unis et le Japon.

Je souhaite donc que nous ratifions massivement Maastricht et qu'auparavant nous modifiions la Constitution.

Européen convaincu depuis toujours, je me réjouis de constater combien la France et l'Allemagne se rejoignent et œuvrent ensemble. Songez à ce que serait notre continent quarante-huit ans après la fin de la guerre mondiale, si les pères fondateurs de l'Europe n'avaient œuvré en leur temps, si la CECA, Euratom et la CEE n'avaient apporté leur pierre à la construction européenne !

Songez à ce que ferait l'Allemagne si elle se retrouvait seule et isolée à nouveau, unifiée comme elle l'est, et placée là où elle se trouve, au contact de tous les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est aujourd'hui désintégrés ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

L'Europe de l'Ouest unie attire tous les regards, elle est l'objet de toutes les convoitises de la part des pays qui accèdent nouvellement à l'indépendance et à la démocratie. Sa cohésion même et le renforcement de son marché unique inquiètent nombre de pays qui jouxtent l'Atlantique et le Pacifique.

Dans le domaine de la défense et de la sécurité, une Europe plus unie sera mieux à même de constituer, au sein de notre alliance privilégiée avec les Etats-Unis, ce pilier européen que nous appelons de nos vœux, afin de rééquilibrer l'Alliance aujourd'hui dominée par eux. Ces derniers qui se réclament, certes, de leur *leadership* comprennent aussi que l'avenir appartient au *partnership*, c'est-à-dire à un véritable partenariat entre eux et nous.

Je souhaite donc, de toute la force de ma conviction, que nous franchissions l'étape importante que constituera la ratification de l'accord de Maastricht. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à Mme le ministre délégué aux affaires européennes.

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, d'ici à la fin de cette longue nuit du 18 juin, nous allons clore la discussion sur la révision constitutionnelle, préalable nécessaire à la ratification du traité d'Union européenne.

L'Assemblée et le Sénat ont mené un débat de qualité, ils ont proposé des amendements. Le Gouvernement les a acceptés dans un souci de compromis et d'union.

Nous allons dans un instant continuer l'examen du texte mais je voudrais auparavant présenter quelques remarques à l'issue de cette discussion générale qui a permis enfin d'aborder le débat de fond que nous allons devoir approfondir durant les quelques semaines qui nous séparent du référendum de ratification.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. D'abord, s'agissant du traité d'Union européenne et du Danemark, il convient de rappeler un certain nombre de faits. D'abord, il n'y a pas eu de la part des partenaires de ce pays de coup de force contre lui. Au contraire, chacun a reconnu le choix du peuple danois et la liberté qu'il avait de se prononcer contre ce traité.

M. Jean-Pierre Brard. C'est la moindre des choses !

M. Jean-Claude Lefort. Il ne manquerait plus que cela !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. C'est le Gouvernement danois lui-même qui a souhaité se donner le temps de la réflexion pour examiner à tête reposée les implications du résultat négatif du référendum.

M. Jean-Pierre Brard. Les coups de pieds aux fesses, cela aide à réfléchir !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. C'est le Danemark lui-même qui a insisté pour que les onze autres pays poursuivent le processus de ratification. Il n'y a donc pas eu de mise à l'écart. A Oslo, le choix s'est fait à douze, c'est-à-dire avec le Danemark, pour continuer dans le processus de ratification, dans les délais prévus et sur le traité tel qu'il est.

M. Gilbert Millet. Il n'a plus aucune valeur juridique !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. C'est dans ce contexte que le Danemark devra se décider, au vu de la question de confiance que lui poseront ses partenaires au terme de cette période de réflexion que ce pays a souhaitée.

M. Jean-Pierre Brard. De quel droit ?

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Ce sera au Danemark de se déterminer, comme il l'a souhaité et comme il l'a demandé à ses partenaires.

M. Pierre Goldberg et M. Jean-Pierre Brard. C'est déjà fait !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Ce sera à lui de faire son choix...

M. Pierre Goldberg et M. Jean-Pierre Brard. C'est fait !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ... et non aux autres. C'est à la lumière de ce choix qu'il conviendra éventuellement de prendre les décisions qui s'imposeront pour adapter le système communautaire à la situation ainsi créée. Mais ne nous y trompons pas, si le Danemark confirme son refus, ce sera à lui de s'adapter et non à ceux qui auront ratifié de le faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. C'est du chantage !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Enfin, il faut cesser de se livrer à des élucubrations sur l'existence ou l'inexistence du traité. Un traité comporte toujours quatre phases : la négociation, la signature, la ratification, enfin l'entrée en vigueur. Nous sommes dans la troisième phase. Mais comme toujours à propos des ratifications, il y a des incertitudes. Si avant de ratifier un traité, nous attendions toujours, nous Français, que tout le monde l'ait fait, eh bien, nous ne ratifierions jamais. Il faut bien que les uns et les autres avancent pour voir qui est là au terme des procédures de ratification.

En attendant, ce traité existe, n'en déplaise à certains ici. Il demeure, et son contenu conserve toute son existence.

Certains se demandent si, après tout, le traité ne pourrait pas être renégocié ? Ce traité, comme tous les traités, n'est pas parfait. Il n'empêche qu'il est la meilleure réponse que l'on peut apporter aux problèmes de l'Europe actuelle. Il a surtout le double mérite d'achever la construction de l'Europe économique, décidée il y a maintenant plus de trente-cinq ans, par l'instauration de la monnaie unique, et de jeter, pour la première fois dans l'histoire de l'Europe, les bases d'une Europe politique plus proche des citoyens.

Certains disent oui à l'Europe, mais non au traité de Maastricht.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. C'est de l'hypocrisie !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. A ceux qui, à gauche comme à droite, disent non au traité d'Union européenne, je demande avec qui et comment ils feront l'Europe ?

Voulez-vous que ce soit l'Europe de M. de Villiers ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Non !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Voulez-vous que ce soit une Europe ultra-libérale ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Non !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Voulez-vous que ce soit une Europe du libre-échange ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Non !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Voulez-vous que ce soit une Europe où les plus forts gagnent toujours au détriment des plus faibles ? (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Non !

M. Gérard Longuet. Du calme, vous avez besoin de nos voix !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Je comprends mal, messieurs Brard et Lefort, que vous refusiez une Europe qui veut dépasser l'Europe des marchands pour installer des politiques plus proches des citoyens (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*) ...

M. Jean-Claude Lefort. Et vous, vous voulez le travail de nuit des femmes !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ... par exemple dans le domaine social,...

M. Paul Lombard. En faisant travailler les enfants dès l'âge de treize ans !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ... dans celui de l'environnement ou dans celui de l'industrie afin de nous mesurer avec nos grands concurrents ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Est-ce cela que vous refusez ? (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

Mme Christine Boutin. C'est nul !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Refusez-vous la construction d'une Europe politique, alors que vous passez votre temps à dénoncer les excès de la technocratie ? (« Très juste ! » sur quelques bancs du groupe socialiste.)

Refusez-vous une Europe qui veut se doter d'une politique étrangère et d'une défense, c'est-à-dire qui refuse de rester soumise à la seule décision d'une seule grande puissance,...

M. Jean-Pierre Brard. Vous, vous l'acceptez, puisque vous êtes soumis aux Etats-Unis !

Mme Christine Boutin. Caricature !

M. François d'Aubert. Occupez-vous de la Yougoslavie, madame le ministre !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ... une Europe qui prend enfin en main son propre destin et qui refuse de dépendre uniquement des décisions des Etats-Unis d'Amérique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Refusez-vous une Europe qui...

Un député communiste. Qui s'en prend aux congés de maternité !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. N'importe quoi !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ... veut se doter des instruments et des moyens permettant de mettre un terme à des conflits douloureux comme celui de la Yougoslavie ?

Ces conflits nous enseignent qu'il faut plus d'Europe pour s'opposer aux nationalismes exacerbés (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et de l'Union du centre.*) et pour s'opposer à tous ceux qui se complaisent dans la fascination du passé.

M. Gérard Longuet. Ce passé n'est pas sans grandeur pour la France, et j'en suis fier !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Cette autre Europe que vous voulez faire en dehors du traité de Maastricht, avec qui la ferez-vous ?

Mme Muguette Jacquaint. Avec les peuples !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Verra-t-on M. de Villiers, M. Lefort et M. Brard se réunir dans une pièce pour concocter un autre traité ?

Mme Christine Boutin. Arrêtez cette caricature !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Et s'ils le faisaient, avec quels Européens iraient-ils le négocier ?

M. Gérard Longuet. Avec M. Chevènement !

Mme Muguette Jacquaint. Vous oubliez les peuples, madame le ministre !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Avec M. Séguin et M. Mazeaud !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Car pour faire l'Europe, il faut trouver d'autres Européens. Avec qui la ferez-vous ?

M. François d'Aubert. Ridicule !

Mme Christine Boutin. Scandaleux !

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir vous calmer.

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Il ne faut pas oublier que cette Europe, ce sont précisément les pays d'Europe centrale et orientale qui nous demandent de la faire.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Très bien !

M. François d'Aubert. Et on les laisse à la porte !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Ce sont la Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Roumanie, la Bulgarie qui nous demandent de dire oui au traité d'Union européenne. *(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et de l'Union du centre.)*

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. C'est exact !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Pour moi, ce sont ceux qui disent « oui à l'Europe mais non à Maastricht » qui s'enferment dans leur tour d'ivoire, qui ont une attitude égoïste...

M. Jean-Pierre Brard. En matière d'égoïsme, vous parlez en orfèvre !

Mme Muguette Jacquaint. Vous, vous n'êtes pas dans une tour d'ivoire, mais dans un coffre-fort !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ...et qui tournent en rond en lançant des slogans creux et des incantations d'un autre âge. *(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et sur plusieurs bancs de l'Union du centre.)*

M. Jean-Claude Lefort. Tout ce qui est excessif ne compte pas !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. La vérité, c'est que vous n'avez pas d'alternative, c'est le vide de l'imagination : vous ne savez que dire non !

Mme Christine Boutin. Ce n'est pas possible !

M. le président. Madame Boutin, calmez-vous, vous perdez votre sang-froid.

Mme Christine Boutin. Mais je ne peux pas accepter de tels propos sans réagir ! Ce n'est pas supportable !

M. le président. Veuillez poursuivre, madame le ministre.

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Après la révision de la Constitution, tous ceux qui veulent faire cette Europe devront s'engager et se mobiliser.

M. François d'Aubert. Cela méritait mieux que la polémique grossière de Mme Guigou !

M. Gérard Longuet. Vous voudriez défaire ce que nous avons difficilement fait que vous ne vous y prendriez pas mieux, madame le ministre !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Quand vous aurez accepté autant que nous sur l'Europe...

Mme Muguette Jacquaint. Ce n'est pas un débat, mais des insultes !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Et cette Europe devra dépasser l'échelle du continent.

Nous allons devoir convaincre les Français.

M. Jean-Claude Lefort. Vous avez déjà convaincu Giscard d'Estaing !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Tous ceux qui ici - et je crois qu'ils sont majoritaires - sont persuadés qu'il faut gagner ce référendum...

M. Jean-Claude Lefort. Au Danemark, ils étaient également largement majoritaires !

Mme Muguette Jacquaint. Ce référendum, vous allez le perdre !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ... pour que ce traité d'Union européenne soit ratifié devront se mobiliser davantage.

Mme Christine Boutin. Continuez ainsi et vous perdrez !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Nous devons expliquer, dialoguer, exprimer nos sentiments, avancer nos arguments.

M. Jean-Pierre Brard. Je vous invite à Montreuil, vous allez voir cela !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Nous devons faire part de notre enthousiasme et, le cas échéant, si c'est nécessaire, de notre indignation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Nous devons expliquer que les vrais patriotes sont ceux qui disent non à une France affaiblie dans un continent éclaté, replié sur ses vieux démons...

Mme Christine Boutin. Cela recommence !

M. François d'Aubert. Cela fait dix ans que vous affaiblissez la France !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ...tourné vers le passé, mais oui à une France forte, dans un continent européen rassemblé, qui a choisi de dépasser ses vieux clivages...

Mme Muguette Jacquaint. C'est vous qui l'affaiblissez la France !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ...pour bâtir l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. François d'Aubert. Dix ans de mitterrandisme ont affaibli la France !

Discussion des articles

M. le président. Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi constitutionnelle pour lesquels les deux assemblées du Parlement n'ont pu parvenir à un texte identique est de droit dans le texte du Sénat.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

Article 1^{er} A

M. le président. « Article 1^{er} A. - Après le premier alinéa de l'article 2 de la Constitution, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« La langue de la République est le français. »

M. Jean Briane a présenté un amendement, n° 43, ainsi rédigé :

« Compléter le deuxième alinéa de l'article 1^{er} A par les mots : "dans le respect des langues et cultures régionales de France". »

La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. Je pourrais défendre mon amendement en langue d'oc, mais ce n'est, paraît-il, pas possible dans cette enceinte. Nous serions d'ailleurs plusieurs ici, sur tous les bancs, capables de nous exprimer en cette langue.

Pourquoi avoir déposé cet amendement ? Parce que le fait de rappeler que le français est la langue de la République ne doit pas faire obstacle au développement désormais accepté des langues régionales.

Madame et messieurs les ministres, nous avons en France un patrimoine linguistique et culturel auquel nous tenons, qu'il s'agisse du Pays basque, du Pays d'oc, de la Provence, qui fait partie du Pays d'oc, de l'Alsace ou de la Bretagne.

M. Claude Wolff. N'oubliez pas l'Auvergne !

M. Jean Briane. Elle fait partie du Pays d'oc, mon cher collègue. Je ne vais pas tout de même faire l'énumération de toutes nos régions.

Monsieur le garde des sceaux, pourquoi la France refuse-t-elle la charte européenne ? Pourquoi ne veut-elle pas d'une convention ?

Une trentaine de propositions de loi ont été déposées par des députés de tous les groupes de cet hémicycle. Des promesses ont été faites. Si j'ai déposé cet amendement, c'est parce que je vous avais posé une question précise en première lecture et que vous n'avez pas daigné y répondre. Je

considère pour ma part que les représentants du peuple ont droit à une réponse du Gouvernement s'agissant d'un sujet qui les préoccupe. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. Mes chers collègues, il y a un brouhaha constant qui risque de rendre incompréhensibles les différentes interventions de nos collègues, qui sont pourtant suffisamment importantes pour que chacun les écoute avec attention.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 43 ?

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement, qui a été déposé tardivement par M. Briane.

En première lecture nous avons déjà eu l'occasion d'aborder le sujet. Plusieurs collègues, inscrits sur l'article 1^{er} A, avaient exprimé la crainte de voir toutes les langues régionales disparaître ou, d'une manière ou d'une autre, manquer de légitimité.

La rédaction qui a été adoptée par l'Assemblée et que le Sénat a modifiée en l'améliorant ne fait que donner un caractère officiel à la reconnaissance de la langue française. Je me souviens très bien que nous avions tous dit que cette reconnaissance n'excluait pas le respect des langues et des cultures régionales de France, qui forment la richesse de notre pays.

Toujours dans le même esprit, je ne suis pas personnellement favorable à l'amendement même si j'en comprends le fond. Je souhaite que M. le garde des sceaux nous confirme sur ce point ce qu'il nous avait dit en première lecture.

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, pour donner l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 43.

M. Michel Vauzelle, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, je voudrais vous redire très solennellement, au nom du Gouvernement, que nous nous engageons à poursuivre une politique qui a toujours visé à défendre l'élément essentiel du riche patrimoine culturel de la France que sont les langues régionales. Etant Arlésien et Provençal moi-même, j'y suis personnellement très attaché et je suis très sensible aux efforts réalisés depuis tant d'années pour que, dans notre système d'éducation nationale, pour les épreuves du baccalauréat, par exemple, et dans tant d'autres domaines - je pense aux télévisions régionales - les langues régionales de la France, qui forment un tissu vivant, soient respectées, supportées, soutenues.

Il n'y a pas de liberté s'il n'y a pas de possibilité de choix entre les modèles culturels différents, et le développement et l'épanouissement des cultures régionales est un élément de liberté de la France.

Cependant, ainsi que l'a fait observer le président de la commission des lois, une réforme constitutionnelle n'offre pas le cadre souhaitable à la mention d'une telle préoccupation.

La même philosophie qui nous a conduits à accepter que soit précisé dans la Constitution, à la demande de l'Assemblée, que le français est la langue de la République, m'amène à vous dire que votre préoccupation relève d'une loi ordinaire de la République.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, l'amendement qui nous est soumis mérite réflexion, il n'y a pas de doute. Mais est-ce bien la peine de discuter quand on voit Mme Guigou à la tribune de l'Assemblée refuser les échanges ?

Il est vrai, madame le ministre, que vous préférez les conversations de salon avec M. Giscard d'Estaing sur des tréteaux, à Sélestat par exemple. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. David Bohbot. C'est mauvais !

M. Jean-Pierre Brard. Là, vous êtes d'accord sur tout. Mais ici vous refusez la confrontation. L'enjeu est pourtant considérable et il y a véritablement matière à confronter des points de vue opposés.

Vous osez dire, madame le ministre, qu'il y a un manque d'imagination. Je ne voudrais pas être discourtois à votre égard...

M. le président. Monsieur Brard...

M. Jean-Pierre Brard. Je reste courtois, monsieur le président !

M. le président. Certes ! Mais je vous demanderai aussi de rester sur l'amendement qui est en discussion. *(Sourires.)*

M. Jean-Pierre Brard. Je vais y venir, mais permettez-moi de terminer ma digression, afin que Mme le ministre comprenne bien ce que je veux dire. *(Sourires.)*

Madame le ministre, comment pouvez-vous parler de manque d'imagination ? En fait, vous n'écoutez pas ce qu'on vous dit ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

De nombreuses propositions ont été faites, comme celle de mon ami Philippe Herzog, mais il y en a bien d'autres !

Vous ne voulez pas discuter, parce que vous êtes déjà d'accord avec ceux avec lesquels vous avez scellé un pacte diabolique. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Monsieur le président, comme je vois que tout cela n'intéresse pas mes collègues assis à ma gauche, et qui sont politiquement à ma droite, je m'abstiendrai de poursuivre.

M. David Bohbot. C'est plus sage, en effet !

M. le président. La parole est à M. Alain Lamassoure.

M. Alain Lamassoure. Je voudrais répondre au Gouvernement.

Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt ce qu'ont indiqué le garde des sceaux et le président de la commission des lois. L'un et l'autre ont rappelé le prix que l'on attache au maintien des langues régionales dans notre pays, comme cela a été fait en première lecture.

Mais notre collègue Jean Briane a posé une question précise. En son nom, au nom de François Bayrou et en mon nom personnel, je voudrais, en tant que défenseur de la langue basque notamment, demander au Gouvernement pourquoi il ne nous répond pas. Depuis plusieurs mois, soit oralement soit sous forme de questions écrites, nous lui demandons quand la France ratifiera la charte européenne des langues régionales. Nous serions très heureux, avant le vote sur l'amendement en discussion, de savoir ce qu'il en est. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. M. Lamassoure a rappelé exactement la question que j'avais posée. Je la réitère solennellement. Nous avons tout de même le droit de savoir ce que le Gouvernement entend faire. La France semble être le seul pays à être réticent à la ratification de la charte.

M. le président. Je mets aux voix... *(Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Jacques Barrot. Nous voulons une réponse !

M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca. Le ministre ne doit pas jouer à l'Arlésienne ! *(Sourires.)*

M. le garde des sceaux. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. Je suis prêt à donner la parole au Gouvernement quand il me la demande. Vous avez donc la parole, monsieur le garde des sceaux.

M. le garde des sceaux. La décision est en ce moment suspendue au Conseil des ministres européen, et il ne m'appartient pas de m'exprimer au nom du ministre de la culture, qui pourrait vous répondre sur ce point. *(Exclamations sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

Mais je ne doute pas que la position de la France s'inspire de la philosophie que je viens de définir. Vous ne pouvez pas mettre en doute ma bonne foi.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 43. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'article 1^{er} A. *(L'article 1^{er} A est adopté.)*

Article 1^{er} AB

M. le président. « Article 1^{er} AB. - L'article 54 de la Constitution est ainsi rédigé :

« Si le Conseil constitutionnel saisi par le Président de la République, par le Premier ministre, par le Président de l'une ou l'autre assemblée ou par soixante députés ou soixante sénateurs a déclaré qu'un engagement international comporte une clause contraire à la Constitution, l'autorisation de ratifier ou d'approuver l'engagement international en cause ne peut intervenir qu'après la révision de la Constitution. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1^{er} AB.

(L'article 1^{er} AB est adopté.)

Article 2

M. le président. « Art. 2. - Il est inséré dans la Constitution un nouveau titre XIV ainsi rédigé :

« TITRE XIV**« DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
ET DE L'UNION EUROPÉENNE**

« Art. 88-1 A. - Non modifié.

« Art. 88-1. - Sous réserve de réciprocité, et selon les modalités prévues par le Traité sur l'Union européenne signé le 7 février 1992, la France consent aux transferts de compétences nécessaires à l'établissement de l'union économique et monétaire ainsi qu'à la détermination des règles relatives au franchissement des frontières extérieures des Etats membres de la Communauté européenne.

« Art. 88-2. - Sous réserve de réciprocité et selon les modalités prévues par le Traité sur l'Union européenne signé le 7 février 1992, le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales peut être accordé aux seuls citoyens de l'Union résidant en France. Ces citoyens ne peuvent exercer les fonctions de maire ou d'adjoint ni participer à la désignation des électeurs sénatoriaux et à l'élection des sénateurs. Une loi organique votée dans les mêmes termes par les deux assemblées détermine les conditions d'application du présent article.

« Art. 88-3. - Le Gouvernement soumet à l'Assemblée nationale et au Sénat, dès leur transmission au Conseil des Communautés, les propositions d'actes communautaires comportant des dispositions de nature législative.

« Pendant les sessions ou en dehors d'elles, des résolutions peuvent être votées dans le cadre du présent article, selon des modalités déterminées par le règlement de chaque assemblée. »

Sur cet article, j'ai plusieurs inscrits.

La parole est à M. Jean-Pierre Brard. (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, je ne me permettrai pas de vous faire des recommandations. Je vous demanderai cependant de mesurer avec moi l'esprit d'intolérance de vos collègues. (*Rires.*)

Madame et messieurs les ministres, dans l'article 2 du projet de révision constitutionnelle, les dispositions proposées pour l'article 88-1 de la Constitution sont incontestablement les plus importantes puisqu'elles introduisent la notion totalement nouvelle de « transferts de compétences », qui sont en réalité des « transferts de souveraineté ». Ces compétences seraient exercées par les instances européennes en lieu et place de la France, non plus à l'unanimité, qui réserve à chaque pays un droit de *veto* , élément intrinsèque de la souveraineté, mais, aux termes du traité de Maastricht, à la majorité qualifiée.

L'Italie a été mise en minorité lors de la révision de la politique agricole commune. Ce pourrait être demain le cas de la France en matière d'orientations économiques, de développement industriel ou pour la mise en œuvre de politiques étrangères communes.

Le Gouvernement et le rapporteur de la commission des lois ont parlé de nouvelles définitions de la souveraineté comme si celle-ci était susceptible de se modifier au gré des circonstances et posséder, si j'ose dire, un aérodynamisme à géométrie variable, qui pourrait évidemment se révéler bien utile.

M. Larché, rapporteur de la commission des lois du Sénat, a assuré de son côté qu'il y avait une différence fondamentale entre « l'exercice en commun de certaines compétences étatiques et un transfert pur et simple de la souveraineté nationale ». Il en trouve la confirmation en particulier dans la déclaration de Luxembourg de janvier 1966, qui reste à ses yeux toujours valable.

Cette défense des intérêts vitaux d'un pays est en effet essentiel à l'indépendance et au libre exercice de la souveraineté, y compris dans le cas d'un traité, dès lors que les circonstances prévues par ce traité se sont profondément modifiées. Mais en même temps on ne peut nier que le traité de Maastricht ignore cette clause de sauvegarde pour ne développer que les transferts de souveraineté. Tout se passe, madame et messieurs les ministres, comme si les rédacteurs et les défenseurs du projet feignaient d'ignorer le caractère fondamental de leur choix, et comme si, l'obstacle théorique et juridique étant à l'évidence incontournable, on essayait de rassurer en disant une chose et son contraire, par exemple en assurant que l'on ne va pas vers un Etat fédéral ou confédéral alors que l'avènement de la monnaie unique, et personne ne peut sérieusement le contester, sera une étape irréversible pour la France à l'horizon d'une décennie.

M. Claude Bartolone. Ce sont des « paroles verbales » !

M. Jean-Pierre Brard. On vide ainsi la souveraineté de son contenu, morceau par morceau - l'économie, la monnaie, les relations extérieures, le crédit, le pouvoir de faire la loi. On la réduit à l'état d'un squelette ou d'une coquille vide.

Pourquoi ne pas dire honnêtement que Maastricht, c'est la remise en cause historique du pouvoir souverain que détient le peuple français ? Pourquoi ne pas reconnaître que le traité sur l'Union européenne affecte les fondements de la souveraineté nationale et donc de la République. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Claquements de pupitre.*)

La France pourra-t-elle prétendre, demain, fixer librement ses taux d'intérêt, modifier l'impôt sur le capital, nationaliser un monopole de fait ? Non ! Avec Maastricht, elle ne le pourra pas, elle ne le pourra plus !

Nous sommes bien devant un véritable Munich du droit, par lequel la France serait appelée à perdre son originalité et son indépendance. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Ne serait-ce que pour cette raison, il est impérieux pour la démocratie que le débat le plus large ait lieu dans le pays sur ces questions, que le processus intégral de Maastricht soit soumis à un référendum, d'une part, sur l'union économique, monétaire et politique et, d'autre part, sur l'Union du traité de Maastricht. Il est tout aussi impérieux que le texte du traité puisse être consulté par tous et que le peuple français soit informé, mobilisé pour exprimer librement son choix et construire l'Europe qu'il veut et non pas celle que vous voulez lui imposer en utilisant des méthodes brutales comme aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Louis Pierna. (« Non ! non ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. Louis Pierna. En cette date symbolique de l'appel du 18 juin... (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre - Claquements de pupitre.*)

Cela vous gêne peut-être, mais il en est ainsi !

M. Gérard Longuet. Thorez vous remercier !

M. Louis Pierna. En cette date symbolique, disais-je, d'une conception nationale de notre défense, les propos tenus lors d'une interview accordée à un hebdomadaire britannique par le ministre de la défense, Pierre Joxe, sont particulièrement significatifs et alarmants.

Selon le ministre, le corps d'armée franco-allemand « opérera sous l'autorité d'un commandant de l'OTAN en cas d'agression »... « Nous apportons les fruits de la coopération militaire franco-allemande, et de la coopération européenne, sur la table de l'Alliance atlantique ».

Il faut alors avoir votre audace, madame le ministre, pour déclarer que Maastricht constitue un acte d'indépendance vis-à-vis des Etats-Unis ! Les déclarations de M. Joxe clarifient les dispositions alambiquées - mais on comprend désormais

mieux pourquoi - du traité de Maastricht, qui prévoit, en son article 54, que « la politique étrangère et de sécurité commune inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union européenne, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune... Le présent article ne faisant pas obstacle au développement d'une coopération plus étroite entre deux ou plusieurs Etats membres au niveau bilatéral, dans le cadre de l'UEO et de l'Alliance atlantique ».

Tout cela faisait dire au président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, M. Michel Pezet, que « l'objectif est de développer l'UEO en tant que moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique », et au rapporteur de la commission des lois, M. Gérard Gouzes, que les « stipulations » touchant aux domaines de la diplomatie et de la défense sont « au moins aussi sensibles que la monnaie au regard de l'exercice de la souveraineté nationale ».

Il ne craignait pas alors d'ajouter qu'« une nouvelle révision constitutionnelle risque d'être nécessaire après 1996. Cela aurait supposé l'introduction dans la Constitution d'un article général couvrant l'ensemble des transferts de compétences opérés à Maastricht et, par anticipation, les transferts à venir résultant des développements du processus dynamique de l'Union européenne ».

Quel aveu ! Chaque jour les effets néfastes de Maastricht se révèlent un peu plus à nos concitoyens ! (*Exclamations sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

Maastricht n'est ni plus ni moins que la liquidation d'une défense nationale, l'un des piliers de la souveraineté et de l'indépendance du pays.

Si les communistes tiennent à l'indépendance et à la souveraineté de la défense nationale, c'est qu'ils tiennent avant tout à la liberté de choix de la France, condition *sine qua non* d'une paix durable. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et de l'Union du centre.*)

« Maastricht c'est la paix », nous martèle-t-on. Comment pourrait-on donner crédit à une telle affirmation lorsque le processus de défense commune ne vise qu'à renforcer le seul bloc militaire existant, alors que tout appelle à sa disparition ? Est-ce œuvrer pour la paix que de constituer un corps d'armée franco-allemand appelé à être doté de l'arme nucléaire, comme l'a envisagé le Président de la République lors des journées de l'Europe, en janvier dernier, que de mettre sur pied des forces d'intervention rapide européennes pour jouer le gendarme du continent et, au-delà, du monde ? (*Mêmes mouvements.*)

« La volonté qu'a la France de disposer d'elle-même, volonté sans laquelle elle cesserait bientôt de croire en son propre rôle et de pouvoir être utile aux autres, est incompatible avec une organisation de défense où elle se trouve subordonnée ». Est-ce à nous rappeler ces propos tenus par le général de Gaulle peu avant qu'il décide de retirer la France des structures militaires de l'Alliance atlantique ? (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

C'est aussi au nom de la paix que le groupe communiste s'oppose au traité de Maastricht. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Protestations sur les bancs des groupes socialiste, de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Mes chers collègues, je rappelle que peuvent s'inscrire sur un article tous ceux qui souhaitent intervenir. Ils disposent de cinq minutes, et je n'ai aucune possibilité de les interrompre. Et même si je comprends parfois votre impatience, je vous demande d'être attentifs aux propos qui sont tenus ! (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. Commentaire inutile !

M. Jacques Brunhes. Nous connaissons le règlement !

M. le président. Je ne parlais pas de l'orateur qui vient de s'exprimer, mais d'une manière générale ! Et c'était à l'ensemble des députés que cette remarque s'adressait.

M. Jacques Brunhes. Vous présidez ! Abstenez-vous de faire des commentaires !

M. le président. Je fais les commentaires que je veux !

Rappel au règlement

M. Gilbert Millet. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Millet, pour un rappel au règlement.

M. Gilbert Millet. Monsieur le président, l'ambiance dans laquelle ont parlé les orateurs de mon groupe est absolument intolérable (*Protestations sur plusieurs bancs des groupes socialiste, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*), inadmissible, eu égard à l'importance des problèmes posés et aux enjeux pour notre pays, intolérable aussi pour la dignité de cette assemblée et pour la démocratie.

C'est pourquoi, afin que les esprits se calment, je demande une suspension de séance de quinze minutes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Protestations sur les bancs des groupes socialiste, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La suspension est de droit.

Monsieur Millet, il semblerait que vos collègues n'aient pas compris ma remarque, qui s'adressait à tous, et pas seulement au groupe communiste.

M. Gilbert Millet. Nous l'avions compris !

M. Pascal Clément. M. Millet a-t-il délégué de son groupe ?

M. le président. Oui, monsieur Clément, j'applique scrupuleusement le règlement. Je vais donc suspendre la séance pour quelques instants.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à trois heures quinze, est reprise à trois heures trente, sous la présidence de M. Henri Emmanuelli.*)

PRÉSIDENCE DE M. HENRI EMMANUELLI

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Pierre Goldberg.

M. Pierre Goldberg. Mon intervention portera sur la modification introduite par le Sénat concernant la référence au feu traité de Maastricht.

Le texte adopté par l'Assemblée nationale avant l'imbrroglio juridique ouvert par le non danois disait : « pour l'application du traité sur l'Union européenne signé le 7 février 1992 », la France consent à des transferts de compétences.

Le Sénat remplace la formule « pour l'application du traité » par « selon les modalités prévues par le traité ». En effet, on ne peut pas « appliquer » un traité qui n'existe plus. Mais faire référence aux « modalités » d'un traité défunt n'emporte pas davantage la conviction.

M. Gilbert Millet. Très bien !

M. Pierre Goldberg. Je voudrais qu'on me cite une seule constitution, française ou étrangère, une seule loi, passée ou en vigueur, dont la pierre angulaire soit un texte dont la caducité est reconnue par tous.

C'est une situation inextricable. Pour des raisons politiques, sinon politiciennes, certains adoptent le comportement de l'autruche.

M. André Lebarrère. Vous attaquez les autruches ? (*Rires.*)

M. Pierre Goldberg. Maastricht est caduc, mais on fait comme si son fantôme était de chair et de sang.

On peut peut-être s'abuser soi-même à ce jeu, mais il est impossible de se conformer aux règles élémentaires d'un Etat de droit. Ou le traité existe ou il n'existe pas. S'il n'existe plus, il faut en signer un nouveau, le soumettre au Conseil constitutionnel puis présenter un nouveau projet de révision de la Constitution faisant référence au nouveau traité.

Faire référence au traité du 7 février 1992, c'est exactement comme si on se référait dans une loi non pas à la charte de l'ONU mais à celle de la Société des nations !

M. Jean-Claude Lafort. Très bien !

M. Pierre Goldberg. Ça n'a plus de valeur, c'est une aberration juridique aussi énorme que si on introduisait dans la Constitution le traité de Vienne de 1815 ou le traité des Pyrénées de 1659.

M. André Labarrère. On attaque les Pyrénées ? (*Sourires.*)

M. le président. Mais non, monsieur Labarrère, personne ne les attaque !

M. Pierre Goldberg. D'ailleurs, si de nouveaux instruments juridiques les ont remplacés, ces traités, pour avoir été ratifiés, ont eu au moins une existence réelle. Le traité de Maastricht n'a même pas eu ce privilège. C'est seulement un formidable « couac » juridique auquel, même avec la meilleure volonté du monde, il serait impossible d'insuffler en droit la moindre parcelle de validité.

J'exagère ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Oui !

M. Pierre Goldberg. Nullement.

Tel est bien « l'imbroglie » - je cite le Président de la République, auquel les signataires de Maastricht nous confrontent aujourd'hui. On ne grandit pas la loi et la représentation nationale en faisant semblant de l'ignorer.

Les communistes, en appelant à voter non au référendum, tiendront à souligner ce véritable coup de force contre l'État de droit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Maurice Pourchon.

M. Maurice Pourchon. L'article 2 interpelle un certain nombre d'entre nous.

Le Sénat innove en effet d'une manière qui paraît surprenante en inventant le cavalier constitutionnel.

Je m'explique. Cet article 2 introduit et tend à nous imposer une nouvelle disposition - les autres étant prévues par la Constitution - relative à la conformité des textes votés par les deux assemblées.

En ouvrant ce débat, le Sénat a, semble-t-il, oublié celui sur la réforme constitutionnelle liée au traité de Maastricht, mais il a ouvert un vrai débat relatif à l'assise sur laquelle il repose pour nous donner aujourd'hui des conseils, et même des leçons.

Est-il le gardien un peu intempestif de la Constitution ? Contestons-le. Est-il le représentant des collectivités territoriales ? Il le dit. Alors, qu'il le soit. Un jour, ouvrons le débat dans cette assemblée et votons une loi organique, qui n'aura pas besoin de conformité, celle-là, et qui prévoira l'élection au Sénat par une large représentation. Ainsi, en même temps que les élections territoriales, auront lieu des élections sénatoriales au suffrage universel direct avec une véritable représentation à la proportionnelle intégrale. Pourquoi pas ? Cela nous permettrait d'avoir, grâce à deux lectures, des avis, et des avis nuancés, venant de tous les secteurs de l'opinion, au lieu des remarques de notables atabilaires secourus par les décisions de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le président, mon collègue Julien Dray et moi-même (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française*) avons déposé un amendement, que la commission des lois avait jugé bon. Mais comme nous souhaitons qu'avant tout Maastricht aboutisse, et vite (*Exclamations sur les mêmes bancs*), nous retirons cet amendement...

M. Jean Brocard. Dégonflés !

M. Maurice Pourchon. ... parce que nous n'entendons pas nous attarder à des détails, contrairement à nos collègues sénateurs. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Des détails !

M. le président. MM. Jean-Pierre Michel, Suchod, Chevènement, Autexier, Carraz et Fourré ont présenté un amendement n° 47, ainsi rédigé :

« Compléter le texte proposé pour l'article 88-1 de la Constitution par l'alinéa suivant :

« La décision relative au remplacement des monnaies nationales par une monnaie unique sera préalablement soumise à l'approbation du Parlement. »

La parole est à M. Michel Suchod.

M. Michel Suchod. Nous voilà au cœur du sujet, l'Union économique et monétaire, à propos de laquelle le Conseil constitutionnel a estimé que les transferts de souveraineté nécessitaient la réforme de la Constitution.

Certains économistes - je pense plus précisément au prix Nobel français, Maurice Allais - ont considéré, pour s'en étonner, que le traité introduisait le credo libéral et la politique déflationniste.

Nous avons été les témoins, au cours des dernières quarante-huit heures, de suffisamment de mouvements divers dans cette assemblée et, je crois pouvoir le dire, au sein du Gouvernement, pour considérer que, après tout, certains événements pourraient survenir avant le 1^{er} janvier 1999 et que le Parlement aurait intérêt à pouvoir de nouveau débattre et décider, le cas échéant, du passage à la troisième phase.

Avant-hier, trois des principaux hauts fonctionnaires rédacteurs du traité sont venus devant la commission des affaires étrangères, qui avait du reste invité la commission des finances. Il s'agissait de M. de Boissieu, de M. Trichet, directeur du Trésor, et de M. Puissechet.

M. Trichet, interrogé sur le passage à la monnaie unique, a indiqué que nul ne savait ce que serait la situation de l'Italie, et à la question de savoir ce qui se passerait si l'Allemagne se trouvait dans l'impossibilité de remplir les critères, compte tenu, notamment, des problèmes posés par les cinq *Länder* de l'Est, il a répondu que cela n'avait aucune importance et que nous pourrions passer à la monnaie unique, nous, la France, avec le Benelux et l'Espagne seulement.

Prêtons-lui peut-être le sens de l'humour, sinon, *quid* de la République fédérale d'Allemagne, *quid* de l'Italie ? C'est pourquoi cette Assemblée considérera sans doute que, le moment venu, il sera utile de la consulter une dernière fois avant le grand saut. C'est le sens de cet amendement.

Mme Muguette Jacquaint. C'est le grand saut dans l'inconnu !

M. Jean-Claude Lefort. Interrogeons le garde des sceaux ! (*Sourires.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. La commission a examiné cet amendement, je dirai même plus, elle a entendu tout ce que M. Michel Suchod vient de vous dévoiler. (*Sourires.*)

Elle n'a pas été convaincue. Elle l'a rejeté pour une raison bien simple que ce diplomate éminent connaît bien, lui qui a bien lu le traité de Maastricht, c'est que si on le suivait, il faudrait tout simplement renégocier le traité.

M. Michel Suchod. Ce serait une idée géniale !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Ce serait peut-être une idée géniale, mais je ne pense pas qu'elle recueillerait l'assentiment de l'Assemblée...

M. Guy Bâche. Dommage pour M. Suchod !

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. ...fort heureusement !

J'ajoute pour le rassurer, car ce que je vais lui dire va définitivement le convaincre, en tout cas je l'espère, que nous aurons l'occasion de voter des lois pour l'application des directives, en particulier pour régler le statut de la Banque de France. Par conséquent, notre assemblée en débattre et sera parfaitement informée.

Je peux donc espérer que M. Suchod retirera cet amendement.

M. Michel Suchod. Non !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Il est analogue à celui de la commission. Lorsque nous avons conclu et signé le traité de Maastricht, nous avons choisi de passer à la troisième étape à partir de 1997 ou, au plus tard, à partir de 1999.

M. André Lajoie. Et si le non l'emporte ?

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Par conséquent, nous avons décidé, sauf l'Angleterre, sauf le Danemark...

Mme Muguette Jacquaint. Avec tous ces « sauf », il ne restera plus personne !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ... mais, nous, les dix autres pays, de nous engager dès la ratification du traité sur l'ensemble du processus. Ce n'est pas une procédure inhabituelle puisque ce fut le cas lors de la signature du traité de Rome, dont la réalisation comportait plusieurs étapes. Par conséquent, on ne peut pas revenir sur cette disposition sans revenir sur les engagements que nous avons pris en signant ce traité.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. L'amendement en question est fort intéressant parce que son adoption nous permettra de nous déterminer à chaque instant. Il préserve donc la souveraineté nationale. C'est d'autant plus important que l'Europe que vous faites, madame le ministre, est une sorte d'internationale des multinationales sans imagination.

Si vous-mêmes en aviez eu un minimum, madame et messieurs les ministres, vous vous seriez préoccupés du sort de la zone franc, par exemple. Or, pour l'instant, à part les propos lénifiants de M. Sapin, aucune concertation n'a eu lieu avec les pays de cette zone, ces pays que vous livrez pieds et poings liés à l'appétit glouton des despotes modernes qui dirigeront la Banque centrale européenne. Vous n'avez élaboré aucune conception. De ce point de vue, de Foccart à Jean-Christophe, en passant par Guy Penne, c'est toujours la même politique, toujours les vieux démons néo-colonialistes, alors qu'il faut inventer de nouveaux rapports entre le Nord et le Sud, des rapports de coopération sur la base de l'égalité pour favoriser le développement.

Il ne suffit pas de faire des déclarations au sommet de Rio. Il faut les mettre en œuvre sur le terrain. Or, avec la monnaie unique, vous livrez ces pays à la Banque centrale européenne, vous cassez une relation qui devait être privilégiée entre la France et ces pays pour construire de nouveaux rapports. Il ne suffit pas d'affirmations ! Il n'y a rien dans le texte.

M. le président. La parole est à M. Michel Suchod.

M. Michel Suchod. Il ne me semble pas que l'exemple qu'a donné Mme le ministre à la fin de son intervention soit pertinent, j'entends la comparaison avec le traité de Rome. Il est vrai que ce dernier comprenait toute une série de phases pour lesquelles on était engagé dès le départ. Mais on savait au moins avec qui. On était à six ex, après les élargissements, on fut à neuf puis à douze. Sur la monnaie unique, on sait comment on part, mais on ne sait pas avec qui on arrivera. A l'instant où le traité entrera en vigueur, on ne saura pas quels seront les partenaires sur ce sujet essentiel.

Monsieur le président, je maintiens cet amendement, malgré les sollicitations de mon président de commission et rapporteur du projet.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 47.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. MM. Suchod, Jean-Pierre Michel, Chevènement, Autexier, Carraz et Fourré ont présenté un amendement, n° 48, ainsi rédigé :

« A la fin de la première phrase du texte proposé pour l'article 88-2 de Constitution, supprimer le mot : "seuls". »

La parole est à M. Michel Suchod.

M. Michel Suchod. Dans le texte proposé pour l'article 88-2 du projet de loi constitutionnelle, nos collègues sénateurs ont souhaité que le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales puisse être accordé aux seuls citoyens de l'Union résidant en France.

Or, puisqu'il s'agit de l'adoption du traité de Maastricht, ne sont concernés que les citoyens des onze autres États signataires. Le terme « seuls » me paraît inutile. Et je ne vois pas, d'autant que cela serait très grave pour les relations de la France avec toute une série d'autres nations, pourquoi il faudrait donner l'impression que la porte est définitivement fermée à d'autres, qui se présenteraient, le moment venu.

M. Roland Carraz. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. M. Suchod a parfaitement raison en ce sens que le mot « seuls » n'a qu'une utilité très limitée. Il n'apporte juridique-

ment rien de plus que ce qu'énonce le texte proposé pour l'article 88-2. Après s'être fait peur, les sénateurs ont voulu à tout prix se rassurer.

Pourtant, la commission des lois a rejeté l'amendement de M. Suchod. Elle a en effet estimé que, au regard de l'enjeu, c'est-à-dire du dynamisme qui doit résulter du vote de cette assemblée, cette suppression ne valait pas une navette.

Voilà pourquoi, je suis sûr, monsieur Suchod, que, persuadé comme nous de ce dynamisme que nous devons insuffler à l'Europe, vous allez cette fois-ci me faire plaisir, et donc, dans un esprit de solidarité dont je vous sais capable, retirer cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le garde des sceaux. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, le Gouvernement est contre cet amendement. Il estime, comme M. Suchod, que le terme « seuls » est à la fois inutile au regard de la langue française que nous défendons par ailleurs dans la Constitution, et inélegant. Mais puisqu'il n'ajoute ni n'enlève rien sur le plan juridique, ne compromettons pas nos bonnes relations avec le Sénat.

M. Jean-Pierre Brard. En traitant les sénateurs d'alphabètes !

M. Gérard Longuet. Voilà un sénateur en puissance !
(Sourires.)

M. le président. La parole est à M. Fabien Thiémé, pour répondre au Gouvernement.

M. Fabien Thiémé. Les dispositions relatives au droit de vote des ressortissants de la Communauté ont sans doute pris une grande place dans ce débat. A l'évidence, il s'agit d'un moyen commode pour certains de glisser sur l'abandon majeur de souveraineté auquel ils consentent par ailleurs.

Les députés communistes, en tout état de cause, sont contre l'introduction dans la Constitution française du principe posé par l'article 8 B du traité de Maastricht.

Nos raisons sont cependant différentes de celles qui ont conduit le Sénat à une nouvelle rédaction de l'article 88-2 de la Constitution. En effet, nous estimons juste, logique et démocratique que les étrangers de toute nationalité résidant régulièrement en France depuis cinq ans puissent voter lors des consultations municipales, parce que la commune est le lieu qu'ils connaissent, où ils vivent, où ils payent des impôts, où leurs enfants sont scolarisés.

Mais la souveraineté du peuple français s'exerce, quant à elle, par l'élection des autres assemblées territoriales, celle de ses représentants au niveau national et par le référendum.

Or le traité de Maastricht est discriminatoire : il privilégie une citoyenneté européenne, sans aucun contenu, et pèse comme un axiome absolu contre les réalités de la vie.
(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 48.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Hoarau a présenté un amendement, n° 9, ainsi rédigé :

« Après le texte proposé pour l'article 88-3 de la Constitution, insérer l'article suivant :

« Art. 88-4. - La situation particulière des départements d'outre-mer implique l'adaptation de la politique communautaire avec pour objectif le développement de ces régions, dans le respect de leurs spécificités. »

La parole est à M. Ernest Moutoussamy, pour soutenir cet amendement.

M. Ernest Moutoussamy. Par cet amendement, nous voudrions que soit reconnu comme principe constitutionnel l'adaptation de la politique communautaire aux départements d'outre-mer, dans le respect des spécificités et dans le souci du développement de ces régions.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Défavorable. Cet amendement, déjà examiné en première lecture, avait été rejeté. Je pense qu'il le sera en deuxième lecture.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. J'émet le même avis que le président de la commission des lois.

Je rappelle simplement le commentaire que j'avais fait à l'occasion de la première lecture. Nous avons veillé avec une attention particulière dans la négociation de Maastricht à la situation des départements d'outre-mer, puisque nous avons obtenu de nos partenaires une déclaration annexée, ayant valeur juridique, qui engage les Douze sur des politiques destinées à traiter la spécificité des départements d'outre-mer. La préoccupation de fond que vous exprimez dans ce texte est donc prise en compte par le traité lui-même.

M. Jean-Claude Gaysot. Pourquoi ne pas l'y avoir ajoutée ?

M. le président. Parce que cela ferait une navette. *(Sourires.)*

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Madame le ministre, vous venez de dire que les intérêts de nos compatriotes des DOM étaient pris en compte, puisque vous aviez obtenu une déclaration annexée...

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Annexée !

M. Jean-Pierre Brard. ...ou annexée, comme vous voudrez. Mais précisément, ce n'est pas dans le traité. Ce n'est malgré tout qu'une déclaration, la vingt-sixième, qui vient après une vingt-troisième déclaration, relative à la coopération avec les associations de solidarité, une vingt-quatrième, relative à la protection des animaux... Je trouve tout à fait détestable que vous ne vous soyez pas battue convenablement sur ce point. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)* Votre réaction est révélatrice de votre pensée profonde ! Mais le fait que la disposition que nous proposons ne figure pas dans le texte même du traité est significatif des rapports que vous entendez entretenir entre la Communauté et les départements d'outre-mer.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 9.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?
Je mets aux voix l'article 2 du projet de loi constitutionnelle.
(L'article 2 est adopté.)

Vote sur l'ensemble

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Gilbert Millet.

M. Gilbert Millet. Monsieur le président, nous voilà donc au terme de ce deuxième débat concernant le traité de Maastricht. Malheureusement, ce débat a été marqué par un spectacle lamentable, à épisodes, qui a vu s'affronter les protagonistes de l'Europe de l'argent pour des raisons plus ou moins obscures, sans doute politiciennes, pour masquer aussi le contenu très grave de ce traité, avant de les retrouver tendrement unis à la fin. Quel exemple vis-à-vis de la population ! Quel discrédit ! Quel image ont donné d'eux-même ces complotiers « maastrichtiens » ! *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes socialiste, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Je ne reviendrai pas sur les raisons de notre opposition résolue à ce nouveau pas dans l'intégration européenne dont les enjeux pour notre nation et notre peuple sont considérables.

Ce projet mettra notre pays et les Français sous la coupe des milieux technico-financiers qui dirigent l'Europe ; il y a là un danger mortel pour la souveraineté, pour la démocratie, pour la vie de nos concitoyens. Nous nous sommes largement expliqués là-dessus.

Mais, depuis notre première discussion dans notre assemblée, bien des choses ont changé en Europe et en France.

Le refus du peuple danois a été le révélateur et l'accélérateur de l'inquiétude des peuples devant cette construction supranationale où ils auront tout à perdre, leur identité et leurs droits.

En France, la volonté majoritaire d'une consultation populaire s'en est trouvée fortifiée et amplifiée, à tel point que le Président de la République a dû revenir sur ses premières orientations et organiser ce référendum sur Maastricht.

Dès lors, comment peut-on encore défendre la procédure d'un congrès pour la révision de la Constitution, préalable à l'application d'un traité qui n'existe plus ? Au-delà des arguments juridiques que nous avons développés, comment ne pas tenir compte de l'existence de la démocratie, qui se manifeste aujourd'hui ?

La souveraineté appartient au peuple, disons-nous. La réforme constitutionnelle prévoyant sa mise en cause doit donc rester du ressort du peuple. Le référendum doit donc poser les deux questions : celle sur la Constitution et celle sur le traité. Telle est, me semble-t-il, la leçon de l'actualité.

Je regrette l'absence de Mme Guigou qui, tout à l'heure, nous invitait à militer pour Maastricht. Son devoir de ministre, de membre du Gouvernement, c'est de porter à la connaissance de tous les Français le contenu de ce traité et d'organiser une consultation qui permette à chacun de se déterminer librement, et non de se comporter, comme elle le fait, de manière partisane.

Ce débat pluraliste, démocratique que nous demandons, c'est une exigence de la démocratie, alors que nous assistons en ce moment à une série d'opérations de propagande à sens unique.

Dans ce combat pour la démocratie et pour une autre Europe, celle de la souveraineté, du progrès et de la paix, les députés communistes ont largement investi. C'est le sens, ce soir, de notre « non » à ce traité. L'essentiel va maintenant se dérouler dans le pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Charles Millon.

M. Charles Millon. Nous arrivons enfin, malgré certains propos intolérants et agressifs dont nos débats furent parfois traversés, au moment d'une décision importante de notre assemblée.

Le groupe UDF votera ce projet tel qu'il a été adopté par le Sénat. Comme nous l'avons rappelé depuis plusieurs jours, nous n'avons pas compris les arguties juridiques avancées pour pouvoir le modifier ni les manœuvres politiciennes auxquelles elles avaient donné lieu. Nous avons pris acte tout à fait solennellement du fait que le Gouvernement est revenu sur ses intentions de modifier le texte du Sénat. Nous nous félicitons qu'il ait ainsi fait droit aux demandes réitérées par l'UDC et l'UDF.

Aujourd'hui, nous allons voter ce texte de révision constitutionnelle, parce que nous souhaitons que l'Europe franchisse cette nouvelle étape dans sa construction. Mais quelle Europe ?

M. Jean-Claude Gaysot. Une Europe de droite !

M. Charles Millon. L'Europe libérale, car le traité de Maastricht instaure l'Europe libérale. Comme l'a dit Jean-Pierre Chevènement, c'est l'Europe fille de Giscard ; comme l'a dit Jean-Pierre Chevènement, c'est une Europe qui n'est pas socialiste. C'est la raison pour laquelle nous la soutenons de toutes nos forces. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Ça, ce n'est pas politicien !

M. Charles Millon. A Versailles, chacun prendra ses responsabilités. En effet, la construction européenne est pour nous essentielle. Essentielle, elle l'est pour les Français, mais elle l'est éminemment pour la France. Certains ont voulu contester le fait que nous soyons attachés à la souveraineté française. Nous y sommes attachés !

Plusieurs députés du groupe communiste. Non !

M. Charles Millon. Certains ont voulu contester que nous soyons attachés à l'exception française. Nous y sommes attachés !

Plusieurs députés du groupe communiste. Non !

M. Charles Millon. Nous pensons que la France pourra mieux encore porter ses valeurs dans le monde entier...

M. Jean-Pierre Brard. Elles sont à la Bourse, vos valeurs !

M. Charles Millon. ... à travers la construction européenne. Voilà toute la raison de notre engagement dans l'Europe, toute la raison de notre vote. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Claude Lefort. Cela ne sert à rien de faire des cadeaux !

M. le président. La parole est à M. Jacques Barrot.

M. Jacques Barrot. Monsieur le président, le groupe UDC votera bien entendu ce texte, car lui aussi il est convaincu que l'Europe doit avancer si l'on veut non seulement préserver les acquis, mais aussi apporter de nouvelles réponses aux grands défis de demain. Il le votera avec d'autant plus de satisfaction que ce texte aura bénéficié en première lecture du travail approfondi de l'Assemblée, mais aussi du travail du Sénat. Notre Parlement s'honore de voir ainsi respecté son pouvoir constituant. Voilà, monsieur le président, ce que je souhaitais ajouter à cette heure tardive, en vous faisant part du vote positif du groupe UDC. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Claude Lefort. Alors, l'Europe, elle est de droite ou pas ?

M. le président. La parole est à M. Jean Auroux.

M. Jean Auroux. Monsieur le président, mes chers collègues, ce débat parlementaire aura montré que notre assemblée avait la capacité de débattre et de montrer à l'opinion publique son sens de l'Etat et des intérêts fondamentaux de la France. C'est pourquoi je regrette, une fois encore, que M. Millon se soit cru obligé, comme lors du débat précédent, de donner quelques gages posthumes à une majorité défunte... (*Rires sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française*) ... à une unité de l'opposition défunte, voulais-je dire.

M. Jean-Claude Lefort. A la nouvelle majorité libérale !

M. Jean Auroux. En quelques brefs commentaires, je rappellerai que cette révision constitutionnelle n'aurait pu aboutir sans la volonté du Gouvernement et l'engagement du groupe socialiste.

M. Jean-Claude Gayssot. Ça, c'est vrai !

M. Jean Auroux. Il me semble utile que l'histoire s'en souvienne à l'avenir.

Mais, justement, l'avenir, pour nous, ce n'est pas celui que l'on attend, plus ou moins résigné : c'est celui que l'on fait, celui que les socialistes veulent faire, dans une Europe dont les institutions ont été aujourd'hui partiellement définies. Ces institutions ne sont ni de droite, ni de gauche.

Mme Muguette Jacquaint. Si, elles sont de droite !

M. Jean Auroux. C'est dans ce cadre que nous saurons défendre les valeurs qui sont les nôtres, sur le plan social, sur le plan de l'environnement, sur le plan de l'industrie, de la culture, de l'éducation. Même si les débats ne sont pas achevés, nous disposons désormais d'un nouvel espace démocratique...

M. Gilbert Millet. Un espace démocratique !

M. Jean Auroux. ... dans lequel les forces de progrès continueront à affronter les forces de conservatisme. En tout cas, nous sommes fiers d'avoir une fois de plus contribué, socialistes, radicaux de gauche et apparentés, au progrès de la démocratie et au rayonnement de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Muguette Jacquaint. Avec Giscard !

M. Gilbert Millet. C'est mou, quand même, les applaudissements !

M. le président. Le vote sur l'ensemble du projet de loi constitutionnelle va avoir lieu par scrutin public dans les conditions fixées par la conférence des présidents.

J'invite donc chacun d'entre vous à être présent à sa place pour émettre par une seule impulsion son propre vote et, s'il y a lieu, celui de son délégué.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je rappelle que je mets aux voix l'ensemble du projet de loi constitutionnelle.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	433
Nombre de suffrages exprimés	431
Majorité absolue	216
Pour l'adoption	388
Contre	43

L'Assemblée nationale a adopté. (*La plupart des députés des groupes socialiste de l'Union du centre et Union pour la démocratie française se lèvent et applaudissent.*)

La parole est à M. le garde des sceaux.

M. le garde des sceaux. Monsieur le président, je tiens à dire brièvement, au nom de Mme Guigou et de moi-même, combien le Gouvernement est reconnaissant à l'Assemblée pour la qualité de ses travaux. Je veux également remercier les personnels de l'Assemblée qui, par leur dévouement, manifestent leur sentiment républicain, ainsi que le Parlement dans son ensemble, donc le Sénat, bien entendu, car ses débats ont montré que nous pouvions faire honneur à la démocratie dans ce pays.

Ce soir, il n'y a ni vainqueurs ni vaincus. Nous avons connu des péripéties juridiques durant ces derniers jours, mais nous avons finalement obtenu le consensus national souhaité par le Président de la République pour cette réforme importante. Les uns et les autres ont prouvé, au-delà de leurs préférences partisans, que, conformément à l'attente de la nation, le Parlement dans son ensemble peut ouvrir les voies de l'espérance et de l'avenir pour la France et pour l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

2

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu, le 18 juin 1992, de M. Pierre Estève, un rapport n° 2805 fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi relatif aux délais de paiement entre les entreprises (n° 2778).

J'ai reçu, le 18 juin 1992, de M. Robert Le Foil, un rapport n° 2808 fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, relatif aux assistants maternels et assistantes maternelles et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail (n° 2806).

J'ai reçu, le 18 juin 1992, de Mme Janine Ecochard, un rapport n° 2809 fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations du travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale (n° 2738).

J'ai reçu, le 18 juin 1992, de M. Jean-Paul Bret, un rapport n° 2810 fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi relatif à la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (n° 2612).

J'ai reçu, le 18 juin 1992, de M. Michel Pezet un rapport n° 2811 fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur la zone d'attente des ports et des aéroports et portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 2801).

3

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI MODIFIÉS PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu le 18 juin 1992, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, portant diverses dispositions d'ordre fiscal.

Le projet de loi n° 2813 est renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

J'ai reçu, le 18 juin 1992, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, portant mise en œuvre par la République française de la directive du Conseil des Communautés européennes n° 91/680/CEE complétant le système commun de la taxe sur la valeur ajoutée et modifiant, en vue de la suppression des contrôles aux frontières, la directive n° 77/388/CEE, et de la directive n° 92/12/CEE relative au régime général, à la détention, à la circulation et au contrôle des produits soumis à accise.

Le projet de loi n° 2814 est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

4

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 18 juin 1992, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, relatif aux assistants maternels et assistantes maternelles et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail.

Le projet de loi n° 2806 est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

5

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ADOPTÉE PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 18 juin 1992, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à limiter l'interdiction du cumul emploi-retraite et emploi-pré-retraite des agriculteurs exerçant une activité de tourisme rural.

La proposition de loi n° 2807 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

6

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 18 juin 1992, de M. Michel Pezet, un rapport d'information n° 2804 déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur le rôle du Parlement français dans le processus de décision communautaire.

J'ai reçu, le 18 juin 1992, de M. Michel Inchauspé un rapport d'information n° 2812 déposé, en application de l'article 146 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur les remèdes à apporter à l'encombrement aérien.

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat n° 2666, autorisant l'adhésion au traité sur la non-prolifération des

armes nucléaires (rapport n° 2736 de M. Michel Crépeau, au nom de la commission des affaires étrangères) ; (avis n° 2800 de M. Jean-Pierre Merli, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le sénat n° 2665, autorisant la ratification du traité d'amitié et de solidarité entre la République française et la République de Pologne (rapport n° 2783 de M. Etienne Pinte, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat n° 2671, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation de coopération et de développement économiques relatif à la protection sociale des membres du personnel employés par ladite organisation sur le territoire français, signé à Paris le 24 septembre 1991 (rapport n° 2760 de M. Pierre Brana, au nom de la commission des affaires étrangères) (procédure d'adoption simplifiée) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat n° 2670, autorisant l'adhésion à l'accord relatif à un programme international de l'énergie (tel qu'amendé au 19 mai 1980) (rapport n° 2735 de M. Jean-Marie Daillet, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat (n° 2668), autorisant l'approbation des statuts du groupe d'étude international de l'étain (rapport n° 2761 de M. Paul Dhaille, au nom de la commission des affaires étrangères) (procédure d'adoption simplifiée) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat n° 2667, autorisant l'approbation des statuts du groupe d'étude international du cuivre (rapport n° 2761 de M. Paul Dhaille, au nom de la commission des affaires étrangères) (procédure d'adoption simplifiée) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat n° 2669, autorisant l'approbation des statuts du groupe d'étude international du nickel (rapport n° 2761 de M. Paul Dhaille, au nom de la commission des affaires étrangères) (procédure d'adoption simplifiée) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 2793, autorisant l'adhésion de la France à la convention pour la reconnaissance mutuelle des inspections concernant la fabrication des produits pharmaceutiques (rapport n° 2796 de M. Pierre Hiard, au nom de la commission des affaires étrangères) (procédure d'adoption simplifiée) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 2792, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (rapport n° 2795 de M. Pierre Brana, au nom de la commission des affaires étrangères) (procédure d'adoption simplifiée) ;

Discussion du texte élaboré par la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code forestier et portant diverses dispositions en matière de chasse (rapport n° 2802 de Mme Jacqueline Alquier) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 2806 relatif aux assistants maternels et assistantes maternelles et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail (rapport n° 2808 de M. Robert Le Foll, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, n° 2739, relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique (rapport n° 2799 de M. Bernard Schreiner (Yvelines) au nom de la commission des affaires culturelles) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 2703 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours (rapport n° 2779 de M. Jean Beaufils, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, n° 2129, relative à l'organisation départementale du tourisme (rapport n° 2780 de M. Francis Geng, au nom de la commission de la production et des échanges).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le vendredi 19 juin 1992, à quatre heures quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale.

JEAN PINCHOT

DÉLÉGATION FRANÇAISE A L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE (CSCÈ)

ERRATUM AU JOURNAL OFFICIEL DU 18 JUIN 1992

Dans sa séance du mercredi 17 juin 1992, la délégation a complété son bureau en nommant premier vice-président : M. Jean-Michel Boucheron, député (Ile-et-Vilaine).

En conséquence, le bureau est ainsi complété :

Président : M. Jacques Genton, sénateur.

Premier vice-président : M. Jean-Michel Boucheron, député (Ile-et-Vilaine).

Vice-présidents : M. Jean Brocard, député ; M. Claude Estier, sénateur ; M. Yves Guéna, sénateur ; M. Jean-Claude Lefort, député.

CONVOCAZIONE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 23 juin 1992, à dix-neuf heures trente, dans les salons de la présidence.

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI N° 84-610 DU 16 JUILLET 1984 RELATIVE A L'ORGANISATION ET A LA PROMOTION DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES A CES ACTIVITÉS.

Composition de la commission

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le jeudi 18 juin 1992 et par le Sénat dans sa séance du 12 juin 1992, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires. - MM. Jean-Michel Belorgey, Thierry Mandon, Alain Néri, Jean Laurain, David Bohbot, Guy Druet et Denis Jacquat.

Suppléants. - Mme Marie-Josèphe Sublet. MM. Jean-Paul Bret, Jacques Santrot, Michel Péricard, Hubert Falco, Edouard Landrain et Georges Hage.

Sénateurs

Titulaires. - MM. Maurice Schumann, François Lesein, Paul Caron, Jean-Marie Girault et Alain Dufaut, Mmes Françoise Seligmann et Hélène Luc.

Suppléants. - MM. Jacques Bérard, Jacques Carat, André Egu, Jacques Habert, Michel Miroudot, Albert Vecten et Serge Vinçon.

LuraTech

www.luratech.com

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du jeudi 18 juin 1992

SCRUTIN (N° 672)

sur la question préalable opposée par M. Pierre Mazeaud au projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « Des Communautés européennes et de l'Union européenne » (deuxième lecture).

Nombre de votants	461
Nombre de suffrages exprimés	447
Majorité absolue	224

Pour l'adoption	165
Contre	282

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (271) :

Contre : 264.

Abstentions volontaires : 4. - MM. Jean-Yves Autexier, Roland Carraz, Jean-François Delahals et Mme Hélène Mignon.

Non-votants : 3. - MM. Claude Galts, Jean-Pierre Kuchelida, François Loncle (membre du Gouvernement).

Groupe R.P.R. (126) :

Pour : 122.

Abstentions volontaires : 3. - MM. Michel Barnier, Jean-Pierre Delalande et Patrick Devedjian.

Non-votant : 1. - M. Pierre de Benouville.

Groupe U.D.F. (89) :

Pour : 6. - MM. Henri Bayard, Alain Griotteray, Roger Lestas, Jean-Luc Prael, André Rossl et Philippe de Villiers.

Abstentions volontaires : 4. - MM. René Garrec, Claude Gatignol, Gilbert Mathieu et Jean-Marc Nesme.

Non-votants : 79.

Groupe U.D.C. (40) :

Contre : 7. - MM. Bernard Bosson, Loïc Bouvard, Jean-Jacques Hyest, Pierre Méhaignerie, François Rochebloine, Bernard Stasi et Jean-Jacques Weber.

Abstentions volontaires : 2. - MM. Jacques Barrot et Jean-Paul Virapoullé.

Non-votants : 31.

Groupe communiste (28) :

Pour : 26.

Non-inscrits (24) :

Pour : 11. - M. Léon Bertrand, Mme Martine Daugreilh, MM. Elie Hoarau, Auguste Legros, Michel Nohr, Jean-Pierre de Peretti della Rocca, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Mme Marie-France Strebols et M. André Thlen Ah Koon.

Contre : 11. - MM. Jean-Michel Boucheron (Charente), Jean-Marie Cambacères, Jean Charbonnel, Jean-Claude Chermann, Jean-Marie Daillet, Alexandre Léontieff, Alexis Pota, Emile Vernaudon, Yves Vidal, Marcel Wacheux et Aloyse Warhouver.

Abstention volontaire : 1. - M. Jean-Michel Dubernard.

Non-votant : 1. - M. Serge Franchis.

Ont voté pour

MM.

Mme Michèle Allot-Marie

MM.

René André
François Asensi
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
Gautier Audinat
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelot
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Jacques Baumel
Henri Bayard
Christian Bergelin
Marcelin Berthelot
André Berthol
Léon Bertrand
Jean Besson
Alain Bocquet
Franck Borotra
Bruno Bourg-Broc
Jacques Boyon
Jean-Pierre Brard
Louis de Broissia
Jacques Bruhès
Christian Cabal
René Carpentier
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Richard Cazeauve
Jacques Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Jean-Paul Charlé
Serge Charles
Jean Charreppin
Gérard Chasseguet
Jacques Chirac
Michel Colinat
Alain Cousin
Jean-Michel Couve
René Couvrelhès
Henri Caq
Olivier Dassault
Mme Martine Daugreilh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehalne
Jean-Marie Demange
Xavier Deniau

Alain Devaquet
Claude Dhlanin
Eric Dollgé
Guy Drut
Xavier Dugola
André Duroméa
André Durr
Christian Estrosi
Jean Falala
Jean-Michel Ferrand
François Fillon
Edouard Frédéric-Dupont
Robert Galley
René Galy-Dejean
Henri de Gastines
Jean de Gaille
Jean-Claude Gayssot
Michel Giraud
Jean-Louis Gossdoff
Jacques Godfrala
Pierre Goldberg
Georges Gorse
Roger Gauthier
Daniel Goulet
Alain Griotteray
François Grussemeier
Olivier Gulchard
Lucien Gulchon
Georges Hage
Guy Hermler
Elie Hoarau
Pierre-Rémy Housain
Mme Elisabeth Hubert
Michel Inchauspé
Mme Muguette Jacqualat
Alain Jomeiann
Didier Julla
Alain Juppé
Gabriel Kasperzeit
Jean Kiffer
Claude Labbé
Jacques Lafleur
André Lajoinie
Jean-Claude Lefort
Philippe Legras
Auguste Legros
Daniel Le Meur
Gérard Léonsard
Arnaud Lopercoq
Roger Lestas
Jacques Limouzy

Jean de Lipkowski
Paul Lombard
Jean-François Mancel
Georges Marchals
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masden-Arus
Jean-Louis Masson
Pierre Mauger
Pierre Mazeaud
Mme Lucette Michaux-Chevry
Jean-Claude Mignon
Gilbert Mille
Charles Miossec
Robert Moutdargent
Ernest Moutoussamy
Maurice Nénou-Pwataho
Michel Noh
Roland Nougesser
Patrick Ollier
Charles Paccou
Mme Françoise de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Pierre Pasquini
Dominique Perben
Régis Perbet
Jean-Pierre de Peretti della Rocca
Michel Péricard
Alain Peyrefitte
Louis Pierna
Etienne Plate
Bernard Pons
Robert Pouljade
Jean-Luc Prael
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reltzer
Lucien Richard
Jacques Rimbaud
Jean-Paul de Rocca Serra
André Rossl
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne Sauvalgo
Bernard Schreiner (Bas-Rhin)

Philippe Ségala
Maurice Sergheraert
Christian Spiller
Mme Marie-France
Stirbols
Jean Tardito
Michel Terrot

Fabien Thémé
André Thiebaud
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Uberschlag

Léon Vachet
Jean Vuilleux
Théo Vial-Massat
Philippe de Villiers
Robert-André Vivien
Roland Vuillaume.

Pierre Ortet
François Patriat
Jean-Pierre Péalcaut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Christian Pierret
Yves Pillot
Charles Pistré
Jean-Paul Panchou
Bernard Polgnant
Alexis Pota
Maurice Pourchoa
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Jean-Claude Ramos
Guy Ravler
Alfred Recours
Daniel Reiner
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix

Roger Riachet
Mme Dominique
Robert
François Rochebloise
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Michel Sainte-Marie
Philippe Sanmarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Gérard Saumède
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzberg
Robert Schwint
Patrick Seve

Henri Sicre
Bernard Stasi
Mme Marie-Joséphe
Sublet
Michel Suchod
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
Michel Thuvin
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vaillaet
Emile Vermaudon
Pierre Victoria
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalles
Jean Vittrant
Marcel Wacheux
Aloys Warthonver
Jean-Jacques Weber
Jean-Pierre Worms.

Ont voté contre

MM.

Maurice
Adevah-Pouf
Jean-Marie Alaize
Jean Albouy
Mme Jacqueline
Alquier
Jean Anclant
Bernard Angels
Robert Asselin
Henri d'Attilio
Jean Anroux
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bacby
Jean-Pierre Baumler
Jean-Pierre Balduyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Baralla
Claude Barande
Bernard Bardin
Alain Barrau
Claude Bartolone
Philippe Bausset
Christian Batsille
Jean-Claude Bateux
Umberto Battist
Jean Beauflis
Guy Béche
Jacques Becq
Roland Bela
André Bellan
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
François Bernardini
Michel Berson
André Billardon
Bernard Blouac
Jean-Claude Billa
Jean-Marie Bockel
David Bohbot
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Bonnepaux
André Borel
Bernard Bosson
Mme Huguette
Bouchardeau
Jean-Michel
Boucheron
(Charente)
Jean-Michel
Boucheron
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Claude Bourdla
René Bourget
Pierre Bourguignon
Loïc Bouvard
Jean-Pierre Braine
Pierre Brass
Jean-Paul Bret
Maurice Briand
Alain Bruse
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Calloud
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérés
Jean-Christophe
Cambadella
Jacques Cambolle
André Capet
Michel Carlet
Bernard Carton
Elic Castor

Bernard Cauvin
René Cazeauve
Aimé Césaré
Guy Chanfrault
Jean-Paul Chanteguet
Jean Charbonnel
Bernard Charles
Marcel Charmant
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Jean-Claude Chermann
Daniel Chevallier
Jean-Pierre
Chevenement
Didier Chouat
André Clerc
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Colla
Michel Crépeau
Jean-Marie Daillet
Pierre-Jean Daviaud
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine
Marcel Dehoux
André Deiatre
André Delehedde
Jacques Delhy
Albert Denvers
Bernard Derosier
Freddy
Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessels
Michel Desat
Paul Dhalille
Michel Dinet
Marc Dulez
Yves Dollo
René Doulière
Raymond Douyère
Jilien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupilet
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
Paul Duvaléix
Mme Janine Ecochard
Henri Emmanuel
Pierre Esteve
Claude Evin
Laurent Fabius
Albert Facos
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Forui
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel Francalx
Roger Franzoni
Georges Frêche
Michel Fromet
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Dominique Gambler
Pierre Garnaudia
Marcel Garrouste
Kamillo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Jean Gaubert
Claude Germon
Jean Giovannelli
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes

Léo Grézard
Jean Guigoué
Edmond Hervé
Jacques Heuclin
Pierre Hiard
François Hollande
Roland Huguet
Jacques Huyghues
des Etages
Jean-Jacques Hyst
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Frédéric Jalton
Jean-Pierre Joseph
Noël Joséphe
Alain Journet
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Laréal
Dominique Lariffa
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Lecuir
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemoine
Guy Lengagne
Alexandre Léontieff
Roger Léon
Alain Le Vern
Claude Lise
Robert Loidl
Guy Lordinot
Jeanny Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Luppi
Bernard Madrelle
Jacques Mabéas
Guy Malandain
Mme Marie-Claude
Malavai
Thierry Mandon
Jean-Pierre Marche
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathua
Pierre Mauroy
Pierre Méhalgerie
Pierre Métals
Charles Metzinger
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Claude Miquès
Gilbert Mitterrand
Marcel Mocœur
Guy Monjaillon
Gabriel Montclairmont
Mme Christiane Mora
Bernard Nayral
Alain Nérl
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler

MM.

Jean-Yves Autexler
Michel Barnier
Jacques Barrot
Roland Carraz

Jean-François
Delabala
Jean-Pierre Delalande
Patrick Devedjian
Jean-Michel
Dubernard

René Garrec
Claude Gatignol
Gilbert Mathieu
Mme Hélène Mignon
Jean-Marc Neisme
Jean-Paul Virapoulé.

Se sont abstenus volontairement

N'ont pas pris part au vote

MM.

Edmond Alphonandéry
Mme Nicole Ameline
François d'Aubert
Raymond Barre
Dominique Baudis
François Bayrou
René Beaumont
Jean Bégnin
Pierre de Benonville
Claude Birraux
Jacques Blanc
Roland Blum
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Jean-Guy Branger
Jean Briane
Jean Brocard
Albert Brocard
Jean-Marie Caro
Robert Cazalet
Hervé de Charette
Georges Chavanes
Paul Chollet
Pascal Clément
Daniel Colla
Louis Colombani
Georges Colomblat
René Couannu
Yves Coussain
Jean-Yves Cozno
Marc-Philippe
Daubresse
Francis Delattre
Jean-François Deniau
Léonce Deprez
Jean Desautels
Willy Diméglio
Jacques Domlant
Maurice Dousset

Adrien Durand
Georges Durand
Charles Ehrmann
Hubert Falco
Jacques Farran
Charles Fèvre
Jean-Pierre Foucher
Serge Franchis
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Claude Galts
Gilbert Gantler
Francis Geng
Germain Gengenwin
Edmond Gerrer
François-Michel
Gonsot
Gérard Grignon
Hubert Grizault
Ambroise Guellec
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Xavier Humault
Mme Bernadette
Isano-Sibille
Denis Jacquet
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Aimé Kergeris
Christian Kert
Emile Koehl
Jean-Pierre Kuchelén
Marc Laffineur
Alain Lamassoure
Edouard Landrain
François Léotard
Pierre Lequiller
Maurice Ligot

Gérard Longuet
Alain Madella
Raymond Marcellin
Jean-François Mattel
Joseph-Henri
Maujolan du Gusset
Alain Mayaud
Pierre Merli
Georges Mesmia
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micaux
Charles Milon
Mme Louise Moreau
Alain Moyne-Bressand
Arthur Pacht
Mme Monique Papon
Michel Pelchat
Francisque Perrut
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Ladislav Poniatowski
Jean Proriat
Marc Reyman
Jean Rigaud
Gilles de Roblen
José Rossi
André Rossinot
Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Santillan
Jean Seltlinger
Paul-Louis Tenallion
Philippe Vasseur
Gérard Vigneoble
Michel Volain
Pierre-André Willtzer
Claude Wolff
Adrien Zeller.

N'a pas pris part au vote

(En application de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958)

M. François Loncle.

Mises au point au sujet du présent scrutin
(sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. François d'Aubert, Alain Mayaud et Pierre Micaux ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

MM. Claude Gaits et Jean-Pierre Kucheida ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

M. Michel Noir a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

MM. René Garrec, Claude Gatignol, Gilbert Mathieu et Jean-Marc Nesme ont fait savoir qu'ils avaient voulu « ne pas prendre part au vote ».

SCRUTIN (N° 673)

sur l'ensemble du projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « Des Communautés européennes et de l'Union européenne » (deuxième lecture).

Nombre de votants	433
Nombre de suffrages exprimés	431
Majorité absolue	216
Pour l'adoption	388
Contre	43

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (271) :

Pour : 258.

Contre : 5. - M. Jean-Yves Autexier, Roland Carraz, Jean-Pierre Chevènement, Jean-François Delahals et Michel Suchod.

Abstentions volontaires : 2. - M. Jean-Pierre Fourré et Mme Hélène Mignon.

Non-votants : 6. - MM. Guy-Michel Chauveau, André Deledde, François Loncle (membre du Gouvernement), Jean-Pierre Michel, Mme Christiane Mora et M. François Patriat.

Groupe R.P.R. (128) :

Pour : 1. - M. Pierre de Benouville.

Non-votants : 125.

Groupe U.D.F. (89) :

Pour : 78.

Contre : 7. - MM. François d'Aubert, Alain Griotteray, Roger Lestas, Alain Mayoud, Jean-Luc Prael, André Rossi et Philippe de Villiers.

Non-votants : 4. - MM. Henri Bayard, Daniel Colln, Hubert Falco et Pierre Micaux.

Groupe U.D.C. (40) :

Pour : 39.

Contre : 1. - Mme Christine Boutin.

Groupe communiste (28) :

Contre : 26.

Non-inscrits (24) :

Pour : 12. - MM. Jean-Michel Boucheron (Charente), Jean-Marie Cambacérés, Jean Charbonnel, Jean-Claude Chermann, Jean-Marie Daillet, Serge Franchis, Alexandre Léontieff, Alexis Pota, André Thien Ah Koun, Emile Vernaudon, Marcel Wacheux et Aloyse Warhouver.

Contre : 4. - MM. Jean-Pierre de Peretti della Rocca, Christian Spiller, Mme Marie-France Stirbois et M. Yves Vidal.

Non-votants : 8. - M. Léon Bertrand, Mme Martine Daugreilh, MM. Jean-Michel Dubernard, Elie Hoarau, Auguste Legros, Michel Noir, Jean Royer et Maurice Serghiaert.

Ont voté pour

MM.

Maurice
Adevah-Peuf
Jean-Marie Alalze
Jean Albouy
Edmond Alphandéry
Mme Jacqueline
Alquier
Mme Nicole Ameline

Jean Anclant
Bernard Angels
Robert Anselin
Henri d'Attilio
Jean Auroux
Jean-Marie Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Beaumier

Jean-Pierre Balduyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Pégis Baralla
Claude Barande
Bernard Bardin
Alain Barrau
Raymond Barre

Jacques Barrot
Claude Bartolone
Philippe Basinet
Christian Bataille
Jean-Claude Bateaux
Umberto Battisti
Dominique Baudis
François Bayrou
Jean Beauflis
René Beaumont
Guy Bêche
Jacques Becq
Jean Bégault
Roland Belx
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Pierre de Benouville
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégozovoy
Pierre Bernard
François Bernardini
Michel Berson
André Billardon
Bernard Blouac
Claude Birraux
Jacques Blanc
Jean-Claude Blin
Roland Blum
Jean-Marie Bockel
David Bohbot
Jean-Claude Bols
Gilbert Bonnemaïson
Alain Bonnet
Augustin Bonrepaux
André Borel
Bernard Bosson
Mme Huguette
Bouchardenu
Jean-Michel
Boucheron
(Charente)
Jean-Michel
Boucheron
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Claude Bourdin
René Bourget
Pierre Bourguignon
Jean Bousquet
Loïc Bouvard
Jean-Pierre Braine
Pierre Brana
Jean-Guy Branger
Jean-Paul Bret
Maurice Briand
Jean Briand
Jean Brocard
Albert Brochard
Alain Bruze
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Calloud
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérés
Jean-Christophe
Cambadelli
Jacques Cambolive
André Capet
Jean-Marie Caro
Michel Carcelet
Bernard Carton
Elie Castor
Bernard Cauvin
Robert Cazalet
René Cazenave
Aimé Césarre
Guy Chanfrault
Jean-Paul Chanteguet
Jean Charbonnel
Hervé de Charette
Bernard Charles
Marcel Charment
Michel Charzat
Georges Chavenes
Jean-Claude Chermann
Daniel Chevallier
Paul Cholles
Didier Chouat
Pascal Clément

André Clerf
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Collin
Louis Colonbaui
Georges Colombrer
René Couanau
Yves Coussain
Jean-Yves Cozan
Michel Crépeau
Jean-Marie Daillet
Marc-Philippe
Daubresse
Pierre-Jean Davloud
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine
Marcel Dehoax
André Delattre
Francis Delattre
Jacques Delhy
Jean-François Deleau
Albert Denvers
Léonce Deprez
Bernard Derosier
Jean Desanlis
Freddy
Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessenin
Michel Destot
Paul Dhaille
Willy Dimégillo
Michel Dinet
Marc Dolez
Yves Dollo
Jacques Dominaud
René Doslière
Maurice Doussat
Raymond Douyère
Julien Dray
René Droula
Claude Ducer
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupillet
Adrien Durand
Georges Durand
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
Paul Duvalaix
Mme Janine Ecochard
Charles Ehrmann
Henri Emmanuelli
Pierre Esteve
Claude Evlin
Laurent Fabius
Albert Facon
Jacques Farran
Charles Fèvre
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Forn
Alain Fort
Jean-Pierre Foucher
Michel François
Serge Franchis
Roger Franzoni
Georges Fréche
Yves Fréville
Michel Fromet
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Claude Gaits
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Dominique Gambier
Gilbert Gantier
Pierre Garmendia
René Garrec
Marcel Garrouste
Kamilo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Claude Gatignol
Jean Gaubert
Francis Geng
Germain Gengenwin
Claude Germou
Edmond Gerrer
Jean Giovannelli

François-Michel
Gonnot
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Gréard
Gérard Grignoa
Hubert Grilmault
Ambroise Guelles
Jean Guigné
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Edmond Hervé
Jacques Heucila
Pierre Hierd
François Hollaude
Roland Huguet
Xavier Humant
Jacques Huyghues
des Etages
Jean-Jacques Hyst
Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Denis Jacquet
Michel Jacquemin
Frédéric Jalton
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Jean-Pierre Joseph
Noël Joseph
Alain Jourmet
Aimé Kerquière
Christian Kert
Emile Koehl
Jean-Pierre Kuckolda
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Marc Lafflaeur
Pierre Lagorce
Jean-François
Lamarque
Alain Lamassoure
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Edouard Landrain
Jean-Pierre Lapaire
Claude Laréni
Dominique Larifla
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Lecuir
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemoine
Guy Lengagne
Alexandre Léontieff
François Léotard
Pierre Lequiller
Roger Léron
Alain Le Vern
Maurice Ligot
Claude Lise
Robert Lofid
Gérard Longuet
Guy Lordinat
Jeanny Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Luppi
Alain Madelin
Bernard Madrelle
Jacques Mahéan
Guy Malandain
Mme Marie-Claude
Malaval
Thierry Mandon
Raymond Marcellin
Jean-Pierre Marche
Roger Mas
René Massat
Marius Masse

François Massot
 Gilbert Mathieu
 Didier Mathus
 Jean-François Mattei
 Joseph-Henri
 Maujolan du Gasset
 Pierre Mauroy
 Pierre Méhaignerie
 Pierre Merli
 Georges Mesrila
 Philippe Mestre
 Pierre Métais
 Charles Metzinger
 Michel Meylan
 Henri Michel
 Didier Milgand
 Charles Milloa
 Claude Miquel
 Gilbert Mitterrand
 Marcel Mocœur
 Guy Monjalna
 Gabriel Montcharnat
 Mme Louise Moreau
 Alain Moyne-Bressand
 Bernard Nayral
 Alain Néri
 Jean-Marc Nesme
 Jean-Paul Nunzi
 Jean Oehler
 Pierre Orlet
 Arthur Paecht
 Mme Monique Pepou
 Michel Pelchat
 Jean-Pierre Pénicaut
 Francisque Perrut
 Jean-Claude Peyronnet
 Michel Pezet
 Jean-Pierre Philibert
 Mme Yann Plat

Christian Pierret
 Yves Pillet
 Charles Plstre
 Jean-Paul Plaachou
 Bernard Polgaunt
 Ladislas Poulatowski
 Alexis Pota
 Maurice Pourchon
 Jean Prorol
 Jean Proveux
 Jean-Jack Queyranne
 Jean-Claude Ramos
 Guy Ravier
 Alfred Recoars
 Daniel Reiser
 Marc Reymann
 Alain Richard
 Jean Rigal
 Jean Rigaud
 Gaston Rimareix
 Roger Riechet
 Mme Dominique Robert
 Gilles de Roblen
 François Rocheblolne
 Alain Rodet
 Jacques
 Roger-Machart
 José Rossi
 André Rossinot
 Mme Yvette Roudy
 René Rouquet
 Francis Salot-Ellier
 Michel Salote-Marie
 Rudy Salles
 Philippe Sammarco
 Jean-Pierre Santa Cruz
 André Santin
 Jacques Santrot

Gérard Saumade
 Robert Savy
 Bernard Schreiner
 (Yvelines)
 Roger-Gérard
 Schwartzenberg
 Robert Schwint
 Jean Sellinger
 Patrick Seve
 Henri Sicre
 Bernard Stasi
 Mme Marie-Joséphe
 Sublet
 Yves Tavernier
 Paul-Louis Tenailon
 Jean-Michel Testu
 Michel Thauvia
 André Thien Ah Koon
 Pierre-Yvon Trémel
 Edmond Vaçant
 Daniel Vaillant
 Philippe Vasseur
 Emile Veraudon
 Pierre Victoria
 Joseph Vidal
 Alain Vidalies
 Gérard Vignoble
 Jean-Paul Vrapouillé
 Jean Vittraut
 Michel Voisla
 Marcel Wachoux
 Aloyse Warhouver
 Jean-Jacques Weber
 Pierre-André Wiltzer
 Claude Wolff
 Jean-Pierre Worms
 Adrien Zeller.

Henri de Gastines
 Jean de Gaulle
 Michel Giraud
 Jean-Louis Gossdoff
 Jacques Godfrala
 Georges Gorfe
 Daniel Goulet
 François
 Grussenmeyer
 Olivier Gulchard
 Lucien Gulchou
 Elie Hoarau
 Pierre-Rémy Houssin
 Mme Elisabeth Hubert
 Michel Inchauspé
 Alain Jozemann
 Didier Julia
 Alain Juppé
 Gabriel Kaspereit
 Jean Kiffer
 Claude Labbé
 Jacques Lafleur
 Philippe Legras
 Auguste Legros
 Gérard Léopard
 Arnaud Lepercq
 Jacques Limouzy
 Jean de Lipkowski
 Jean-François Mancel

Claude-Gérard Marcus
 Jacques Masdeu-Arus
 Jean-Louis Masson
 Pierre Mauger
 Pierre Mazenod
 Pierre Micaux
 Mme Lucette
 Micbaux-Chevry
 Jean-Pierre Michel
 Jean-Claude Mignon
 Charles Miossec
 Mme Christiane Mora
 Maurice
 Nésou-Pwatabo
 Michel Noir
 Roland Nussgeser
 Patrick Ollier
 Charles Paccou
 Mme Françoise
 de Panafieu
 Robert Pasdraud
 Mme Christiane Papon
 Pierre Pasquali
 François Patriat
 Dominique Perbeu
 Régis Perbet
 Michel Péricard
 Alain Peyrefitte
 Etienne Plate

Bernard Pons
 Robert Poujade
 Eric Raoult
 Pierre Raynal
 Jean-Luc Reltzer
 Lucien Richard
 Jean-Paul
 de Rocca Serra
 Jean Royer
 Antoine Rosenacht
 Nicolas Sarkozy
 Mme Suzanne
 Sauvalgo
 Bernard Schreiner
 (Bas-Rhin)
 Philippe Séguin
 Maurice Sergheraert
 Michel Terrot
 Jean-Claude Thomas
 Jean Tiberi
 Jacques Toubon
 Georges Trauchant
 Jean Ueberschlager
 Léon Vachet
 Jean Vallet
 Robert-André Vivien
 Roland Vulliamme.

N'a pas pris part au vote
 (En application de l'article 1^{er}
 de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958)

M. François Loncle.

Ont délégué leur droit de vote

(Application de l'ordonnance
 n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Adevah-Pœuf (Maurice) à M. Albouy (Jean).
 Alaize (Jean-Marie) à M. Angels (Bernard).
 Mmes Alquier (Jacqueline) à M. Auroux (Jean).
 Ameline (Nicole) à M. Saint-Ellier (François).
 MM. Anselin (Robert) à M. Boulard (Jean-Claude).
 d'Attilio (Henri) à M. Chanfaut (Guy).
 d'Aubert (François) à M. Lestas (Roger).
 Bachy (Jean-Paul) à M. Bonnemaison (Gilbert).
 Balligand (Jean-Pierre) à M. Balduyck (Jean-Pierre).
 Bapt (Gérard) à M. Bassinet (Philippe).
 Barailla (Régis) à M. Bataille (Christian).
 Barande (Claude) à M. Beaufils (Jean).
 Bardin (Bernard) à M. Bêche (Guy).
 Barrau (Alain) à M. Becq (Jacques).
 Barre (Raymond) à M. Barrot (Jacques).
 Bateux (Jean-Claude) à M. Beix (Roland).
 Baudis (Dominique) à M. Zeller (Adrien).
 Bayard (Henri) à M. Micaux (Pierre).
 Bégault (Jean) à M. Garrec (René).
 Bellon (André) à M. Bonnet (Alain).
 Belorgey (Jean-Michel) à M. Beltrame (Serge).
 Benedetti (Georges) à M. Coffineau (Michel).
 de Benouville (Pierre) à M. Vignoble (Gérard).
 Bequet (Jean-Pierre) à M. Dhaille (Paul).
 Bernard (Pierre) à M. Evin (Claude).
 Bernardini (François) à M. Bérégovoy (Michel).
 Berthelot (Marcelin) à M. Asensi (François).
 Bioulac (Bernard) à M. Hollande (François).
 Blanc (Jacques) à M. Clément (Pascal).
 Blum (Roland) à M. Mattei (Jean-François).
 Bockel (Jean-Marie) à M. Bohbot (David).
 Borel (André) à M. Berson (Michel).
 Mme Bouchardeau (Huguette) à M. Billardon (André).
 MM. Boucheron (Ille-et-Vilaine) à M. Bonrepaux (Augustin).
 Bouquet (Jean-Pierre) à M. Blin (Jean-Claude).
 Bouquet (Jean) à M. Haby (Jean-Yves).
 Brana (Pierre) à M. Bourdin (Claude).
 Branger (Jean-Guy) à M. Tenailon (Paul-Louis).
 Bret (Jean-Paul) à M. Bourget (René).
 Briand (Maurice) à M. Dessein (Jean-Claude).
 Brochard (Albert) à M. Koehl (Emile).
 Cambacérés (Jean-Marie) à M. Trémel (Pierre-Yvon).
 Capet (André) à M. Cartelet (Michel).
 Carpentier (René) à M. Bocquet (Alain).
 Castor (Elie) à M. Bourguignon (Pierre).
 Cauvin (Bernard) à M. Braine (Jean-Pierre).
 Cazalet (Robert) à M. Moyne-Bressand (Alain).

Ont voté contre

MM.

François Asensi
 François d'Aubert
 Jean-Yves Autexier
 Marcelin Berthelot
 Alain Bocquet
 Mme Christine Boutin
 Jean-Pierre Brard
 Jacques Brunhes
 René Carpentier
 Roland Carraz
 Jean-Pierre
 Chevènement
 Jean-François
 Delhais
 André Duromén
 Jean-Claude Gayssot

Pierre Goldberg
 Roger Gouhier
 Alain Grilotteray
 Georges Hage
 Guy Hermier
 Mme Muguette
 Jacquelin
 André Lajolale
 Jean-Claude Lefort
 Daniel Le Mier
 Roger Lestas
 Paul Lombard
 Georges Marchais
 Alain Mayoud
 Gilbert Millet
 Robert Mondargent

Ernest Moutoussamy
 Jean-Pierre de Peratti
 della Rocca
 Louis Piera
 Jean-Luc Prael
 Jacques Rimbault
 André Rossi
 Christian Spiller
 Mme Marie-France
 Strbois
 Michel Suchod
 Jean Tardito
 Fabien Thiéme
 Théo Viol-Massat
 Yves Vidal
 Philippe de Villiers.

Se sont abstenus volontairement

M. Jean-Pierre Fourré et Mme Hélène Mignon.

N'ont pas pris part au vote

Mme Michèle
 Allot-Marie

MM.

René André
 Philippe Auberger
 Emmanuel Aubert
 Gautier Audinat
 Pierre Bachelet
 Mme Roselyne
 Bachelot
 Patrick Balkany
 Edouard Ballardur
 Claude Barate
 Michel Barnier
 Jacques Baumel
 Henri Bayard
 Christian Bergelin
 André Berthol
 Léon Bertrand
 Jean Bessou
 Franck Borotra
 Bruno Bourg-Broc
 Jacques Boyon

Louis de Broisla
 Christian Cöbel
 Mme Nicole Catala
 Jean-Charles Cavallé
 Richard Cazenave
 Jacques
 Chaban-Delmas
 Jean-Yves Chamard
 Jean-Paul Chérié
 Serge Charles
 Jean Charroppa
 Gérard Chasseguet
 Guy-Michel Chauveau
 Jacques Chirac
 Michel Colinat
 Daniel Collin
 Alain Couala
 Jean-Michel Couve
 René Couvelhaes
 Henri Cug
 Olivier Dassault
 Mme Martine
 Daugrellh
 Bernard Debré

Jean-Louis Debré
 Arthur Dehaine
 Jean-Pierre Delalaude
 André Delehedde
 Jean-Marie Demange
 Xavier Deniau
 Alain Devaquet
 Patrick Devedjian
 Claude Dhalaala
 Eric Dollgé
 Guy Drué
 Jean-Michel
 Dubernard
 Xavier Dugola
 André Durr
 Christian Estrosi
 Jean Filala
 Hubert Falco
 Jean-Michel Ferrand
 François Fillon
 Edouard
 Frédéric-Dupont
 Robert Galley
 René Galy-Dejean

- MM. Cazenave (René) à M. Deschaux-Beaume (Freddy).
 Césaire (Aimé) à M. Brune (Alain).
 Charbonnel (Jean) à M. Daillet (Jean-Marie).
 Charles (Bernard) à Mme Cacheux (Denise).
 Charzat (Michel) à M. Calmat (Alain).
 Chavanes (Georges) à M. Foucher (Jean-Pierre).
 Chevallier (Daniel) à M. Cambadelis (Jean-Christophe).
 Chollet (Paul) à M. Mesmin (Georges).
 Chouat (Didier) à M. Cambolive (Jacques).
 Colin (Daniel) à M. Falco (Hubert).
 Colin (Georges) à M. Carton (Bernard).
 Colombani (Louis) à Mme Piat (Yann).
 Coussain (Yves) à M. Proriot (Jean).
 Cozan (Jean-Yves) à M. Alphandéry (Edmond).
 Daubresse (Marc-Philippe) à M. Grimaut (Hubert).
 Mme David (Martine) à M. Chanteguet (Jean-Paul).
 MM. Defontaine (Jean-Pierre) à M. Charmant (Marcel).
 Delattre (Francis) à M. Meylan (Michel).
 Delehède (André) à M. Chauveau (Guy-Michel).
 Deniau (Jean-François) à M. Millon (Charles).
 Denvers (Albert) à M. Clert (André).
 Deprez (Léonce) à M. Santini (André).
 Derosier (Bernard) à M. Colcombet (François).
 Dollo (Yves) à M. Daviaud (Pierre-Jean).
 Dominati (Jacques) à M. Gantier (Gilbert).
 Dosière (René) à M. Dehoux (Marcel).
 Douyère (Raymond) à M. Delhy (Jacques).
 Drouin (René) à M. Santa Cruz (Jean-Pierre).
 Dubernard (Jean-Michel) à M. Delalande (Jean-Pierre).
 Ducert (Claude) à M. Bartolone (Claude).
 Dupilet (Dominique) à Mme Ecochard (Janine).
 Durand (Georges) à M. Colombier (Georges).
 Durieux (Jean-Paul) à M. Dolez (Marc).
 Duroméa (André) à M. Goldberg (Pierre).
 Duvaléix (Paul) à M. Ducout (Pierre).
 Ehrmann (Charles) à M. Salles (Rudy).
 Estève (Pierre) à M. Facon (Albert).
 Farran (Jacques) à M. Wolff (Claude).
 Fèvre (Charles) à M. Lequiller (Pierre).
 Fleury (Jacques) à M. Foch (Jacques).
 Forgues (Pierre) à M. Forni (Raymond).
 Françaix (Michel) à Mme Jacq (Marie).
 Frêche (Georges) à M. Fort (Alain).
 Fréville (Yves) à M. Landrain (Edouard).
 Fromet (Michel) à M. Galametz (Claude).
 Fuchs (Jean-Paul) à M. Gerrer (Edmond).
 Gaitis (Claude) à M. Gallet (Bertrand).
 Gata (Kamilo) à M. Gambier (Dominique).
 Gateaud (Jean-Yves) à M. Garmendia (Pierre).
 Gatel (Jean) à M. Garrouste (Marcel).
 Gatignol (Claude) à M. Hunault (Xavier).
 Geng (Francis) à Mme Isaac-Sibille (Bernadette).
 Giovannelli (Jean) à M. Gaubert (Jean).
 Gonnot (François-Michel) à M. Pelchat (Michel).
 Gouhier (Roger) à M. Hage (Georges).
 Gourmelon (Joseph) à M. Germon (Claude).
 Grignon (Gérard) à M. Jegou (Jean-Jacques).
 Griotteray (Alain) à M. de Villiers (Philippe).
 Guell'ec (Ambroise) à M. Bosson (Bernard).
 d'Harcourt (François) à M. de Chareite (Hervé).
 Hermier (Guy) à M. Brunhes (Jacques).
 Hervé (Edmond) à M. Gouze (Hubert).
 Heuclin (Jacques) à M. Gouzes (Gérard).
 Huguet (Roland) à M. Guigné (Jean).
 Huyghues des Etages (Jacques) à M. Hiard (Pierre).
 Jacquat (Denis) à M. de Robien (Gilles).
 Jacquemin (Michel) à M. Bouvard (Loïc).
 Jalton (Frédéric) à M. Kucheida (Jean-Pierre).
 Joseph (Jean-Pierre) à M. Labarrère (André).
 Josephs (Noël) à M. Lamarque (Jean-François).
 Journet (Alain) à M. Lambert (Michel).
 Kergueris (Aimé) à M. Marcellin (Raymond).
 Kert (Christian) à M. Briane (Jean).
 Laborde (Jean) à M. Mathus (Didier).
 Lacombe (Jean) à M. Laurain (Jean).
 Laffineur (Marc) à M. Mestre (Philippe).
 Lagorce (Pierre) à M. Le Foll (Robert).
 Lapaire (Jean-Pierre) à M. Massot (François).
 MM. Laréal (Claude) à M. Le Garrec (Jean).
 Larifla (Dominique) à M. Le Vern (Alain).
 Lavédrine (Jacques) à Mme Lecuir (Marie-France).
 Le Bris (Gilbert) à M. Lejeune (André).
 Le Guen (Jean-Marie) à M. Lefranc (Bernard).
 Le Meur (Daniel) à M. Lefort (Jean-Claude).
 Lemoine (Georges) à M. Delattre (André).
 Lengagne (Guy) à M. Battist (Umberto).
 Léron (Roger) à M. Loïdi (Robert).
 Ligot (Maurice) à M. Nesme (Jean-Marc).
 Lise (Claude) à M. Lordinot (Guy).
 Lorgeoux (Jeanny) à M. Louis-Joseph-Dogué (Maurice).
 Madelin (Alain) à M. Poniatowski (Ladislas).
 Mandon (Thierry) à M. Luppi (Jean-Pierre).
 Marchais (Georges) à M. Lajoinie (André).
 Mas (Roger) à M. Bois (Jean-Claude).
 Massat (René) à M. Madrolle (Bernard).
 Masse (Marius) à M. Mahéas (Jacques).
 Mathieu (Gilbert) à M. Desanlis (Jean).
 Maujôlan du Gasset (Joseph-Henri) à M. Merli (Pierre).
 Mehaignerie (Pierre) à M. Hiest (Jean-Jacques).
 Métais (Pierre) à M. Malandain (Guy).
 Michel (Henri) à Mme Malaval (Marie-Claude).
 Miquieu (Claude) à M. Migaud (Didier).
 Monjalon (Guy) à M. Mœœur (Marcel).
 Noir (Michel) à M. Devedjian (Patrick).
 Nunzi (Jean-Paul) à M. Montcharmont (Gabriel).
 Paecht (Arthur) à M. Rossinot (André).
 Mme Papon (Monique) à M. Bayrou (François).
 MM. Patriat (François) à Mme Mora (Christiane).
 Pénicaut (Jean-Pierre) à M. Nayral (Bernard).
 Perrut (Francisque) à M. Brocard (Jean).
 Philibert (Jean-Pierre) à M. Beaumont (René).
 Pierret (Christian) à M. Néri (Alain).
 Pistre (Charles) à M. Oehler (Jean).
 Poignant (Bernard) à M. Ortet (Pierre).
 Prél (Jean-Luc) à M. Rossi (André).
 Queyranne (Jean-Jack) à M. Peyronnet (Jean-Claude).
 Ravier (Guy) à M. Pezet (Michel).
 Reymann (Marc) à M. Gaillard (Claude).
 Rigal (Jean) à M. Planchou (Jean-Paul).
 Rigaud (Jean) à M. Wiltzer (Pierre-André).
 Rimareix (Gaston) à M. Pillet (Yves).
 Rimbault (Jacques) à M. Lombard (Paul).
 Rodet (Alain) à M. Proveux (Jean).
 Roger-Machart (Jacques) à M. Ramos (Jean-Claude).
 Rossi (José) à M. Lamassoure (Alain).
 Sainte-Marie (Michel) à M. Richard (Alain).
 Sanmarco (Philippe) à M. Rinchet (Roger).
 Saumade (Gérard) à M. Mitterrand (Gilbert).
 Savy (Robert) à M. Rouquet (René).
 Schwartzberg (Roger-Gérard) à M. Santrot (Jacques).
 Schwint (Robert) à M. Schreiner (Bernard) (Yvelines).
 Seitlinger (Jean) à M. Caro (Jean-Marie).
 Sève (Patrick) à M. Sicre (Henri).
 Mme Stibois (Marie-France) à M. Spiller (Christian).
 MM. Tardito (Jean) à M. Pierna (Louis).
 Tavernier (Yves) à Mme Sublet (Marie-Josèphe).
 Testu (Jean-Michel) à M. Vaillant (Daniel).
 Thiémé (Fabien) à M. Millet (Gilbert).
 Thien Ah Koon (André) à M. Pota (Alexis).
 Vacant (Edmond) à M. Thauvin (Michel).
 Vasseur (Philippe) à M. Diméglio (Willy).
 Vial-Massat (Thén) à M. Brard (Jean-Pierre).
 Vidal (Joseph) à M. Victoria (Pierre).
 Vidal (Yves) à M. Autexier (Jean-Yves).
 Virapoullé (Jean-Paul) à M. Birraux (Claude).
 Weber (Jean-Jacques) à M. Gengenwin (Germain).
- Mises au point au sujet du présent scrutin**
 (Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4,
 du règlement de l'Assemblée nationale)
- MM. Guy-Michel Chauveau, André Delehède, Jean-Michel Dubernard, Mme Christiane Mora, M. François Patriat et Michel Noir ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».
 M. Jean Royer a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».